

Le mot d'ordre de la CEQ mis à l'épreuve

par Angèle Dagenais

La fermeté à laquelle ont semblé s'en tenir hier les Commissions scolaires du Québec, à l'endroit des enseignants du primaire et du secondaire, a eu les effets attendus, selon les premiers signes discernables, sur l'ultime décision des cotisants de la CEQ: les premiers résultats du scrutin de grève ont annoncé au début de la soirée un mouvement favorable aux offres finales du gouvernement, malgré les

recommandations de la centrale.

La CEQM a décidé hier de maintenir sa décision de retarder l'ouverture des écoles jusqu'à l'obtention d'une entente provinciale entre les enseignants et le gouvernement mais reconsidérera la situation jeudi prochain à la lumière des votes obtenus lors des assemblées générales des syndicats enseignants, votes qui comme on le sait se prenaient hier et se poursuivent aujourd'hui, sur l'acceptation ou le rejet des offres globales et finales du gouvernement.

Cette décision de la commission scolaire couvre les secteurs tant anglophone que francophone même si une entente semble à peu près certaine entre les enseignants anglo-catholiques (PACT) et le gouvernement. En effet, les négociateurs de la PACT ont conclu une entente de principe qui devra être ratifiée par les 5.000 syndiqués aujourd'hui et demain pour un contrat d'une durée de trois ans. Cette entente prévoit entre autres un ajout d'une centaine de professeurs des langues secondes, arts plastiques et édu-

cation physique à la CEQM et rejoint, selon le président de la PACT, M. Robert Dobie, dans une très grande mesure les demandes syndicales à ce chapitre. Les enseignants anglo-catholiques bénéficieront en outre d'une augmentation moyenne des salaires de l'ordre de 35,5%, rétroactive au 1er juillet 1975, et de 8% et 6% pour les deux prochaines années avec primes de vie chère. Les enseignants ont exprimé le désir de rentrer dès demain, premier septembre mais se buteront notamment aux portes closes de la CEQM.

Tous les enseignants de la commission des écoles catholiques de Montréal recevront d'ailleurs un avis personnel selon lequel "leurs services ne sont pas requis pour l'instant".

Selon la présidente de la CEQM, Mme Lavoie-Roux, les enseignants ne se verront pas forcément couper leurs salaires pour ces journées perdues, imputables à l'organisation scolaire qui n'est pas complétée, car selon les nouvelles dispositions de la loi, les commissions scolaires peuvent amender leur calendrier scolaire et

assurer ainsi 200 jours de travail aux enseignants. Mme Roux a précisé que si les enseignants acceptent les offres gouvernementales aujourd'hui et demain, la CEQM sera en mesure d'annoncer dès jeudi la date de la rentrée scolaire tant à l'élémentaire qu'au secondaire.

Au moins deux syndicats avaient accepté les offres finales hier soir. Il s'agit de la section élémentaire du Syndicat des enseignants de Champlain (Rive-sud) qui a accepté les offres au deux-tiers des vo-

Voir page 6: La rentrée

La grippe porcine

Pas d'inoculation massive avant le signal de l'OMS

par Marie Laurier

Sans que la situation soit jugée alarmante pour le moment, et tout en espérant que le spectre d'une épidémie d'influenza ne soit qu'un mauvais cauchemar, le ministère des Affaires sociales a mis au point un programme d'immunisation contre la grippe porcine et la grippe commune dite de Victoria.

Cette dernière est susceptible de faire des ravages aussi importants que la première chez ceux qui en seront atteints. Les responsables de la santé publique des autres provinces canadiennes s'affairent elles aussi à fixer leurs priorités quant à la distribution des vaccins.

En somme, tout l'Occident se prépare à faire face au virus grippal qui pourrait sévir cet automne.

Une véritable psychose s'est emparée

des pays continentaux, à la suite de la découverte du virus de la grippe "porcine" l'hiver dernier que l'on compare à la grippe espagnole des années 1918-1919 qui avait fait 20 millions de victimes. Cette grippe n'a toutefois causé la mort que d'une seule personne en février dernier, soit un jeune soldat de 19 ans du New Jersey. Cela a suffi pour amener l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que les administrations des États-Unis et du Canada qui ont convenu de mettre sur pied un vaste réseau de surveillance et de prévention contre ces maladies contagieuses.

Au Canada, dès le mois de mars, le ministre de la Santé et du bien-être social, M. Marc Lalonde, donnait le feu vert à un important programme d'inoculation qui pourrait toucher une bonne partie de la population du pays. Il appartient cependant à chaque province de déterminer les normes et les priorités de l'immunisation sélective et massive.

C'est ainsi que le ministre des Affaires sociales, pour un, a fait connaître hier les points saillants de son programme de vaccination contre la grippe porcine et commune.

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a en effet précisé que les Départements de santé communautaire (DSC) seront les responsables de la réalisation de ce programme qui s'effectuera en deux étapes et ce sont eux aussi qui seront chargés de l'organisation des cliniques et de la distribution des vaccins.

Dans un premier temps, le vaccin bivalent A-porcine et A-Victoria sera administré aux personnes âgées de 65 ans et plus, de même qu'aux personnes souffrant d'une maladie chronique d'origine respiratoire, cardio-vasculaire, rénale ou métabolique. Cette inoculation lutte simultanément contre la grippe ordinaire ou habituelle et la grippe porcine. Dans cette même étape, on offrira le vaccin monovalent A-porcine aux femmes enceintes et à toutes les personnes qui assurent les services essentiels de santé, de protection publique, télécommunication — téléphone et télégraphie — d'entretien des usines de filtration et des réseaux d'électricité. Ce vaccin vise à enrayer la grippe porcine. Cette première phase, souligne le ministre des Affaires sociales permettra de vacciner environ 700.000 personnes.

La vaccination massive de la population ne sera entreprise que dans une deuxième étape pour les raisons majeures suivantes: le vaccin A-porcine ne confère l'immunité que pour une période de quatre à six mois; et si l'on procédait à l'immunisation

Voir page 6: Grippe porcine



Après avoir passé une semaine en Jordanie, M. et Mme Pierre Elliott Trudeau sont arrivés en Israël dimanche et ils ont visité, hier, les ruines de la forteresse de Massada, dans le désert de Judée (ci-haut) en compagnie du ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Yigal Allon (à droite). Le premier ministre canadien et sa femme se sont rendus ensuite au kibboutz Ayeleth Hashahar près du lac Tibériade où ils se reposent jusqu'à cet après-midi. (Téléphoto AP)

Mgr Lefebvre est excommunié "de facto"

placent dans cette situation. Il suffit de penser qu'hier, à Lille, il a affirmé que de "l'union adulaire" de l'Eglise et de la révolution, de l'Eglise et de la subversion (...) ne peuvent produire que des bêtises", a-t-il expliqué.

D'autre part, Don Levi a déclaré igno-

rer si d'autres sanctions seront prises à l'égard de Mgr Lefebvre. Une éventuelle réduction à l'état laïc serait en tout cas une punition inférieure à une excommunication publique et solennelle signée par Paul VI. Pour en arriver là, un vrai procès par le "tribunal suprême de l'Eglise",

(c'est-à-dire l'ancien Saint Office) pourrait ne pas être nécessaire, estime Don Levi. En effet, a-t-il expliqué, il n'est plus question de vérifier le "for intérieur" de Mgr Lefebvre. Les preuves de son attitude sont ses actes et donc suffisamment éloquentes par elles-mêmes.

"On peut penser, a dit encore Don Levi, que le pape préférera ne pas en arriver à une déclaration officielle d'excommunication pour éviter des réactions toujours possibles. En effet, certains pourraient faire ressortir que d'autres mériteraient une punition identique. Ceux, par exemple, qui bouleversent les réformes conciliaires en se créant parfois une liturgie personnelle", a-t-il conclu.

Dans les milieux compétents du Vatican, on fait preuve d'une grande compréhension pour tous les "fidèles" de Mgr Lefebvre qui le suivent en toute bonne foi.

L'excommunication automatique ne frapperait que ceux qui le suivent avec la conscience précise de leur attitude schismatique. Dans ces mêmes milieux, on estime que le Saint Siège pourrait choisir le silence, au moins provisoirement, sur le cas Lefebvre. C'est ce que laisse entendre

Voir page 6: Mgr Lefebvre

Les chutes Churchill: T.-N. revient à la charge

Le gouvernement de Terre-Neuve a sorti de ses tiroirs une entente avec la Corporation des chutes Churchill, qui serait antérieure à celle signée avec l'Hydro-Québec en 1969.

Grâce à cette entente, dont on avait peu ou pas parlé jusqu'ici, le gouvernement de M. Frank Moores entend contourner le refus de l'Hydro-Québec de lui céder, au prix coûtant, 800 des 5.000 mégawatts obtenus de la centrale hydroélectrique des chutes Churchill dans le Labrador.

Un porte-parole de la Corporation des Chutes Churchill, propriété à 57% de la province de Terre-Neuve, a dit que la nouvelle demande gouvernementale était fondée sur un accord intervenu quelques années avant l'entente avec l'Hydro-Québec.

En vertu de cet accord particulièrement avantageux pour le Québec, l'Hydro-Québec reçoit 4.920 des 5.225 mégawatts produits aux Chutes Churchill.

Voir page 6: Churchill

Explosion dans une usine nucléaire: 11 contaminés

RICHLAND, Etat de Washington (d'après AP et Reuter) — Onze techniciens ont été contaminés par des émanations radioactives, à la suite d'une explosion d'origine chimique, qui s'est produite hier dans une usine de traitement de déchets nucléaires. L'un d'eux a été légèrement blessé mais son état n'inspire pas d'inquiétude.

La direction de la société Atlantic Richfield-Wandford, à laquelle appartient l'usine, a fait savoir qu'aucune fuite de radioactivité ne s'est produite en dehors des bâtiments au moment de la déflagration. Les radiations se sont cependant échappées lorsque les techniciens contaminés sont sortis à l'extérieur. Ils ont dû sur le champ subir un traitement décontaminant.

A Washington, un représentant de l'Administration de la recherche et du développement de l'énergie a précisé que l'explosion ne concernait pas un réacteur nucléaire.

L'explosion s'est plutôt produite dans une colonne d'échange d'ions utilisée pour récupérer l'américium, un produit radioactif qui se trouve dans les déchets des centrales nucléaires et qui est utilisé par l'industrie comme source radioactive.

"Il s'agit d'une explosion chimique et une enquête est en cours pour en déterminer l'origine, a-t-il dit. Nous ne pensons pas qu'il existe de danger d'une nouvelle explosion."

L'usine où s'est produit l'incident est située à 18 milles de Richland, où vivent 75.000 personnes.

Le problème de la sécurité dans les usines nucléaires a déjà provoqué une vive

Voir page 6: Explosion

No 1312 — 30 août au 5 sept.

L'EXPRESS

- Barre: que peut-il faire?
- Les mémoires de Jean Monnet
- La révolution des machines intelligentes
- Stanley Kubrick parle de Barry Lyndon

Olympiques: l'enquête aura besoin d'experts

La commission parlementaire chargée de l'étude du dossier olympique devra pouvoir compter sur le concours d'experts chargés d'analyser les documents et les informations que celle-ci recevra d'ici la fin de ses travaux, tout en demeurant maître cependant des conclusions qu'il y aura à tirer alors.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le Solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, alors qu'il était appelé à préciser les propos qu'il tenait en fin de semaine sur les ondes d'une station radiophonique de Montréal.

Pour M. Lalonde, on ne peut être satisfait actuellement des résultats de la première session de la commission parlementaire. Ce n'était qu'une première manche qui a laissé beaucoup de questions sans réponses, et il est évident que la commission devra se réunir à nouveau, souligne M. Lalonde qui dit croire que la commission pourra avoir besoin d'experts pour l'épauler, en raison des nombreux aspects techniques du dossier.

Pour autant, il n'est pas d'accord avec la formule préconisée par le député de Lafontaine, M. Marcel Léger, qui la semaine dernière a proposé que la commission forme en son sein un comité directeur de trois membres chargé de diriger un groupe d'enquêteurs. Le Solliciteur général exprime l'avis qu'une telle formule comporte des vices, se référant aux propos tenus par le premier ministre Bourassa la semaine dernière devant la commission. Celui-ci avait exprimé la crainte que le Parti québécois puisse rejeter les conclusions qu'arrêtera la commission en prétextant une hypothétique partialité dans le choix des enquêteurs.

Voir page 6: Olympiques

en semaine: de 9h à 5h30
le jeudi: de 9h à 9h
le samedi: de 9h à 5h

Les manuels scolaires
élémentaires
secondaires
collégiaux

DUSSAULT
La grande librairie
du 8955 saint-laurent

L'Institut Armand-Frappier s'attaque à la culture de la bacille de la lèpre

par Gilles Provost

"Sous prétexte que la lèpre est pratiquement inconnue dans les pays industrialisés, la science médicale semble s'être complètement désintéressée des dizaines de millions de lépreux qui vivent dans les pays pauvres et il était vraiment temps que le Canada fasse quelque chose en ce domaine", a déclaré hier le docteur Laszlo Kato, directeur du nouveau pavillon de recherches sur la lèpre inauguré hier par le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à l'Institut Armand-Frappier de l'Université du Québec, à Laval-des-Rapides.

Ce laboratoire de \$600,000 consacré exclusivement aux recherches sur la lèpre est unique au Canada. Il est aussi le seul dans le monde entier qui s'attaque prioritairement à la culture en éprouvette du bacille responsable de la maladie. Une fois que cette étape aura été franchie, il suffira probablement d'un quart de siècle pour que la lèpre ne soit plus qu'un mauvais souvenir, estime M. Kato.

En identifiant la bacille de la lèpre qui porte aujourd'hui son nom, le Norvégien Hansen découvrait en 1873 la première maladie humaine attribuable à un tel micro-organisme.

Ironie du sort, ce fameux bacille de

Mansen est maintenant, plus d'un siècle plus tard, le seul qu'on est incapable de cultiver en éprouvette. Bien plus, on ignore totalement son mode de transmission d'un malade à un autre, on ne possède aucun médicament vraiment efficace ni aucun vaccin et on recherche toujours un moyen de diagnostiquer la terrible maladie avant l'apparition des signes cliniques graves.

Il y a déjà près de 25 ans que le docteur Kato et son équipe se sont attaqués au domaine presque vierge qu'est la lèpre, en parallèle avec ses autres travaux consacrés à la tuberculose.

Déjà présentement, l'équipe du docteur Kato, à l'Institut Armand-Frappier, est une des plus avancées au monde dans le domaine de la culture du bacille de Hansen. Lorsque cette culture pourra se faire facilement en éprouvettes, il sera possible d'étudier beaucoup plus aisément les propriétés du bacille et d'en trouver des antidotes efficaces.

Selon Claudette Rondeau, assistante du docteur Kato, le centre de recherche montréalais croit présentement être sur le point de faire la trouée décisive. Déjà, depuis deux ou trois ans, à la suite des expériences de l'Américain Skinsnes, on a réussi à obtenir, avec beaucoup de difficultés, des cultures positives mais il reste

à en améliorer le rendement.

Pour le moment, on travaille surtout sur la "lèpre des rats" parce que le bacille est très semblable à celui de la lèpre humaine et que l'on peut plus facilement faire des expériences sur des rats que sur des humains.

Tel est d'ailleurs un des problèmes majeurs avec la lèpre humaine: pour être absolument certain que le bacille que l'on aura réussi à cultiver est vraiment celui de la lèpre, il faudrait pratiquement réussir à l'inoculer avec succès à un être humain. Or, même si on trouvait un volontaire, on ne saurait comment s'y prendre!

On ignore encore dans quelles conditions le bacille peut être transmis avec succès d'une personne à une autre et plusieurs chercheurs ont déjà tenté en vain de s'inoculer à eux-mêmes cette maladie. Le docteur Kato, pour sa part, estime que le bacille se communique probablement par le sol, ce qui expliquerait pourquoi la maladie ne se répand que dans les pays où l'hygiène est déficiente.

Le nouveau pavillon de l'Institut Armand-Frappier, baptisé "Pavillon Hansen" a été financé surtout par deux fondations anonymes et par des organismes charitables intéressés au problème de la lèpre. Le gouvernement canadien a aussi apporté une contribution considérable

par l'intermédiaire de sa Caisse d'aide à la santé.

M. Robert Bourassa a profité de l'occasion pour adresser une invitation pressante aux sociétés industrielles, commerciales et bancaires afin qu'elles contribuent encore plus fortement au développement de la recherche universitaire.

Pour sa part, le directeur de l'Institut Armand-Frappier, M. Aurèle Beaulne, a rappelé que cette institution sans but lucratif s'occupe à la fois de recherche, d'enseignement, de production de vaccins et d'autres liquides biologiques, sans oublier qu'elle rend à la collectivité divers services de diagnostic, d'expertise et de vaccination.

Autrefois connu sous le nom d'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal, l'IAF possède 22 édifices et 400 employés à temps complet dont 60 chercheurs et autant de techniciens. Son budget annuel atteint presque \$8 millions et seulement 45% de ce montant lui est fourni par le ministère de l'Éducation du Québec.

M. Bourassa a souligné hier que cette institution aura été une des premières au Québec à lier fortement la recherche fondamentale ou appliquée aux nécessités de la production industrielle.

carrefour

Le grand reporter américain WILLIAM STEVENSON raconte dans son 90 MINUTES A ENTERBE sur le raid israélien en OUGANDA, récemment aux éditions STANKE, que le coordinateur GUY TOUPIN de la sécurité aux Jeux olympiques de MONTREAL avait fourni de précieux renseignements sur le terrorisme international... Les mêmes éditions STANKE lanceront la semaine prochaine un livre sur le fameux clan des frères DUBOIS.

Le récent tournoi de golf de PETER DUNCAN à l'auberge MONTGABRIEL est devenu une fête de famille. Le premier prix: son père. Le deuxième prix: sa mère!... Le journal humoristique LE CANARD dirigé par JACQUES NORMAND deviendra un supplément du journal dominical LA PATRIE... Le magazine L'EXPRESS publie dans son dernier numéro une entrevue de PIERRE SALLINGER avec le candidat JIMMY CARTIER.

Les spectacles que le cirque HIPPODROME présentera au FORUM à partir du 29 septembre dureront deux heures et demie... Le dernier bulletin mensuel de LA BANQUE ROYALE est consacré à la conservation et l'utilisation de nos espaces verts... GALLIMARD entreprend une réédition des oeuvres complètes de BALZAC dans sa collection de la pléiade sous la direction de PIERRE-GEORGES CASTEX.

Des savants français tentent des expériences pour maîtriser la foudre. Ainsi, à l'occasion d'un orage, on peut, au lieu d'attendre que la foudre tombe à l'aveuglette, l'obliger à se manifester en un point précis. Les chercheurs lancent une fusée à l'approche des nuages. Celle-ci entraîne, à grande vitesse un fil métallique qui attire la foudre vers des appareils protégés.

Vient de paraître chez DENOEL un essai ECO-SPASME d'ALVIN TOFFLER, auteur du LE CHOC DU FUTUR édité à six millions d'exemplaires en vingt langues à travers le monde. Il propose cinq conditions pour une reprise. Stabiliser l'économie mondiale par le contrôle des multinationales, créer des stocks de matières premières pour stabiliser les fluctuations, repenser la politique de l'emploi pour l'âge super-industriel, décentraliser la planification économique, faire participer davantage les citoyens au remodelage du futur.

Une lectrice, qui n'aime pas les motards turbulents, suggère que tout motard coupable d'avoir troublé la paix perde pour un an son permis de conduire... Il est sérieusement question que monseigneur MARCEL LEFEBVRE vienne passer quelques semaines de vacances dans le

QUEBEC... Des marchands de la rue AMHERST s'inquiètent. Après la disparition de la rue CRAIG, quelle autre suivra?

Le chef de presse LOUIS CHANTIGNY du COJO actuellement en sèances retournera à son rapport post-olympique le 7 septembre prochain... Il paraît que nos enseignants veulent "conscientiser" nos enfants. En français?... Toujours à propos du français, le centre commercial PLACE VERTU se vante d'être "vertueusement" parfait!... JEAN ANOULH: "Les hommes vieillissants ne se jettent pas à genoux parce qu'ils ne sont plus absolument sûrs de se relever".

Un lecteur suggère que les parkings de notre EXPO 87 soient convertis en marché qui serait un JEAN-TALON de la rive sud... A propos de parkings, ceux de VANCOUVER sont très souvent entourés d'une haie. Pourquoi pas à MONTREAL, à commencer par ceux de la ville elle-même?... Savez-vous qu'il y a aux USA 7,750 stations de radio qui achètent certains programmes aux chaînes NBC, ABC ou CBC mais n'émettent qu'à l'échelon local?

LA BANQUE ROYALE DU CANADA participera avec 44 autres banques au financement de \$250 millions pour le développement industriel soviétique. Le gouvernement russe veut faire construire d'ici les Jeux olympiques de 1980 cent nouveaux hôtels à MOSCOU... Des fonctionnaires soviétiques sont venus consulter le maire JEAN DRAPEAU à propos de l'organisation d'une loterie pour les Jeux olympiques de MOSCOU.

Une devinette. "Je n'aime pas le soleil, j'aime la pluie. Si je pouvais habiter quelque part à mon gré, j'habiterais dans un pays où il pleut plus souvent, notamment l'ECOSSE qui est un pays qui me convient beaucoup mieux que la PROVENCE. Si j'y habite, c'est simplement parce qu'au début de ma vie, je n'ai pas eu assez d'argent pour en partir". Qui a écrit cela? Réponse: JEAN GIONO lui-même!

Un détenteur d'une carte de crédit DINERS CLUB est furieux. Il a reçu en français des douzaines de communications en français pour l'inviter à en faire partie. Mais maintenant qu'il est membre, il reçoit tout en anglais du bureau de TORONTO où il y a une personne, absolument personne capable de parler français à la clientèle québécoise. Conclusion: il a retourné sa carte de membre.

ET LE MOT POUR RIRE. Dans une agence de voyage: — Pour la somme dont vous disposez, monsieur, je vous conseille vivement de vous engager dans la marine!

TEK

Le gouvernement fédéral envisage de se donner une "image" d'austérité

OTTAWA (d'après CP) — L'austérité financière, à Ottawa, n'est pas une supercherie publicitaire. Non, c'est une chose fort sérieuse, à laquelle malheureusement le citoyen canadien ne semble pas accorder toute la crédibilité souhaitée. Qu'à cela tienne: le gouvernement vient de mettre en route doucement, pour corriger cette situation, une campagne un peu particulière de relations publiques.

Le secrétaire du Conseil du trésor, M. G.F. Osbaldeston, a dans cette intention parvenu à tous les sous-ministres, et quelques semaines, une lettre confidentielle qui en quelques mots définit la difficulté et la solution proposée: il faudra, dit le document, "projeter une image conforme à la réalité administrative actuelle, celle que donnent des services gou-

vernementaux attentifs à la modération des dépenses".

Le secrétaire du Conseil reconnaît que "les Canadiens sont de moins en moins nombreux à croire" que le gouvernement s'astreint aux mêmes restrictions que celles qu'il a imposées aux industriels et aux travailleurs, depuis 11 mois que fonctionne son programme anti-inflation.

C'est pourquoi le Conseil, une fois donnée l'approbation du cabinet au programme de relations publiques, a invité les hauts fonctionnaires fédéraux à pousser au maximum la perceptibilité des mouvements restrictifs du gouvernement, et à faire mûrir la conscience qu'en a la population par l'emploi d'un train de mesures dont l'énonciation seule constitue presque un acte d'auto-critique.

Le document recommande notamment:

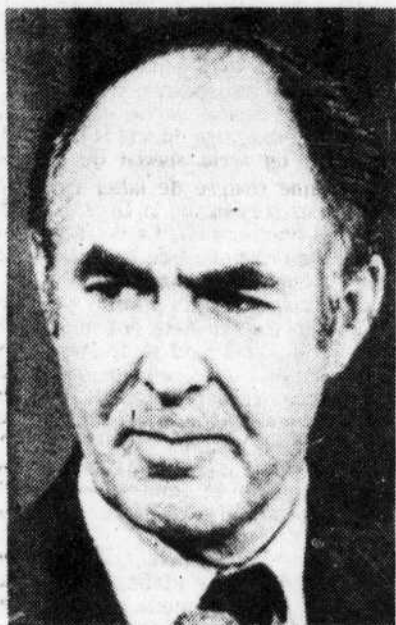
- Que chaque ministère dresse une liste de tous les programmes supprimés, remis à plus tard ou restreints, pour raison d'inflation; ces relevés seront regroupés en un tout qui soutiendra éventuellement un programme d'information;
- Que tous les discours ministériels contiennent une allusion, sous une forme ou une autre, à la restriction des dépenses gouvernementales, et ce en toutes circonstances, jusqu'à la fin du mois de janvier;
- Que tout communiqué annonçant le lancement d'un programme gouvernemental comporte, de façon inverse, la mention de solutions différentes, de préférence plus coûteuses, laissées de côté

pour cause d'austérité;

• Que les ministères fassent preuve de sobriété quant à la forme et quant au contenu des documents d'information qu'ils diffusent;

• Que les rencontres avec le public, et en particulier avec les hommes d'affaires, se fassent dans des locaux gouvernementaux ou en d'autres lieux "sobriement aménagés"; et qu'on profite alors de l'occasion pour attribuer l'inconfort de la situation à la politique de restrictions.

En ce qui concerne les programmes ministériels retouchés ou plus simplement supprimés, la lettre de M. Osbaldeston donne l'impression par ailleurs que la nomenclature en pourrait devenir rapidement factice: il est en effet recommandé d'y inclure les plans des projets d'accroissement de programme et même les nouveaux programmes dont chaque ministère envisageait l'adoption éventuelle, sans les avoir proposés à l'approbation du Conseil du trésor, et d'y inclure également les restrictions déjà publiquement annoncées en décembre dernier.



Alastair Gillespie

Uranium

Gillespie ne croit pas au prétendu monopole

ST. JOHN'S, Terre-Neuve (d'après CP) — Il sera difficile pour un Canadien d'éprouver la moindre sympathie envers les États-Unis, si ceux-ci se plaignent des effets d'un cartel international de l'uranium sur leur propre économie, eux qui pendant des années avaient tenu les producteurs canadiens à l'écart de leur marché.

C'est ce qu'a déclaré hier à St. John's, dans la province de Terre-Neuve où il participait au colloque annuel des ministres canadiens des Richesses naturelles, le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Alastair Gillespie. Celui-ci a ajouté, sur le ton de l'irritation: "S'il est un pays qu'on peut accuser de manœuvres monopolisantes, c'est bien

celui des États-Unis".

M. Gillespie, qui faisait ainsi connaître sa réaction à la nouvelle selon laquelle le département américain de la Justice venait d'être saisi d'un dossier incriminant cinq pays, dont le Canada, dans la création d'un présumé cartel mondial de l'uranium, a affirmé qu'il ne croyait pas à l'existence de ce prétendu monopole et que de toute façon les lois américaines ne concernaient pas les Canadiens.

Selon le dossier américain, cinq des principaux pays producteurs d'uranium ont créé, en 1972, un cartel similaire à l'OPEP afin de fixer les prix et de se partager le marché international de ce combustible indispensable aux centrales nucléaires.

Ces accusations sont contenues dans des documents remis hier au département américain de la Justice par deux fonctionnaires de l'État de Californie, MM. Ronald Doctor et Leonard Ross. Les pays concernés sont la France, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et l'Afrique du Sud. Déjà au cours du week-end les deux hommes, qui travaillent l'un pour la Commission de l'Énergie et le second pour la Commission des services publics de Californie, avaient, lors d'un entretien avec la presse, annoncé l'existence de ce dossier et décrit les documents qu'il contient.

Ces derniers sont parvenus à MM. Doctor et Ross par l'intermédiaire d'une association de défense de l'environnement, "Les amis de la terre", qui les tenait elle-même d'une personne non identifiée qui les a apparemment dérobés à la compagnie australienne "Mary Kathleen Uranium Ltd." Cette dernière est une filiale du groupe britannique "Rio Tinto Zinc".

MM. Ross et Doctor ont reconnu qu'ils n'avaient pas été en mesure de vérifier l'authenticité de ces documents, mais ils ont remarqué que la compagnie "Mary Kathleen" avait demandé à les récupérer et n'avait pas déclaré qu'ils étaient faux. Selon ces documents (des centaines de lettres et papiers divers), le cartel s'est formé à Paris en février 1972, lors d'une réunion organisée par la société "Uranex", un groupement de producteurs français d'uranium contrôlé par un tiers par le gouvernement. La France était représentée par quatre fonctionnaires, dont un dépendant du ministère des Affaires étrangères.

Toujours selon les documents remis au ministre américain de la Justice, l'Australie était représentée par un membre de la Commission australienne à l'Énergie atomique, un fonctionnaire du ministère du Développement national et un attaché commercial auprès de l'ambassade à Paris.

Le Canada y avait délégué un ministre adjoint des Mines, un représentant du ministère du Commerce et un attaché scientifique.

Les sociétés productrices d'uranium des cinq pays en cause avaient constitué à Londres, il y a un an, une association de commerce dotée du nom de "L'Institut de l'uranium". Les représentants de l'association ont vigoureusement démenti les accusations des fonctionnaires américains.

M. Ross, quant à lui, a déclaré que les principales victimes du présumé cartel sont les sociétés américaines utilisant l'uranium.

L'industrie minière manque de main-d'oeuvre

ST. JOHN'S (d'après CP) — L'expansion de l'industrie minière au Canada affrontera peut-être d'ici peu un danger auquel on a donné peu d'attention, et qui pourrait se révéler plus grave que celui de l'épuisement des richesses naturelles: les mines, en effet, semblent exercer de moins en moins d'attrait sur les jeunes.

C'est la déclaration qu'a faite hier le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Alastair Gillespie, à l'occasion du colloque annuel des ministres canadiens titulaires des richesses naturelles. Le recrutement de la main-d'oeuvre dans les mines est affligé de trois problèmes principaux, selon M. Gil-

lespie. Ce sont notamment le resserrement des salaires par comparaison avec ceux des autres champs industriels, l'isolement dans les communautés minières et les soucis de l'ordre de la santé.

M. Gillespie, qui arrivait d'une tournée de neuf jours dans les territoires septentrionaux du pays, a déclaré qu'il n'avait pu trouver nulle part, dans les mines qu'il avait visitées, un seul mineur qui eût souhaité que son fils suive ses traces. La question, a-t-il ajouté, est de savoir d'où viendront les mineurs de demain. Il n'a pu lui-même y répondre, et a souligné que la question était assez grave pour retenir l'attention conjuguée de l'industrie, du monde ouvrier et du gouvernement.

au fil des mots

Anglicisation

par Louis-Paul Béguin

Quand on dit maller (to mail), on parle anglais. Quand on dit annuler (to cancel) au lieu d'annuler, on parle anglais. Quand on écrit: nous sommes à étudier (we are to study...) on s'exprime en anglais. Quand on parle de safety lock, évidemment on parle anglais (verrou de sûreté). Mais aussi, quand on insiste pour dire: code d'éthique, on parle assurément anglais (code de déontologie, code des devoirs professionnels sont les expressions correctes). Quand on veut changer un chèque au lieu de l'encaisser, on parle anglais (to change a cheque). Quand on apporte au lieu d'emporter, on est peut-être peu influencé par l'anglais, mais "take out" (c'est le "pour sortir" affreux, de certains restaurants). On cultive dans l'anglais, c'est certain, quand on réfère à quelque chose, au lieu de se référer (à un texte), en référer (à son supérieur), transmettre (un document) à quelqu'un, puisque l'anglais utilise le verbe "to refer" dans

ces cas-là. Quand on rencontre des dépenses au lieu d'y faire face, ou de les régler, on parle anglais (to meet expenses). Quand on a créé un banc de neige (snowbank), j'ai bien peur, hélas, que ce soit l'influence de l'anglais qui ait agi, puisqu'il s'agit d'un amoncellement de neige.

Je ne vais pas faire la chasse aux gens qui emploient ces anglicismes. Mais, qu'on ne vienne pas me dire: 1) ce ne sont pas des mots anglais, donc c'est français. 2) ce sont des canadiannismes, alors que ce sont tout simplement des mots anglais déguisés. L'anglicisation est inconsciente, pour bien des gens, c'est pourquoi elle est si dangereuse. Continuons.

Les instructions sont souvent des modes d'emploi pour les gens qui connaissent le français, exit n'est pas employé en français (sortie). Le "en bas" et le "en haut" écrits en grandes lettres dans nos grands magasins, au-dessus de l'escalier roulant sont des calques de "down" et "up". De l'anglais, de l'anglais, vous dis-je! C'est cela qu'il faut comprendre.

Tous les membres de

L'Alliance des Professeurs de Montréal

sont convoqués à une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

mardi 31 août
à 17 h (5 h P.M.)
au Centre Paul Sauvé

- Information sur l'état des négociations
- Décisions



Alliance des Professeurs de Montréal



Mme Felicita Tesclin qui habite ville Saint-Michel se demande ce qu'il adviendra d'elle demain? Elle doit recevoir un traitement à l'Hôpital des vétérans, chemin de la Reine-Marie, deux fois par semaine, faute de quoi sa santé sera compromise. Sa pension de vieillesse lui suffit à peine pour payer son loyer et son alimentation. Où trouver l'argent pour un taxi?

Faute de subvention

Le Service bénévole cesse de transporter les malades

par Renée Rowan

Faute d'une aide financière de la part du ministère des Affaires sociales, le service de transport vers les hôpitaux assuré jusqu'à maintenant par le Service bénévole de Montréal cessera de fonctionner dès demain, privant ainsi de traitements essentiels quelques centaines de malades.

Jusqu'à la dernière minute, le Service bénévole de Montréal a espéré une aide temporaire du MAS qui aurait permis de maintenir en opération le service de transport en attendant une solution à long terme à un problème qui traîne en longueur.

Dès le 4 juin 1974, le Service bénévole de Montréal alertait M. Claude Forget, et sollicitait une subvention, mais sans succès. "Dans notre optique, avait répondu à l'époque le sous-ministre adjoint, J. Charles Chamard, c'est le rôle du secteur privé et du bénévolat, et nous croyons même que c'est l'assurance de sa survie d'apporter un complément à l'action du gouvernement."

Le Service bénévole est revenu plusieurs fois à la charge depuis, faisant valoir au ministre que sans un budget garanti, il lui était impossible de continuer. Au cours d'une conférence de presse, le 21 juin dernier, la présidente du conseil d'administration du Service bénévole, Mme Eleanor Côté, avait

annoncé que faute d'une subvention gouvernementale, le Service se verrait forcé d'abolir, à compter du 1er septembre, son service de transport des malades.

Dans une lettre en date du 23 juillet dernier, M. Claude Forget avait fait savoir au Service bénévole que son ministère ne pourrait prendre de décision avant d'avoir pris connaissance du rapport que doit lui soumettre incessamment le comité chargé de cette question ajoutant "qu'il espérait que le Service bénévole de Montréal pourra maintenir son service de transport en attendant cette décision."

"Cela nous est impossible, précise Mme Côté. N'ayant pas reçu la subvention de \$1.000 par mois dont nous avons besoin pour maintenir temporairement ce service en attendant une solution définitive, nous devons donc demain, comme nous l'avions annoncé fin juin, renoncer à ce service."

Jointe par téléphone hier, Mme Louise Thauvette, du Cabinet du ministre, a confirmé qu'aucune décision à long terme n'avait encore été prise et qu'à cause de restrictions budgétaires et en raison des nombreuses demandes de subventions dont est submergé le MAS, la subvention, même temporaire, n'avait pu être accordée.

Les premières victimes de la disparition du service de transport des malades vers les hôpitaux mis sur pied par

le Service bénévole de Montréal il y a 19 ans, seront une fois de plus les économiquement faibles et les personnes âgées dont le seul revenu est leur pension de vieillesse. Les assistés sociaux reçoivent l'aide financière dont ils ont besoin pour se déplacer en taxi quand leur état de santé l'exige, mais qu'advient-il de ces malades dont le transport vers les hôpitaux était jusqu'à présent assuré par le Service bénévole de Montréal?

C'est la question que se posent avec angoisse les intéressés eux-mêmes, leurs familles et les agences qui font appel à ce service qui coordonne chaque mois le transport de deux à trois cents personnes incapables d'utiliser les transports en commun et qui doivent suivre régulièrement un traitement pour le cancer, l'insuffisance rénale, le diabète, traitement qui, s'il est interrompu, compromet gravement leur guérison et même, dans certains cas, leurs chances de survie.

Le Service bénévole de Montréal ne tient pas à assurer lui-même ce service de transport des malades vers les hôpitaux. "Nous aurions accepté de le maintenir en attendant que le gouvernement organise son propre service ou trouve une solution à long terme, souligne Mme Côté. Mais pour cela nous avons besoin d'argent. Les malades ont droit à ce service et il appartient au gouvernement de l'assurer."

Des élections cet automne?

Donnez-moi une seule bonne raison (Bourassa)

par Gilles Provost

En réponse au défi que lui lançait durant le week-end le leader du Parti Québécois, M. René Lévesque, le premier ministre du Québec a mis les journalistes au défi de lui fournir une seule bonne raison pour déclencher des élections cet automne.

"Pour ma part, a-t-il dit, je n'en vois aucune. Toutefois, si quelqu'un en voyait, on étudierait la situation et on déciderait en conséquence. C'est une prérogative du premier ministre de déclencher des élections au moment qu'il juge opportun."

M. Bourassa a aussi insinué que le déclenchement d'élections hâtives serait un véritable "suicide politique" pour le parti Québécois, tellement ce dernier est divisé sur des problèmes aussi fondamentaux que la place du français et de l'anglais, l'avenir de la constitution, etc.

M. Bourassa n'a pas raté non plus l'occasion de souligner la disparition imminente du quotidien Le jour pour "démontrer" l'incapacité des Péquistes à administrer sérieusement le Québec.

"Il fallait que les Péquistes soient de bien minables administrateurs pour espérer implanter à Montréal un cinquième quotidien du matin, a-t-il dit. Aucune autre grande ville n'en a autant. Ils n'avaient aucune chance de réussir."

Prenant ensuite l'argument contraire, M. Bourassa est arrivé exactement à la conclusion: "Si les Péquistes ne sont même pas capables d'administrer un simple petit quotidien de la taille du Jour, a-t-il dit, comment pourraient-ils prétendre administrer la province toute entière?"

Aux yeux du leader libéral, la faillite du Jour démontre que les Péquistes sont plus divisés que jamais et qu'ils ne peuvent éviter de s'entre-déchirer aussitôt qu'ils s'attaquent à un travail concret au lieu de se contenter de critiquer le gouvernement. "L'expérience du Jour prouve que les extrémistes et les modérés sont toujours en lutte au sein du Parti québécois et que, dans un tel contexte, ce sont les extrémistes qui gagnent la partie," a-t-il dit.

M. Bourassa s'est aussi efforcé de désamorcer la bombe à retardement qu'avaient amorcés MM. Guy Saint-Pierre et Ben Payeur, au sujet de l'indépendance éventuelle du Québec: M. Payeur n'a fait qu'évoquer "l'hypothèse" ou tout le reste du Canada deviendrait séparatiste et où le Québec n'aurait qu'à tirer les conclusions; quant à M. Saint-Pierre, dit M. Bourassa, il a comparé un Québec indépendant au Portugal qu'il y a des problèmes politiques très sérieux et une forte baisse du niveau de vie.

Le premier ministre a aussi affirmé à plusieurs reprises que toute la lumière sera faite sur l'aventure olympique. "Le gouvernement ne croit pas opportun d'ouvrir une enquête judiciaire, a-t-il dit, et sa position a reçu l'appui d'observateurs indépendants comme le directeur du Devoir."

"La commission parlementaire a posé de multiples questions, a-t-il poursuivi, et le COJO, la RIO et les autorités municipales vont s'entourer d'experts indépendants pour fournir des réponses aux questions posées. Après cela, la commission parlementaire pourra toujours remettre ces réponses en question."

M. Bourassa a insisté à plusieurs reprises sur l'"impartialité des comptes et

des experts" que les organismes directement impliqués ne manqueront pas d'engager pour être en mesure de répondre aux parlementaires.

A ses yeux, le fait que ces experts soient engagés par les organismes qui sont placés sur la sellette, ne fera aucunement entrave à leur "impartialité".

Enfin, M. Bourassa a exprimé l'avis que les offres collectives faites aux enseignants du Québec sont tout à fait acceptables, tenant compte des contraintes financières du Québec et de la situation qui prévaut même dans les provinces plus riches.

"Nous avons fait un effort très important, a-t-il dit, et nous croyons avoir réussi à offrir de bonnes conditions de travail aux enseignants."

Il a refusé d'annoncer immédiatement l'attitude qu'adopterait le gouvernement si les enseignants refusaient les offres qui leurs sont faites. Toutefois, il a profité de l'occasion pour dénoncer la commission de négociation de la CEQ, en affirmant qu'elle regroupe les éléments les plus radicaux de la centrale, c'est-à-dire ceux qui ne veulent pas d'entente et qui persistent à vivre comme s'ils étaient en France, en mai 1968.

Ottawa rend hommage au Dr Norman Bethune

Le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, a déclaré hier que le Canada et la Chine populaire en étaient arrivés à une entente de principe relativement à des échanges culturels importants entre les deux pays.

Le ministre s'adressait aux dignitaires et médecins chinois qui ont assisté à l'ouverture officielle de la maison restaurée où est né, en mars 1890 à Gravenhurst, Ontario, le Dr Norman Bethune, grand héros de la Révolution chinoise de Mao.

Un collaborateur du Dr Bethune durant la guerre sino-japonaise, le Dr Chang Chi Chiang, qui est aujourd'hui le sous-ministre de la Santé nationale en Chine, était au nombre de la délégation.

Volontairement ignoré durant plusieurs années à cause de ses convictions communistes, le Dr Bethune reprend peu à peu sa place au rang des Canadiens dont la mémoire est vénérée.

Les dignitaires chinois ont visité au cours du week-end les hôpitaux Royal Victoria et Sacré-Coeur de Cartierville où le Dr Bethune a pratiqué la médecine avant de s'engager dans la guerre d'Espagne puis aller rejoindre les troupes de Mao Tse-Toung en janvier 1938. Il meurt le 12 novembre 1939 sur le front chinois des suites d'une infection qu'il s'est infligée en opérant sur le champ de bataille.

En République populaire de Chine, le Dr Bethune est élevé au rang des héros nationaux depuis la date de sa mort et il a été un élément important des relations actuelles entre la Chine et le Canada.

Les ambassadeurs de la Chine au Canada et du Canada en Chine ont assisté aux cérémonies de Gravenhurst, hier.

Quant aux futurs échanges culturels entre les deux pays, ils se concrétiseront par la tournée que fera l'Orchestre symphonique de Toronto en Chine en janvier 1976, et par la venue au Canada de la troupe de ballet de Shanghai durant la saison 77-78.

Kossyguine a failli se noyer

LONDRES (AFP) — M. Alexei Kossyguine a failli se noyer après avoir été frappé d'une crise cardiaque à Moscou, a déclaré hier le journaliste Victor Louis, correspondant occasionnel en URSS du journal du soir londonien "Evening News".

Selon M. Louis, qui fait état d'une déclaration officielle sans toutefois en indiquer la source, le président du Conseil soviétique n'a pu être sauvé que "grâce à l'intervention rapide et efficace" de ses gardes du corps.

Le correspondant de "l'Evening News" indique que cet accident est survenu pendant que M. Kossyguine se baignait dans une rivière de Moscou, mais ne précise pas la date à laquelle l'incident s'est produit.

Me Pontbriand à son enquête préliminaire

Le juge Roger Vincent doit poursuivre, ce matin, l'audition de l'enquête préliminaire d'un homme d'affaires accusé de trafic de drogue. Le procureur de Joseph Zunnenshine, Me Sidney Leithman, a obtenu hier quelques heures de délai afin d'étudier les conséquences d'une décision intermédiaire rendue par le juge Vincent après le témoignage du seul témoin de la journée: un agent spécial de l'Agence américaine chargée de lutter contre le trafic des stupéfiants, la Drug Enforcement Administration. La défense a obtenu une ordonnance de non-publication sur l'enquête de Zunnenshine.

Le tribunal doit en principe procéder aujourd'hui à l'enquête préliminaire de Me Denis Pontbriand et de Dima Messina, coaccusés dans cette affaire. Au total, quelque 40 chefs d'accusation ont été portés contre les trois prévenus et porteraient sur des transactions qui se seraient produites entre 1973 et 1975 et auraient rapporté près d'un demi-million de dollars (au détail). Il s'agit ici d'heroïne, d'opium et de cocaïne.

La Drug Enforcement Administration avait agi, dans cette affaire, en collaboration avec la Gendarmerie Royale du Canada, chaque corps d'enquêteurs disposant d'agents doubles ayant supposément infiltré ce "réseau".

L'avocat de Me Pontbriand, Morris Fish, doit soumettre aujourd'hui une demande de remise en liberté provisoire de son client. On sait que, lors de leur comparution la semaine dernière, aucun des trois coaccusés n'a obtenu de cautionnement, une telle demande de remise en liberté peut être faite lorsque la défense prétend apporter des faits nouveaux justifiant l'élargissement du prévenu.

Selon les informations policières, un dénommé "Nick" aurait permis à la DEA d'opérer le coup de filet qui aboutit à l'arrestation de Me Pontbriand, de Zunnenshine et de Messina, le 18 août. Pour ne pas compromettre le déroulement de causes instruites aux États-Unis, la DEA refuserait de divulguer les exploits de ce "Nick".

Les grévistes veulent négocier avec le vrai propriétaire de Métropolitain Sud

par Gérard LeBlanc

Les chauffeurs d'autobus de banlieues refusent l'argument de "l'incapacité de payer" quand il est servi par Power Corporation, le vrai propriétaire, selon eux, des firmes Métropolitain Provincial et Métropolitain Sud, respectivement en lock-out et en grève depuis les 8 et 28 juillet.

Les négociations ont repris hier matin avec Métropolitain Sud, en présence d'un médiateur gouvernemental, M. Marcel Boisvert, pour être de nouveau suspendues quelques heures plus tard, par suite du refus de la compagnie de modifier ses

dernières offres salariales.

La direction de Métropolitain Sud se serait prêtée tout au plus à réaménager les salaires et les bénéfices marginaux à la condition de conserver la même masse monétaire globale.

La compagnie plaide l'incapacité de payer plus sans mettre en danger la rentabilité de l'entreprise, qui a déjà réclamé des subventions directes ou indirectes des autorités gouvernementales.

Accompagné du président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, les dirigeants syndicaux de ces deux compagnies ont présenté à la presse, hier, les documents démontrant le maintien du contrôle de Power Corporation, malgré les transactions effectuées en 1967.

Le peu de profit enregistré par ces compagnies provient en fait des fortes sommes versées chaque mois à leur créancier, les Entreprises Transport Provincial, une des nombreuses filiales de l'empire de Paul Desmarais.

Les transferts de propriétés effectués en 1967 n'ont en effet été qu'apparents, selon la CSN, et leur seul but a été de diviser l'empire de transport en commun de Power Corporation en réseau rentable et non rentable, de façon à faciliter le partage des revenus et l'obtention de subventions.

En vertu des contrats par lesquels Métropolitain Provincial et Métropolitain Sud acquièrent en 1967 le service d'autobus de banlieue de la métropole — Métropolitain Provincial dessert la zone est-ouest de Valleyfield à Joliette et Métropolitain Sud détient une partie du marché de

la Rive-Sud jusqu'à Saint-Hyacinthe — ces deux compagnies doivent verser chaque mois 90% des recettes nettes en remboursement de dette.

Ce montant ne couvre en fait que l'intérêt sur les obligations acquises par les Entreprises Transport Provincial de Power Corporation lors de la vente de 1967. En fait, les acheteurs n'ont déboursé que des sommes infimes, le reste du coût étant complété par des débauchures consenties à l'ancien propriétaire.

Les contrats de vente, obtenus de la Commission des transports du Québec, révèlent, par ailleurs, que lors du transfert de propriété les 85 autobus de Métropolitain Provincial étaient évalués à \$15.987, c'est-à-dire moins de \$200 l'unité.

Or, la direction de Métropolitain Provincial a évalué à environ \$125.000 la perte subie lors de l'incendie, le 22 août dernier, de trois de ses véhicules.

Les syndicats affiliés à la CSN demandent donc de négocier avec le vrai pro-

priétaire des autobus de banlieue, convaincus qu'il sera alors plus difficile de brandir l'incapacité de payer pour refuser les augmentations réclamées par les 400 chauffeurs et employés de soutien.

Les principales clauses litigieuses chez les chauffeurs des deux compagnies touchent les salaires, les heures de travail et la sécurité.

Le syndicat réclame pour les chauffeurs \$210 par semaine et 7 cents du mille parcouru immédiatement et \$225 pour la deuxième année du contrat. La compagnie offre \$180 immédiatement et \$215 à la fin d'un contrat de trente mois.

Le syndicat demande, en outre, une réduction de la semaine de travail de 56 à 50 heures, avec un maximum de huit heures de travail et de 10 heures de disponibilité par jour.

Les chauffeurs réclament enfin le droit de ramener au garage un véhicule jugé défectueux et ne répondant plus aux normes de sécurité.

Cadres infirmiers

La réponse de Forget attendue aujourd'hui

Les Cadres infirmiers unis qui luttent actuellement pour obtenir justice dans l'évaluation de leurs traitements, inférieurs à ceux des infirmiers et infirmières qu'ils dirigent, connaîtront aujourd'hui la réponse du ministre des Affaires sociales quant à leurs dernières demandes salariales.

Une rencontre a eu lieu hier à Québec entre les représentants des Cadres infirmiers unis, Mlle Joan Forchiron, présidente, en tête de la délégation, et des représentants du MAS, afin d'en arriver à une entente. Ces 700 infirmières-cadres menacent de démissionner si cette situa-

tion anormale n'est pas corrigée d'ici au 1er septembre.

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, devait prendre connaissance du document soumis par les parties à l'issue de cette rencontre, des son retour de Montréal dans la Vieille Capitale hier soir et il devrait faire connaître ses réactions aujourd'hui. Si le document est accepté, comme on pouvait le présumer hier à la lumière de conversations feutrées, il ne resterait plus qu'à faire entrer cette nouvelle échelle de salaires par le Conseil du trésor, à sa réunion de mercredi.

COURS DE POTERIE

(jour, soir, samedi)
Initiation à la céramique
tournage, façonnage, glaçures

COURS DE BATIK

prof.: André Gauvreau

COURS DE MACRAMÉ

prof.: Luc Deschamps

COURS DE DESSIN

perspective, modèle, observation.

Début des cours:
semaine du 20 sept.
Inscription immédiate à la:

POTERIE BONSECOURS

433, est Notre-Dame,
Vieux-Montréal
844-6253, 844-6165

permis culture personnelle no 749885

S U C O

solidarité
entre les peuples

RENOMMÉ
DEPUIS
LE 20
NOVEMBRE
1975

L'ENDROIT IDÉAL
POUR LES
DÉJEUNERS D'AFFAIRES

OUVERT 7 JOURS
PAR SEMAINE

DALI Restaurant
Français
1446, rue Crescent - 282-1332

éditorial

La fin du Jour comme quotidien

Dans une déclaration émise hier après-midi, le nouveau président du Conseil d'administration de la société éditrice du Jour a judicieusement précisé que toute décision finale concernant l'avenir du quotidien fondé par MM. René Lévesque, Yves Michaud et Jacques Parizeau serait d'abord soumise aux actionnaires de l'entreprise avant d'être appliquée.

Il est plus facile de créer un journal que de s'en défaire quand il marche mal. Autant les principaux responsables du Jour avaient péché par ignorance et présomption en croyant pouvoir liquider d'un seul coup plus des quatre-cinquièmes du personnel de la maison, autant le Conseil d'administration aura besoin des trois semaines devant précéder la prochaine assemblée des actionnaires, convoquée pour le 22 septembre, pour arrêter en parfaite conformité avec la loi les multiples décisions que rend inéluctable la situation de l'entreprise. On apprend avec intérêt, à cet égard, que la démission de MM. Michaud et Parizeau n'est point le geste de fuite que l'on craignait. En acceptant de demeurer à la disposition des administrateurs dans la mesure où leurs services seront requis, les deux démissionnaires démontrent qu'ils ont voulu protester avec fracas contre une situation devenue absurde plutôt que de s'esquiver devant le devoir pénible qui les sollicite. Il sera plus difficile, dans ces circonstances, de soutenir, comme le faisait hier le Syndicat des travailleurs du Jour, qu'ils se seraient "sauvés de leur navire à quelques heures du naufrage définitif".

Quoi qu'il en soit du linge sale que l'on prétend laver en public, une conclusion paraît acquise: Le Jour à toutes fins utiles a cessé d'exister comme quotidien, du moins pour l'avenir prévisible. Si le journal doit continuer de vivre, ce sera vraisemblablement sous la forme d'une publication hebdomadaire, dont la formule (plus difficile qu'on ne semble le penser) reste d'ailleurs à préciser. Si MM. Michaud et Parizeau eux-mêmes ont dû, selon les indications disponibles, en venir à cette conclusion, c'est que l'entreprise, sous la forme qu'on lui avait donnée au départ, ne pouvait tout simplement pas résister à l'épreuve cruelle du contact avec la réalité. Autant dans ses structures que dans le défi financier qu'elle constituait, elle était vouée à l'échec.

Dans la longue déclaration qu'il émettait vendredi soir pour justifier sa démission comme président et administrateur du Jour, M. Jacques Parizeau a habilement omis toute référence à la responsabilité des principaux dirigeants dans le sort qui échoit maintenant au Jour. À cela, les employés syndiqués du Jour ont eu raison de répliquer qu'ils ne sauraient être tenus responsables de décisions administratives, financières et professionnelles prises depuis deux ans et demi par les dirigeants dûment mandatés d'une entreprise dont les travailleurs syndiqués n'ont jamais eu le contrôle.

Il n'en reste pas moins que l'expérience

douloureuse vécue depuis mars 1974 a fait la preuve de l'impossibilité pratique de la formule "originale" de gestion dont avaient naguère se vanter les pionniers du Jour. Cette formule, comme le rappelait M. Parizeau, se situait quelque part entre l'autogestion complète et l'entreprise traditionnelle où l'on trouve d'un côté la gérance et, de l'autre, les employés, généralement syndiqués. Il eût fallu, pour l'appliquer avec succès, une dose très élevée de ces qualités "d'expérience, de compétence et de conscience professionnelle" dont parlait dimanche René Lévesque. Or, il semble bien que ces qualités aient fait défaut des deux côtés, c'est-à-dire chez les responsables et chez les rédacteurs salariés.

Pour pouvoir s'imposer dans un contexte aussi fortement plébiscitaire que celui qu'il avait lui-même vaniteusement conçu, M. Michaud aurait eu besoin d'une autorité technique, intellectuelle, politique et morale qu'il ne possédait manifestement point. Il aurait également eu besoin d'une très grande compréhension de la part de ses collaborateurs de la rédaction.

Or, il devint évident au cours des derniers mois qu'on assisterait à la répétition des événements qui entraîneront il y a deux ans la chute de Québec-Press. Les mécanismes de partage des responsabilités inscrits dans les structures du journal furent conçus pour favoriser une mise en commun de l'expérience de chacun pour le bien de l'ensemble. Ils servaient vite, au contraire, à un découpage absurde des responsabilités et des prérogatives, sous lequel on eût voulu réduire au rôle d'otages professionnels et financiers ceux qui portaient devant les actionnaires et le public la responsabilité de la publication.

Aucune personne sérieuse n'eût consenti à assumer la responsabilité d'un journal quotidien dans le cadre absurde que créaient les prétentions de M. Jacques Keable et de ses amis. L'étonnant ce n'est pas que cette formule ait échoué; c'est que, grâce à la patience de quelques-uns, elle ait pu durer si longtemps. Par la nature même des centaines de décisions qui doivent y être prises tous les jours, par la nature aussi des forces sans cesse contradictoires au milieu desquelles il doit quotidiennement se frayer un chemin, un journal, plus encore que d'autres formes d'entreprise, a besoin d'une forte unité de direction et de structures de décision souples, pratiques et efficaces. On ne répondra jamais à cette exigence essentielle en multipliant à l'infini le "parlementage".

Certains avaient vu dans les structures de direction du Jour le principal vice de l'entreprise. Ils souhaitaient que Le Jour succombe aux contradictions inscrites dans sa formule plutôt qu'à de classiques et banales difficultés financières. Il n'empêche qu'en définitive, ce sont les difficultés financières qui ont précipité la crise du Jour et semblent devoir entraîner sa fermeture. On connaît d'autres entreprises de presse qui n'ont pas toujours brillé ni

par la transparence de leurs structures de direction, ni par le génie de leurs "managers". Assises sur une forte situation financière, elles ont néanmoins réussi à surmonter des crises de pouvoir non moins aiguës que celle qui déchire Le Jour.

Le Jour semble devoir succomber, en somme, à une loi de fatalité cruelle inscrite dans la situation des journaux quotidiens à Montréal. Sur le marché montréalais, il n'y a guère de place que pour trois quotidiens de langue française, soit deux journaux à caractère populaire, un le matin et un l'après-midi, et un journal d'opinion. L'un des deux journaux populaires qui se disputent le marché du matin serait déjà disparu sans l'injection artificielle reçue depuis quelques années de Power Corporation qui croyait, en le maintenant en vie, garder à distance le concurrent redoutable que devenait Pierre Peladeau. Dans le domaine des journaux d'opinion, l'entrée en scène du Jour créait inévitablement une lutte à finir entre le quotidien de MM. Lévesque, Michaud et Parizeau, et Le Devoir.

Quoi qu'aient pu penser les promoteurs du Jour, le milieu montréalais et québécois, au stade actuel de son développement, n'a pas les ressources voulues pour soutenir deux quotidiens visant au fond, par-delà des différences de formule, à atteindre le même public et à mettre l'accent sur les mêmes valeurs journalistiques. Les lecteurs soucieux d'informations approfondies et de textes critiques sont plus nombreux qu'autrefois, mais leur augmentation compense à peine les pertes dangereuses qu'ont assuées les quotidiens au profit de la télévision. Les ressources intellectuelles capables d'alimenter jour après jour, en textes de qualité, des publications de cette nature, demeurent également limitées; elles sont bien inférieures en nombre aux partisans de ceci ou de cela, mais qui sont incapables de justifier leur préférence dans un texte le moins rigoureux. Les annonceurs susceptibles enfin de s'intéresser au marché que constituent les lecteurs de ces publications sont aussi fort limités, non seulement par le nombre, mais aussi, et davantage, par la mollesse des ressources qu'ils sont disposés à investir dans ce type de publication.

C'est à l'effet combiné de tous ces facteurs — ainsi qu'à une direction plutôt faible et inexpérimentée — que l'on doit attribuer les difficultés du Jour. Aucun des obstacles rencontrés par Le Jour n'a été étranger à l'histoire du Devoir. S'ils ont toujours été surmontés jusqu'à maintenant, c'est parce que Le Devoir offrait en contre-partie à ceux qui s'y intéressaient des qualités d'indépendance, d'impartialité, de respect, de rigueur intellectuelle, d'attachement aussi à maintes valeurs fondamentales que ridiculisaient volontiers certains rédacteurs du Jour, dont il ne s'est jamais départi et auxquelles il demeure attaché malgré toutes les modes du moment.

Claude RYAN

bloc-notes

Le carrousel électoral stoppé

Après avoir laissé courir dans tous les sens des rumeurs, des bruits et des chuchotements d'élections brusquées, M. Bourassa s'est avisé, d'abord à la radio dimanche, puis de nouveau hier devant la presse, d'arrêter le carrousel qui n'en finissait plus de tourner depuis la fin des Jeux olympiques.

Le premier ministre a saisi la plus belle occasion qui s'offrait: M. René Lévesque réclame des élections; donc, il n'y aura pas d'élections! Il est vrai que M. Marcel Léger, à l'aide de sa boule de cristal, en avait hardiment annoncé la date. Il fallait donc que son chef, par souci de cohérence, insistât dans le même sens. De même, à tour de rôle, MM. Rodrigue Biron, Jérôme Choquette et Camil Samson avaient demandé ou prévu une consultation électorale.

M. Bourassa annonce clairement qu'il n'a pas l'intention et qu'il n'existe aucune raison d'appeler le peuple aux urnes.

Il est tout à fait juste de dire qu'il n'existe aucune raison. En tout cas, pour peu qu'ils aient eu l'intention de se lancer en campagne électorale, le premier ministre et ses conseillers n'ont pas trouvé une raison suffisante pour justifier l'opération. Entendons ici une raison avouable et qui résiste à l'analyse. Car il se peut d'autre part que la conjoncture, au lendemain des Jeux, soit apparue propice aux organisateurs électoraux et à l'entourage du premier ministre. Mais encore eût-il fallu découvrir le motif valable. Élu en 1973 avec une majorité écrasante, M. Bourassa a reçu le mandat de résoudre les problèmes économiques, sociaux, scolaires, syndicaux. La situation s'est dégradée dans les hôpitaux et les écoles, les négociations ont été difficiles; les grèves, longues et nombreuses; l'inflation a suivi son cours et le débat constitutionnel plectine toujours. Or, justement, le peuple accorda il y a

trois ans aux Libéraux la confiance et les moyens de régler toutes ces questions. Rien n'est fondamentalement changé: il appartiendra à l'électorat, au terme de mandat, de porter un jugement et de faire ses choix. Si une crise constitutionnelle avait éclaté qui eût contraint M. Bourassa à modifier sensiblement ses orientations, le premier ministre aurait eu une raison impérieuse d'en appeler au peuple. Mais cela ne s'est pas produit.

Toutefois, des événements pourraient encore survenir qui justifieraient des élections brusquées. Songez, par exemple, à la reprise des discussions sur le rapatriement de la constitution; ou à une très brusque aggravation du chômage qui imposerait au gouvernement l'adoption de mesures radicales, ou même encore à un déséquilibre dans l'équipe ministérielle: désaccords, démissions, scandales.

Les partis d'opposition, d'ordinaire, font valoir à l'appui de leurs demandes d'élections l'inaptitude des ministères à gouverner, l'accumulation des problèmes et la perte de confiance des électeurs envers ceux qui les dirigent. Ce sont là des règles classiques d'un jeu conventionnel. Ils parviennent parfois à créer une psychose qui, gagnant graduellement toutes les couches de la population, peut paralyser un gouvernement et le forcer à solliciter la confiance. Il arrive aussi que l'incertitude quant aux intentions électorales du gouvernement gêne l'appareil administratif, les fonctionnaires n'étant pas très portés à donner leur pleine mesure quand les batailles électorales vont s'engager.

C'est pourquoi il était nécessaire que M. Bourassa démonte sans plus tarder les rumeurs qui lui prôtaient le projet de solliciter un nouveau mandat dès à présent.

Il est inévitable dans notre régime que naissent et meurent de la sorte des

rumeurs d'élections. C'est du reste l'une des raisons pour lesquelles des hommes politiques se prononcent parfois en faveur des élections à date fixe. Mais une règle aussi rigide est contraire à l'esprit de notre système. Le premier ministre doit pouvoir conserver une certaine latitude dans ce domaine, de telle sorte qu'en cas de crise il puisse déclencher le processus électoral, ou prolonger de quelques mois son mandat dans les limites prévues de cinq années lorsqu'il croit pouvoir achever la mise en oeuvre d'un programme important avant de se présenter devant l'électorat.

Michel ROY

La lutte à l'inflation et au... crime

Les policiers municipaux ne sont pas heureux des coupures de salaires qui leur ont été infligées dans plusieurs villes du Québec par la commission provinciale de lutte contre l'inflation. Sans parler d'un recours à l'arme de la grève, moyen de pression qui leur est interdit mais dont leurs collègues de Montréal, de la Sûreté du Québec et de quelques autres cités canadiennes ont su faire usage avec profit ces dernières années, leurs dirigeants réunis à Trois-Rivières ont fait planer une menace analogue.

Les législateurs n'avaient probablement pas songé aux forces de l'ordre quand ils imposèrent des limites aux augmentations des salaires dans le secteur public. Des limites non écrites existaient auparavant, qui variaient d'après la capacité de payer des administrations locales ou des gouvernements et suivant la fermeté avec laquelle les associations de policiers menaient les négociations. On se rappelle que les règlements les plus célèbres se firent à la hausse, provoquant un décalage problématique avec les autres catégories voisines dans les services publics. Un cran d'arrêt avait toutefois été trouvé à Montréal, qui vaut encore probablement pour les autres villes.

Les policiers ont perdu une grande partie de leur pouvoir de négociation le jour où l'armée canadienne est devenue une force auxiliaire capable de prendre la relève, en moins de vingt-quatre heures, de n'importe quel service policier municipal au pays. Les pouvoirs civils n'ont plus, avec le concours des soldats, à craindre le refus qu'ils pourraient essayer en demandant à des policiers provinciaux de

remplacer leurs confrères municipaux ou vice versa.

Avec les grandes manœuvres olympiques, les forces armées ont davantage rodé leur machine d'intervention para-militaire. En l'absence de crise sociale débouchant dans les rues, il ne faudrait que fort peu de soldats pour maintenir l'ordre dans les municipalités comme Trois-Rivières, Sherbrooke et les autres où les policiers sont mécontents des décisions de la commission De Coster.

Certes, point n'est besoin d'avoir raison, ni d'avoir l'assurance de gagner pour exprimer son mécontentement, et dans la mesure où ce mécontentement est réel à la base, les dirigeants des syndicats de policiers auront peine à empêcher leurs membres de se joindre à la journée nationale de protestation du 14 octobre. Ils devront cependant les dissuader d'entreprendre des initiatives aventureuses qui sont vouées à l'échec.

Le régime syndical des policiers ne comporte pas de droit de grève. Le service du maintien de l'ordre étant jugé essentiel, on supposait que la rémunération irait en conséquence et qu'un traitement en quelque sorte privilégié dissuaderait les policiers d'user des moyens communs de pression. Ce système pouvait dispenser les autorités municipales de négocier avec diligence, mais il restait néanmoins la solution de l'arbitrage obligatoire. Il semble, dans les cas-problèmes à l'origine du mécontentement des policiers municipaux, qu'on ait réduit non pas une entente qu'une négociation trop gênée aurait pu arracher, mais un règlement arbitral.

Où bien l'arbitrage a tenu compte des limites posées au secteur public par le législateur et alors on se demande quelle autorité peut s'attacher aux coupures de la commission De Coster, ou bien il n'en a pas tenu compte et alors c'est le délicat mécanisme de l'arbitrage chez les policiers qui risque de se détraquer. De toutes manières, il y a lieu de réviser les doctrines.

La contre-partie, en effet, de l'assurance que trouvent dans l'armée les autorités gouvernementales qui comptent jusqu'ici sur la police pour "tenir la rue", c'est qu'elles laissent se développer chez les policiers le sentiment que leurs tâches ne sont plus essentielles et qu'ils peuvent tourner les coins ronds. Pareille situation ne prépare rien qui vaille dans la prévention du crime et dans la solution des effractions commises, même si elle n'affecte que le simple mortel et ne met pas en danger la "sécurité du pouvoir".

Jean-Claude LECLERC

Le vote des enseignants

Des offres acceptables

par THÉRÈSE FABI

Les enseignants de l'élémentaire et du secondaire accepteront les offres finales déposées par la partie patronale jeudi le 12 août dernier. J'en suis persuadée.

En dépit des déclarations intempestives et des positions radicales de certains relativement aux dernières offres, les enseignants de la base sont les seuls à prendre la décision définitive à ce sujet. Et contrairement à certaines opinions répandues à tort, les enseignants ne sont pas des "moutons" qui suivent inconsciemment et aveuglément leurs leaders. On le verra aisément lors de l'assemblée générale de l'Alliance des professeurs de Montréal dirigée par un président radical qui ne représente absolument pas la grande majorité des enseignants de l'Alliance, l'un des syndicats les moins radicaux lors de la dernière lutte.

Les enseignants accepteront les offres — et ce, majoritairement — parce que ces offres sont acceptables. Tout n'est pas conforme à nos demandes initiales. Rien n'est idéal. Mais, dans l'ensemble, c'est un réel triomphe sur la plus grande partie de nos priorités. Et, nous devons en savoir gré à nos habiles et patients négociateurs.

En effet, la sécurité d'emploi est acquise après deux ans de service même si elle est assortie de la mobilité sur le territoire québécois (à l'exception du Nouveau Québec).

Le congé de maternité est amélioré nettement même si l'enseignante doit encore subir des pertes de traitement pendant son absence.

Les écarts de traitement entre les enseignants moins scolarisés et plus scolarisés sont réduits comme nous le souhaitons. Et les échelles de salaires sont améliorées et suffisantes compte tenu du difficile contexte économique que nous subissons tous.

Quant à la tâche, ce n'est malheureusement pas une victoire totale. La qualité de l'enseignement sera toujours difficile à assurer à chaque fois que le nombre d'élèves dépassera trente et que le nombre de périodes d'enseignement dépassera vingt. Mais, c'est quand même un gain, sinon appréciable, du moins non négligeable. Car, enfin, il n'y aura plus d'enseignants affligés de 25 périodes d'enseignement, tâche abrutissante qui faisait qu'un enseignant était dans la totale incapacité d'assurer avec régularité et jusqu'au bout une qualité de travail digne de ses élèves et de la simple conscience professionnelle.

De plus, même si le nombre d'élèves par classe reste un nombre moyen, cette moyenne devient plafonnée; ce qui réduira les écarts inadmissibles d'un groupe à l'autre et d'un enseignant à l'autre.

Enfin, en ce qui concerne une quatrième année pour la signature d'une convention, je crois qu'il vaut mieux l'accepter d'autant plus qu'une année est déjà écoulée et que les autres groupes du Front commun l'ont acceptée. La refuser, ce serait s'isoler du reste du monde syndical du travail et s'éloigner de la philosophie de la CEQ qui prône une unité syndicale accrue.

Pour ma part, si les informations concernant les offres ont été rendues avec justesse par les quotidiens (c'est la seule information à laquelle nous avons eu droit puisque la CEQ ne nous a rien fait parvenir à ce jour), j'accepterai avec réserve mais sans amertume les offres gouvernementales parce que, comme je le mentionnais plus haut, ces offres sont acceptables et surtout parce qu'il faut sans plus de délais porter nos énergies ailleurs et ouvrir largement nos esprits aux problèmes majeurs que vit notre Québec sur les plans politique, économique et social.

Je ne veux pas d'une élection qui fasse dépendre l'option fondamentale de l'indépendance sur les conflits de travail. Une fois pour toutes, il faut s'asseoir ensemble, se parler entre Québécois et regarder vers notre avenir collectif sans glisser dans la panique, sans fuir, sans se leurrer plus longtemps.

Je veux enfin recommencer à travailler pour les fils et les filles de travailleurs qui fréquentent l'école publique, qui sont en droit d'obtenir de nous le maximum pour leur épanouissement total, qui ont souffert du conflit beaucoup plus qu'on ne peut l'estimer et à qui on porterait un tort irréparable si on devait encore écorcher une année scolaire. Nous devons être présents pour eux; et ce, dès le début et jusqu'au bout.

Finalement, je crois sincèrement que nous avons obtenu le maximum possible de nos demandes. Et que s'acharner à lutter pour obtenir plus, c'est s'acharner à "saigner" encore davantage les travailleurs qui sont déjà "saturés" de taxes et d'hypothèques dans leur avenir collectif par les lourdes charges financières de la baie James et des Jeux olympiques.

L'école, il nous la faut: l'école de qualité, nous pouvons la réaliser un peu mieux grâce à ces nouveaux gains obtenus difficilement mais obtenus quand même.

À la prochaine ronde, nous essaierons d'obtenir ce qui manque pour que l'école publique devienne le lieu privilégié de l'épanouissement individuel et collectif du Québec.

Laval, août 1976

■ L'auteur de ce texte est professeur à la CECM et rédacteur en chef au journal Les Enseignants.

lettres au DEVOIR

Un nouveau pape parmi nous

Lors de son dernier concile tenu à Québec sous la gouverne de Sa Sainteté Yvon Ier ces jours derniers, la Congrégation des enseignants du Québec croyait bon de rappeler quelques-uns des dogmes déjà énoncés dans l'encyclique *Schola in servitio classis dominandae* et dans le volume de pastoral intitulé *Manuel du premier ministre*: promotion de la conscience de classe, lutte, contre le système capitaliste, dénonciation de toute forme de répression à l'école, et moult autres canons de même tendance spirituelle.

Dans le même soufisme réformateur et prophétique, la C.E.Q. vilipendait les schématisques des col-

membres de la Congrégation qui n'ont pas la foi (minorité ou majorité, qui saurait le préciser en ces temps où l'exégèse des sondages prête à caution?) Jose a peine posé une question que une petite odeur protestante. Le haut-clergé aurait-il la bonté de descendre à consulter l'ensemble des laïcs, sur lesquels souffle aussi l'Esprit, quand il s'agit de donner une orientation à l'Eglise?

Je formule cette prière dans une perspective de démocratisation ecclésiale et au nom du droit de regard que ménage peut-être le privilège de payer la dime et de contribuer aux quêtes spéciales (la première ne semblant pas suffire dans les périodes de croisade) sollicitées, entre autres choses, pour soulager ceux de nos frères qui doivent affronter les tribunaux séculiers après avoir défié

l'Inquisitionale loi 23.

Mais je confesse que ce sont là des considérations bien profanes des théologiens diraient "bourgeoises", et qui émanent de toute évidence d'un coeur qui n'a pas compris que la vérité n'échappe pas à la loi de la gravitation universelle et qu'elle coule mieux de haut en bas. Ce qui expliquerait les mérites de la formule d'élection du Souverain Pontife par un conclave plutôt que par la masse du troupeau.

Brebis égarée, j'implore la miséricorde orthodoxe de ne pas me mettre à l'index et réclame les lumières de la "pédagogie post-conciliaire" (terminologie conciliaire de la "direction de conscience") sur le bien-fondé de l'infaillibilité du pape.

Lise NOEL
Montréal, le 27 août 1976.

Aux missionnaires de la C.E.Q.

La C.E.Q. vue de loin par un enseignant de la base qui, comme moi, se soucie bien davantage du règlement de la crise actuelle que des méfaits de l'école capitaliste, cette C.E.Q., dis-je, ressemble bien plus à un conclave d'idéologues endormis qu'à une centrale syndicale.

Endormis mais pas silencieux! Je suis fort aise de l'affirmer, pour moi qui ne connais personnellement aucun de ces prêtres. Je vais donc me permettre sans sourcilier quelques généralisations abusives.

Non, pas silencieux! Bavards, discoureurs, prolixes! L'idéologie triomphante de cette chapelle bruyante est peut-être correcte, mais là n'est pas mon propos. Sur le fond ils ont sans doute la vérité pour eux, nos maîtres à penser. Mais, et c'est là que je tiens, quand descendront-ils de leur socle de rhétorique marxiste pour régler le problème actuel, celui de la signature d'une convention collective souillée de compromission indispensable pour le bonheur de la masse qui assiste impuissante au déchaînement plethorique des revendications voraces de ses représentants.

Quand, par exemple, M. Pierre Lemaire réalisera-t-il, lui qui est le chef élu du groupe le plus traditionneliste, le moins à gauche, de la base enseignante, quand réalisera-t-il que ses administrés ont en marre des tergiversations logistiques des missionnaires de la classe ouvrière?

Ici, le paradoxe, que dis-je, la contradiction fondamentale de la C.E.Q. nous saute à la figure. L'enseignant moyen, auquel personnellement je ne ressemble pas non plus, ne se reconnaît pas dans la meute des sectaires qui le représentent, et qui parlent en son nom en vertu d'un vice de fonctionnement dont personne n'est responsable, dont quelques-uns profitent et dont la plupart pâtissent. La démocratie syndicale en vaut bien une autre. Et je n'ajouterais pas ma voix au concert des

ignorants qui crient à la dictature quand les syndicats n'agissent pas à leur guise. Mais je crie à la maladresse.

Nos dirigeants syndicaux ont le droit le plus strict d'être ce qu'ils sont: la frange active, convaincue et élue d'une masse amorphe. Mais ils ont tort d'oublier qu'ils ne sont justement qu'une frange. Ils sont avant tout des politiciens-philosophes. Et nous savons, nous de la base, quelle est leur philosophie. Et nous les laissons le plus souvent dire et agir à leur guise. Mais, en l'occurrence nous trouvons qu'ils nous oublient un peu trop!

En effet, nous nous soucions en général fort peu du fait qu'ils ne sont pas représentatifs, eux qui ne seraient que des marginaux inaudibles si le fait d'être les bien-pensants de la masse flaque qui les secoue ne leur conférerait une crédibilité imméritée. Car on les juge sur la mine. Ils travaillent pour le peuple, voyez-vous. Que le peuple, pour l'instant, ne les suive pas dans leur royauté idéologique n'entre pas en ligne de compte pour ces messieurs-dames. Mais cette dichotomie qui ne nous trouble habituellement pas commence à nous tomber sur les nerfs!

C'est le noeud de ma missive. Voici donc l'objurgation que j'adresse à mes chefs: "Descendez donc pour un instant, chers amis de la C.E.Q., du pinacle de lucidité ou la foule aveugle ne vous suit plus et conservez vos énergies au règlement du conflit actuel."

"Je sais que vos adversaires ne vous rendent pas la concession facile. Nos ennemis communs, les capitalistes, ne ratent pas une occasion de vous assener quelque coup illégitime. Mais, du haut de votre sublime irritation, puissiez-vous écouter l'armée endurcie qui vous supplie d'interrompre un instant votre Concile et de revenir sur terre. Faites comme nous: ne

cédez pas à la colère devant les assauts des éditorialistes fascistes, les injures des Commissions Scolaires provocatrices, la vilénie de notre gouvernement capitaliste. Ne vous enfermez pas dans votre juste certitude d'être les bons dans toute cette sale histoire. Joignez la troupe des trimetteurs et signez, signez donc!"

De toute façon, et vous le dites vous-mêmes, la solution n'est pas là car le problème est ailleurs. Une fois commis le péché de signature avec l'ennemi de classe, vous pourrez vous racheter à vos propres yeux en reprenant de plus belle la lutte qui mènera à l'abolition de la sordide école des exploités. Les gestes abjects de provocation démoniaque que ne pourront manquer de commettre nos patrons après la signature de l'inique convention faciliteront même la tâche libératrice que vous accomplirez pour le moment avec tant de maladresse."

"Et un jour, le peuple comprendra que vous travaillez pour lui. Et viendra l'heure bénie où le ministre Charbonneau inaugurerait l'École des Travailleurs."

Amen
Pierre MALOUF
Saint-Paul l'Ermite,
le 26 août 1976.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

propos d'actualité

Regardons-nous donc dans le miroir. Où en sommes-nous avec nos établissements? Que nous arrive-t-il? Vers quoi tendons-nous dans notre existence planétaire? Ce sont là des questions auxquelles nous ne pouvons répondre que si nous prenons un peu de recul par rapport aux remous quotidiens. Essayons donc de nous voir dans la perspective de l'histoire. Bien entendu, certains diront avec Henry Ford que l'histoire est du "boniment"; autrement dit que ce qui se passe aujourd'hui est tellement différent de tout ce qui a eu lieu autrefois que les comparaisons sont non seulement odieuses, mais tout simplement sans objet.

Mais il n'est peut-être pas déraisonnable de penser que Santayana était plus proche de la vérité lorsqu'il a dit que ceux qui refusent l'enseignement de l'histoire sont condamnés à la répétition. L'histoire moderne a des leçons à tirer d'une longue histoire, et une bonne part de celle-ci ne devrait, à aucun prix, se répéter. Et c'est pourquoi il est assurément plus prudent de voir comment la perspective historique peut éclairer notre situation.

Barbara Ward,
Conférence sur l'habitat,
(Vancouver 31 mai-1 juin 1976)

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bonin, Ville LaSalle. L'opinion Peuple Canadien est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeur de l'information: Jean-François

Trepanier, Bernard Larocque

la parole du jour

"Que le riche ne se glorifie pas de sa richesse! Qui veut se glorifier, qu'il trouve sa gloire en ceci: avoir de l'intelligence..." — Jérémie 9,22-23 (septième siècle avant JC).

des idées

des événements

des hommes

Les mesures anti-inflation dans le secteur public québécois

La Régie québécoise est-elle injuste envers les policiers?

Les médias d'information ont largement fait écho aux revendications de certains corps municipaux de police mécontents de l'action de la Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec et fermement décidés, s'il faut en croire les déclarations qu'on leur prête, à engager un long débat pour faire valoir ce qu'ils estiment être leurs droits.

Au risque de scandaliser ou de choquer, je dirai que nous avions prévu cette situation longtemps avant d'avoir à rendre notre première recommandation à l'égard d'un corps policier. Peu après la création de la Régie, en effet, nous avons pressenti que l'application des directives au secteur des policiers municipaux entraînerait certaines difficultés. Nos pressentiments s'appuyaient en partie sur le régime particulier de négociation de la police, privée d'une part du droit de grève, mais se prévalant d'autre part des mécanismes de l'arbitrage et ayant appris avec le temps à en tirer plus d'avantages qu'on n'avait l'habitude d'en attendre. Ils tenaient aussi au comportement des policiers, en tant que groupe ouvrier, dans la défense de leurs positions ou de leur point de vue. Je ne porte pas de jugement de valeur. Je m'en tiens à constater.

Nos premières préoccupations nous ont donc amenés, dès le 8 juin 1976, à commander à des spécialistes, une étude sur la situation salariale chez les policiers du Québec et sur les pratiques de détermination des traitements et bénéfices. On nous a livré les résultats de ces recherches le 23 juin et, dès la mi-juillet, ils nous permettaient d'établir un cadre de référence à l'intérieur duquel nous-allions examiner les demandes d'augmentation de traitement nous parvenant des différents corps policiers.

En identifiant les corps policiers-clés, les groupes repaires, en relatant l'histoire et la situation salariale tant sur le plan individuel que régional et provincial, en faisant ressortir les inter-relations ou liens historiques, ce cadre de référence, simple en soi, nous permet de statuer en connaissance de cause, de respecter au

tant que possible l'ordre séquentiel rationnel pré-établi et d'adapter les demandes aux situations réelles et logiques, à l'intérieur des normes évidemment.

En tout, 27 cas seulement

Entre le moment où nous avons adopté ce cadre de référence et le 15 août, nous avons étudié 27 cas. Un examen serré des décisions rendues me permet d'affirmer que le cadre de référence fonctionnait de façon juste et équitable, pour les policiers eux-mêmes, il va sans dire, mais aussi en regard des décisions rendues pour les autres groupes de salariés municipaux.

A la lumière des échos donnés par la presse au mécontentement des policiers, le profane serait justifié de croire que la majorité, sinon la totalité des corps de police ont été touchés par nos décisions. J'insiste sur le chiffre: nous avons jusqu'ici étudié les dossiers de 27 groupes de policiers. Il faut rapprocher ce nombre de celui de 228 représentant la totalité des corps de police connus dans les milieux familiaux avec le monde du travail, et celui des 136 corps de police régis par une convention collective. De plus, plusieurs groupes importants n'ont pas encore fait l'objet d'examen, ceux de la C.U.M., par exemple, et de la ville de Québec.

Je vois plusieurs raisons au fait que les revendications des policiers aient fait autant de bruit. Je les livre en vrac, comme elles me viennent:

1) les policiers sont, avec les élus, ceux qui ont manifesté le plus bruyamment contre les décisions de la Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec, perçue comme un organisme étranger aux mécanismes habituels de négociation, donc comme un nouvel obstacle au désir fort légitime en soi de toujours vouloir améliorer sa situation. Des autres groupes, vous n'avez à peu près pas entendu parler. Pourtant, nous avons rendu deux fois plus de décisions pour les cols bleus ou pour les cols blancs que nous n'en avons rendu à propos des policiers. Et nous avons pris

par
ROBERT De COSTER

■ Par la voix de son président et de son directeur général, la Fédération des Policiers du Québec porte ces jours-ci à l'attention du public le caractère inéquitable et inconsistant à son avis de plusieurs décisions prises ces derniers temps par la Régie anti-inflation du Québec dans des cas impliquant la rémunération de membres de nombreux corps policiers. Le président de la Régie, M. Robert De Coster, est conscient de ces objections. Dans un discours qu'il prononçait le 19 août devant la Corporation des Secrétaires municipaux, il justifiait en ces termes les décisions de la Régie dans diverses affaires intéressant des corps policiers municipaux.

des décisions sur trois fois plus de groupes de cadres, de cadres intermédiaires ou de gérants. Pourtant, je puis affirmer que nous utilisons à l'égard des uns et des autres des critères absolument identiques et aussi rigoureusement mathématiques.

2) Je vois une seconde explication dans la concentration géographique des groupes de policiers dont nous avons analysé les dossiers. En effet, la majorité des groupes concernés se situe dans les régions économiques de Québec, de la Mauricie et du sud de Montréal. Nous n'avons examiné aucun cas dans les régions de la Gaspésie, du Saguenay-Lac Saint-Jean et de l'Outaouais; quant aux régions de l'Estrie, du Nord de Montréal, du Nord-Ouest québécois, de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec, nous n'y avons rendu des décisions que sur des cas isolés et sans signification régionale. A cause même de cette concentration, il m'apparaît inévitable qu'on s'unisse régionalement et qu'on fasse plus de vacarme qu'on n'en saurait faire isolément.

3) Je vois une autre raison dans les pratiques syndicales utilisées par les policiers, ces dernières années. Il se dessine, en effet, dans l'étude que nous avons fait exécuter, trois blocs particuliers ayant chacun ses modèles de fonctionnement

et, par conséquent, chacun son histoire syndicale.

Dans le premier bloc, nous retrouvons les grandes unités, celles employant le gros des effectifs policiers du Québec: on y retrouve bon an, mal an, un monolithisme quasi absolu en termes de conditions de travail et de structure salariale.

J'avais promis que je ne citerais pas de statistiques ennuyeuses. Un économiste amateur ne devrait pas faire de telles promesses; mais j'aimerais simplement, par quelques chiffres, donner une idée de l'envergure des coupures recommandées.

Il existe, dans la province, 228 corps policiers municipaux connus dont 136 sont régis par une convention collective. Nous avons examiné, à ce jour 27 cas, dont la plupart sont régis par une convention collective. Quelques sentences arbitrales exécutoires ont été rendues. Ces 27 cas couvrent 874 policiers pour une masse salariale de \$12,5 millions.

En moyenne, les corps sur lesquels nous avons statué réclamaient des augmentations moyennes, pour la première année, de l'ordre de \$2,935.00, soit 20.6%. Nous avons recommandé des augmentations de \$1,815.00 ou 12.74%. Nous aurions pu limiter encore plus ces augmentations, mais nous avons reconnu des

liens historiques ou considérations spéciales dans 13 des 27 cas, accordant même à un corps policier une augmentation de 42% et à deux autres la limite de leurs demandes excédentaires.

Pour donner une idée des extrêmes:

1°) le pourcentage des augmentations demandées pour la première année a varié de 8% à 58,82%;

2°) un seul cas était à l'intérieur des normes mathématiques;

3°) dans une région donnée, nous avons dû nous prononcer sur les cas de cinq corps policiers qui réclamaient une augmentation moyenne de \$3,928.00 pour le plus raisonnable et de \$4,413.00 pour le plus vorace.

Il faut évidemment être prudent à l'examen des statistiques et surtout des extrêmes. Les chiffres sont donnés à titre indicatif.

Les dépassements interdits

J'aimerais aussi attirer l'attention sur la mise en garde que nous avons déjà faite en plusieurs occasions, relativement au versement des hausses de rémunération excédentaires à des groupes d'employés.

La Régie des mesures anti-inflationnistes tient à dissiper une certaine confusion qui aurait pu se glisser dans l'interprétation des recommandations qu'elle émet en application des directives gouvernementales.

La lecture de certains commentaires de presse a pu laisser croire que malgré des avis de conformité ou de non conformité aux directives, donnés par la Régie, les employeurs assujettis peuvent verser les augmentations consenties ou convenues avec des groupes d'employés, sans encourir de sanction.

La Régie tient à souligner cependant que des dispositions expresses du règlement adopté en vertu de la loi, créent une interdiction formelle à tout employeur, sous peine de sanctions, d'augmenter sans l'approbation de la Régie, la rémunération d'un groupe d'employés au-delà des limites permises par ces directives.

Ces limites sont constituées par les normes mathématiques prévues au règlement et des montants supplémentaires qui, de l'avis de la Régie, peuvent être autorisés soit pour tenir compte de considérations spéciales, soit pour respecter des liens historiques existant entre deux groupes d'employés.

La loi stipule en effet qu'un certain nombre de sanctions, parfois assez lourdes, peuvent être appliquées par le commissaire à l'égard de l'employeur et même des membres de son personnel, lorsque ce commissaire, sur requête de la Régie, constate l'existence de faits pouvant constituer des contraventions aux directives gouvernementales adoptées en vertu de la loi.

Quant au versement des hausses de rémunération au cours d'une année d'application des directives, la Régie tient à rappeler à toutes les personnes assujetties, la résolution qu'elle leur a fait parvenir, suite à sa séance du 28 avril dernier.

La Régie avait alors demandé aux employeurs soumis à sa juridiction de retarder le versement d'une quelconque partie de la rémunération qui constituerait un dépassement du calcul arithmétique des hausses permises, dans l'attente d'une décision finale de la Régie sur les régimes de rémunération qui doivent lui être soumis pour révision.

En conséquence, elle réitére sa recommandation aux employeurs, de ne verser que la partie des salaires, traitements et autres avantages, incluse dans la rémunération, qui se situe en-deça de la hausse arithmétique autorisée.

J'invite en définitive tous les employeurs soumis à la loi concernant les mesures anti-inflationnistes à faire preuve de prudence dans l'interprétation des recommandations de la Régie. Le versement par un employeur assujetti à un groupe d'employés d'une hausse de rémunération excédentaire aux directives entraînera l'obligation de restitution de la part de ce groupe. En outre, le refus de se conformer aux directives rend les personnes impliquées passibles de sanctions imposées par le commissaire.

Rodrigue Biron à Edmonton:

“L'Union nationale est maintenant le seul parti à défendre au Québec le fédéralisme et le système de la libre entreprise”

Nous avons un immense pays et plusieurs d'entre nous n'ont jamais eu la chance d'explorer les différents modes de vie des différentes parties du Canada. Mais, il ne s'ensuit pas que ces diversités culturelles sont une menace l'une à l'autre.

En ce qui concerne le patriotisme des Canadiens de ma province, je me demande s'il y a une personne n'importe où dans le pays plus fière d'être appelée Canadien qu'un Québécois?

Bien avant la Confédération ou la ruée vers l'Ouest, des générations de Québécois, l'un après l'autre ont manifesté leur

cois, l'une après l'autre ont manifesté leur puis le 17e siècle, le Canada est notre seule patrie et nous y avons engagé notre foi. L'histoire est là pour le prouver.

Les mouvements séparatistes qui sont nés au cours des années '60 m'amenent à traiter de la bonne volonté. Ces activistes ne sont pas des Canadiens de bonne foi. Quand ils ont à faire face aux problèmes engendrés par notre Constitution, au lieu d'essayer de régler les problèmes d'une façon intelligente et de bonne foi, ils agissent plutôt en enfants frustrés qui sortent en claquant la porte dès que ça ne fonctionne pas comme ils l'entendent. Quel

■ Prononçant le 26 août dernier son premier discours à l'extérieur du Québec depuis son élection au poste de chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron a défini devant la Chambre de Commerce d'Edmonton la position de son parti devant les problèmes du fédéralisme canadien. Voici de larges extraits de l'allocation que M. Biron a prononcée à cette occasion.

frisson à la pensée de leurs actions, s'ils devaient prendre le pouvoir. Ces temps-ci, en discutant du futur de notre pays, on pourrait croire que le bon sens est passé de mode.

La menace de la centralisation

Pour commencer, nous ne pouvons rester encastrés par un gouvernement ultra-centralisateur si nous ne voulons pas mener le Canada à sa perte. Alors qu'au paravant nous respections la priorité des provinces, nous sentons aujourd'hui la présence écrasante d'Ottawa qui intervient dans nos vies et qui déçoit tout espoir des diverses régions de se développer et de s'accomplir en accord avec leurs intérêts.

Maurice Duplessis, et plus tard, Daniel Johnson, avec le parti de l'Union nationale ont été les premiers à sonner l'alarme de l'autonomie. Malheureusement, trop de Canadiens anglais ont interprété cette lutte comme une sorte de volonté d'isolationisme du Québec; mais je pense qu'aujourd'hui le sens profond de ces actions a été compris. C'était l'amorce de la bataille pour la survie du Canada. Malheureusement pour nous tous, les Québécois ont été forcés durant la dernière décennie de vivre à l'intérieur d'un vide politique causé par l'indécision du premier ministre Bourassa et du pauvre dossier d'administration de son gouvernement. Ajoutez à cela la crainte exagérée d'une prise du pouvoir accidentelle par le Parti québécois et vous avez un climat politique malsain (...)

Il devient de plus en plus difficile pour les Québécois de différencier les séparatistes du P.L.Q. et ceux du P.Q. De plus, les opinions socialistes de ces deux partis en font de très bons copains.

Ce dernier changement indique que l'Union nationale est maintenant le seul parti québécois à défendre le fédéralisme et le système de la libre entreprise.

La loi 22

L'institution du bill 22 indique clairement la mauvaise administration de la province; mais avant de le commenter j'affirme énergiquement que je suis pour l'épanouissement du fait français en Amérique du Nord. Plus on vit près de l'Atlantique, plus on réalise à quel point les Européens ont enrichi leur vie, non pas avec deux, mais avec plusieurs langues.

Je voudrais effacer de votre esprit que les Québécois essaient de vous imposer le français. Si vous avez la chance d'apprendre le français et en avez envie, alors je vous dis: "Bravo".

D'autre part, les Québécois ne devraient pas se leurrer, ni oublier que pour eux le bilinguisme n'est pas seulement un enrichissement culturel, mais amène également une rentabilité économique.

lettres au DEVOIR

Qu'est-ce que la physiothérapie?

M. René Dussault, président, Office des Professions du Québec.

En réponse à la lettre ouverte de la présidente de l'Association des techniciens en réadaptation à la fin de juillet dernier, il m'apparaît important d'apporter certaines explications complémentaires. La récente campagne d'information de la Corporation des physiothérapeutes invitait la population "à faire preuve de prudence lorsque son état de santé nécessite des traitements de physiothérapie" ne veut nullement laisser sous-entendre que tous les "non physiothérapeutes" qui exercent la physiothérapie sont classés automatiquement parmi les aides-physiothérapeutes, les charlatans, les imposteurs ou autres, mais bien d'inciter la population à s'informer si la personne qui effectue des interventions physiothérapeutiques est réellement physiothérapeute.

Nombre d'individus s'intitulent physiothérapeutes sans en avoir la formation et la population s'y fait prendre. Le Code des Professions manque de précision à cet effet et laisse ainsi beaucoup de latitude à l'interprétation, ce qui rend fort difficile l'efficacité des contrôles de la qualité des soins de physiothérapie par la Corporation des physiothérapeutes. D'autre part, bon nombre de "non-physiothérapeutes" s'attribuent des titres qui ne correspondent à aucune formation reconnue au Québec (masso-therapeutes, ortho-therapeutes, spécialistes en gymnastique médicale, rééducation motrice ou autres), induisant la population en erreur et sèment la confusion.

Les lois professionnelles tolèrent cet état de chose qui met en danger l'état de santé de la population.

Nous sommes désolés qu'une certaine inquiétude se soit emparée des patients dont les techniciens en réadaptation participaient à des traitements. Le fait de ne pas avoir cité les techniciens comme étant en mesure de collaborer aux traitements de physiothérapie ne signifie nullement que la Corporation des physiothérapeutes refuse de les reconnaître mais veut mieux situer la population à l'égard de la profession exercée par les physiothérapeutes. Nous croyons que c'est d'abord l'Office des Professions qui devrait borden les dispositions nécessaires pour que les techniciens en réadaptation soient éventuellement reconnus par le Code des Professions. Ce serait un autre

pas en vue de mieux protéger la population qui demande des soins de physiothérapie. Une telle reconnaissance implique un partage précis des rôles, fonctions et responsabilités des différents intervenants qu'ils soient médecins, physiothérapeutes ou techniciens en réadaptation.

Plusieurs physiothérapeutes collaborent à la formation des techniciens en réadaptation dans les Cegp, ce qui contribue dans une certaine mesure à reconnaître implicitement le rôle du technicien en réadaptation. Les études en techniques de réadaptation sont de trois ans au niveau collégial une fois les études secondaires complétées.

Quant à la formation des membres de la Corporation des physiothérapeutes dont il est également fait mention, il serait bon de noter que les cours de physiothérapie dispensés par les universités (Mc Gill, Montréal et Laval) ont fait l'objet d'une constante évolution principalement depuis les années 70 et 72. Les études en physiothérapie sont de trois ans et demi au niveau universitaire après avoir complété des études collégiales. L'avènement des techniques professionnelles dans les Cegp a d'ailleurs fait évoluer la plupart des autres disciplines universitaires (sciences humaines, administratives, santé, génie ou autres).

Peut-être, les renseignements suivants sauront-ils faire la lumière sur l'affirmation gratuite qui fut avancée quant à la durée de formation de la majorité des membres de la Corporation des physiothérapeutes. On comptait au début de la présente année environ 1000 physiothérapeutes au Québec dont 800 sont membres actifs de la Corporation. 524 sont détenteurs d'un baccalauréat en sciences option physiothérapie et plus de 50 complètent leurs études de premier cycle. 24 sont détenteurs d'une maîtrise dans une des sciences de base ou appliquées, 5 sont à compléter des études de deuxième cycle et 2 sont à compléter des études de 3e cycle.

Dans le domaine de la santé, il y a de plus en plus de possibilités pour des soins de meilleure qualité et ce par un personnel davantage compétent.

André AUDY, président, Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec
Montréal, août, 1976.

Un gouvernement qui usurpe nos droits

Mon gouvernement a troqué deux de mes droits fondamentaux: droit à la santé et à la vie, et droit à l'éducation de mes enfants.

Quand j'ai élu mon gouvernement, je l'ai choisi comme dépositaire de mes droits, et je lui paie des honoraires à chacune de mes payes, pour qu'il assure la bonne administration de mes droits.

Au nom de tous les malades qui ont eu la malchance d'être malades, de tous les enfants

d'âge scolaire, de tous les futurs malades et futurs enfants, je demande à mon gouvernement de me redonner mes droits, nos droits.

Je demande à mon gouvernement, composé d'habiles politiciens, de ne plus négocier mes droits. Je l'ai choisi comme dépositaire de mes droits, parce que je lui ai fait confiance. Je lui demande de ne plus tromper ma confiance.

Gilles M. GIRARD
Montréal, le 23 août 1976.

CONSERVATOIRE LASSALLE

FONDÉ EN 1908

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLOCUTION ET DE DICTION FRANÇAISE

PERMIS 749569

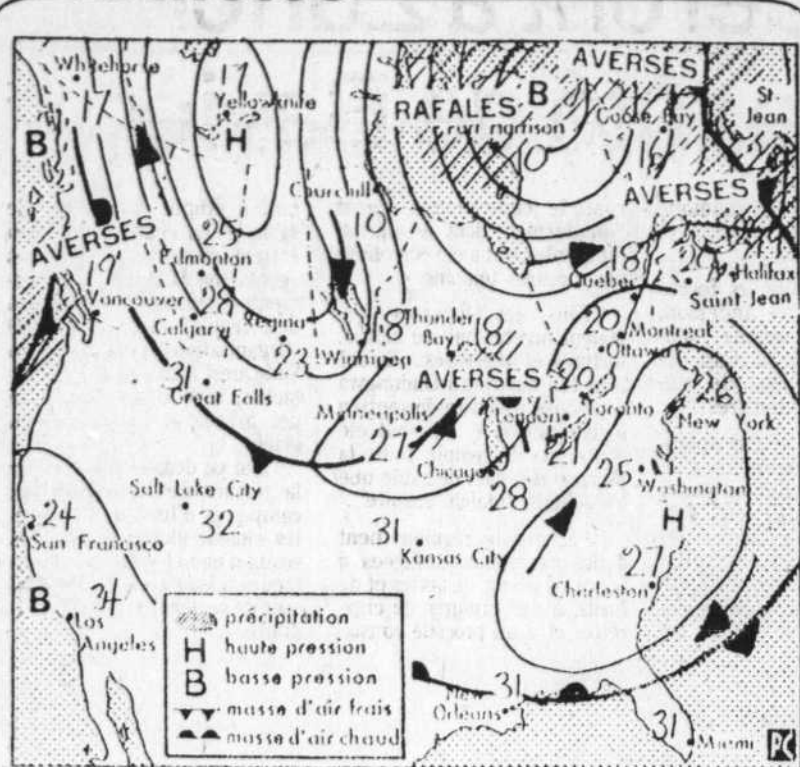
COURS DU SOIR
CULTURE PERSONNELLE
POUR ADULTESPOUR LES 15-17 ANS
PROGRAMME D'ÉTUDE SPÉCIAL
COURS DU VENDREDI - 17 HEURESAUCUN EXAMEN D'ENTRÉE
OPTIONS: ART ORATOIRE
ART DRAMATIQUEAUCUN EXAMEN D'ENTRÉE
ATELIER D'ANIMATION
EN ART DRAMATIQUE

DÉBUT DES COURS - 13 SEPTEMBRE

DÉBUT DES COURS: 10 SEPTEMBRE

DÉPLIANTS ENVOYÉS SUR DEMANDE
1290, RUE SAINT-DENIS
288-4034

la météo



La dépression venant du Labrador a maintenu des nuages et des averses dispersées sur la majeure partie de la province hier. Cette dépression se déplace très lentement vers le nord et amènera des nuages sur l'est du Québec aujourd'hui. Le sud-ouest sera plutôt ensoleillé grâce à une crête de haute pression qui pousse lentement de l'ouest. Les régions du nord-ouest s'ennuageront graduellement en raison d'une dépression venant du nord-ouest de l'Ontario et se dirigeant vers l'ouest de l'Abitibi. Cette dépression traversera le nord de la province demain. Les températures ont été assez froides la nuit dernière et à certains endroits les températures ont dépassé le point de congélation. Aujourd'hui les températures seront un peu moins froides dans les régions où il y aura du soleil.

Abitibi: ennuagement progressif suivi de quelques averses. Maximum mardi près de 15. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux.

Chibougamau/ Haute-Mauricie: plu-

tôt ensoleillé puis ennuagement en fin de journée. Maximum près de 15. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux avec quelques averses.

Laurentides, Pontiac-Témiscamingue: plutôt ensoleillé. Maximum près de 15. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux avec quelques averses.

Outaouais, Montréal: plutôt ensoleillé et maximum de 15 à 18. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux.

Cantons de l'est: plutôt ensoleillé et maximum de 15 à 18. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux.

Québec, Trois-Rivières, Lac St-Jean: passages nuageux et maximum près de 15. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Gaspésie: plutôt nuageux avec quelques averses dispersées. Maximum près de 13. Aperçu pour mercredi: ennuagement.

31 août

par la Presse Canadienne

Il y a six ans aujourd'hui, le 31 août 1970, mourait, à l'âge de 84 ans, l'écrivain François Mauriac, auteur de *Genetrix* et de *Thérèse Desqueyroux*.

1939 — Daladier et Chamberlain échouent dans une tentative de négociation avec Hitler.

1955 — Le président Roosevelt signe le Neutrality Act qui interdit l'exportation d'armes américaines à des belligérants.

1898 — Premier match de football professionnel, à Latrobe, Pennsylvanie.

1871 — En France, Adolphe Thiers devient le premier président de la III^e République.

1811 — Naissance du poète français Théophile Gautier.

suites de la première page

LA RENTRÉE

tants, et des membres du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de Charlevoix qui les acceptaient à 276 contre 172. À l'instar de la CECM la Commission des écoles catholiques de Québec réitérait hier son intention de ne pas rouvrir les écoles tant qu'une entente provinciale ne serait signée entre ses enseignants et le gouvernement.

Le libellé exact du bulletin de vote sur lequel les enseignants de l'élémentaire et du secondaire se prononcent propose deux niveaux de vote mais trois propositions:

- que le syndicat rejette les dernières offres patronales et que les négociations se poursuivent jusqu'à une entente finale;
- que le syndicat accepte les dernières offres;
- qu'il n'y ait aucun retour au travail d'ici la signature d'une entente provinciale.

Un porte-parole de la CEQ a indiqué qu'il y aura une réunion de la Commission de négociation demain soir à Québec pour faire l'examen des résultats de la consultation générale d'hier et d'aujourd'hui.

Par ailleurs, la Fédération des principaux du Québec, regroupant les 4.000 principaux des écoles élémentaires et secondaires de la province faisait savoir hier qu'elle considère "impensable" de vouloir débiter l'année scolaire avant que ne soient conclues non seulement l'entente provinciale mais également les ententes locales entre les enseignants et leurs commissions scolaires. La Fédération ne peut en effet envisager une rentrée scolaire "dans le tourbillon des déreglements" qu'occasionnerait l'absence d'une convention collective dûment signée. Tel est ce que déclarait hier le président de la Fédération, M. Gill Robert, en ajoutant que les principaux sont présentement dans l'impossibilité de préparer une programmation adéquate de la tâche des enseignants et des horaires des étudiants à cause du "caractère aléatoire" des données de base qui sont nécessaires à la planification scolaire. M. Robert n'hésite pas à "mettre entre parenthèses" les offres globales et finales du gouvernement car selon lui, "certaines offres antérieures devaient également être finales mais ne l'ont pas été en définitive".

GRIPPE PORCINE

tion universelle des maintenant et si le virus ne se manifestait que dans six mois, les doses seraient alors épuisées, et il serait alors impossible de les reconstituer à temps pour enrayer une éventuelle épidémie. Le MAS attendra donc que le réseau mondial de surveillance mis sur pied par l'OMS signale la présence d'un virus quel que part dans le monde avant de donner le feu vert à la vaccination universelle.

"Voilà une décision fort sage, a déclaré hier au DEVOIR le Dr Aurèle Beaulne, directeur de l'Institut Armand-Frappier chargé de produire les vaccins. En effet, il ne serait pas judicieux de procéder à une vaccination massive trop hâtive, aucun cas de grippe porcine n'étant signalé actuellement. De plus, il n'y a pas lieu d'entretenir de psychose autour de ce risque qui peut s'avérer inutile. Il vaut mieux conserver nos réserves pour le moment et l'heure où le virus sera virtuellement isolé."

Le Dr Beaulne a précisé que l'Institut attend incessamment la livraison d'un million de doses du vaccin commandées à l'Institut Mérieux de Lyon. Les essais cliniques commenceront le 9 septembre à l'Institut même, chez les animaux d'abord, chez les humains ensuite, afin de vé-

rifier l'efficacité et la non-toxicité du médicament.

Quant au vaccin contre le virus dit de Victoria, le stock est de 300.000 à l'Institut Armand-Frappier et il protégera tous ceux qui viendront en contact avec cette forme de grippe "ordinaire" mais qui peut avoir des conséquences désastreuses si elle dégénère en épidémie. Le Dr Beaulne précise que l'Institut Armand-Frappier n'est qu'un des producteurs de vaccins monovalents et bivalents pressentis par le gouvernement fédéral et qu'il y en a plusieurs autres ayant la même responsabilité au Canada.

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a révélé hier que par mesure préventive le Québec possède déjà deux millions de seringues jetables et de 50 pistolets à injection pour réaliser l'ensemble de son programme.

Il ajoute que seules les cliniques organisées par les DSC procéderont à la vaccination et des mesures seront prises pour inoculer les personnes incapables de se déplacer.

TRAVAILLEURS TUÉS

parvenait aux deux ouvriers pour constater qu'ils étaient morts. En début de soirée hier, on n'avait pas encore réussi à remonter leur corps à la surface.

Une enquête du coroner se tiendra probablement au cours de la semaine prochaine pour déterminer la cause exacte de leur mort. Hier, on ne pouvait dire si celle-ci était attribuable aux blessures qu'ils auraient subies dans l'explosion ou encore au gaz qui aurait entraîné l'asphyxie.

Au moment d'aller sous presse, les noms des victimes ne pouvaient être dévoilés, leurs familles n'ayant pas été prévenues.

OLYMPIQUES

La formule qui sera choisie pour aider la commission parlementaire devra éviter de tels visages, et selon M. Lalonde, ce sera au gouvernement à choisir une formule. Pour sa part, il estime que le gouvernement devra former un comité d'experts pour seconder la commission parlementaire, laquelle à son avis ne peut être ignorée. Il précise que c'est là une opinion personnelle et que d'autres membres du gouvernement pourraient soumettre d'autres formules au cabinet.

Pour l'instant M. Lalonde ne pense pas qu'une enquête judiciaire s'impose. Si nous étions face à une fraude monumentale, on n'aurait pas besoin de réunir la commission parlementaire pour conclure qu'une enquête est nécessaire, dit-il. Il s'agit plutôt d'expliquer l'escalade des coûts et il faut aller plus loin dans les explications connues, poursuit M. Lalonde. En ce sens il croit que le gouvernement pourra prendre les moyens nécessaires pour obtenir la coopération voulue pour l'étude du dossier olympique, si jamais cette coopération devait faire défaut.

Le comité d'experts qu'il souhaite voir former pourra aider, à son avis, la commission parlementaire à analyser les documents reçus au cours de ses sessions et venir témoigner devant la commission avant que celle-ci ne tire définitivement ses conclusions.

MGR LEFEBVRE

aussi le porte-parole du Vatican, Don Pierfranco Pastore. Il a déclaré lundi ne pas avoir de commentaire à faire sur la messe Lille et sur ses conséquences pour l'ancien évêque de Tulle.

De son côté Mgr Lefebvre a déclaré que si le Pape Paul VI prend de nouvelles mesures à son égard, "elles seront considérées comme nulles et non avenues" et qu'il n'en tiendra aucun compte.

Dans un entretien accordé hier à quelques journalistes à Tourcoing, dans le nord de la France, le prélat s'étonne que la messe célébrée, par lui dimanche à Lille, ait été considérée comme une épreuve de force. "On en a fait, a-t-il déclaré, un défi, alors que ce n'en était pas un. Ce n'est pas la première fois que je dis la messe depuis la sanction de Rome, et je continuerai à le dire où des catholiques fidèles m'inviteront qu'ils soient nombreux ou pas".

Après avoir rappelé qu'il n'avait pas officiellement reçu la dernière lettre du pape l'invitant à se rendre à Rome, le prélat a précisé: "Je suis prêt à m'y rendre, à condition qu'il n'y ait aucun préalable".

Enfin l'ancien évêque de Tulle s'est étonné des "interprétations politiques" données à son homélie. Le prélat a cependant reconnu que "dans le contexte actuel, rappeler la nécessité des principes religieux peut prendre un aspect politique".

CHURCHILL

Le gouvernement de M. Frank Moores a menacé de porter la cause devant les tribunaux si le Québec refusait de céder à Terre-Neuve, au prix coûtant de 3,5 milliards (un milliard équivaut à un dixième de un cent et c'est le prix payé pour un kilowatt heure), les 800 mégawatts dont la province a un urgent besoin.

Rappelant que c'est l'Hydro-Québec qui a financé en grande partie le développement des chutes Churchill, M. Jean Cournoy, ministre québécois des richesses naturelles, demande à Terre-Neuve le prix qu'il lui faudrait verser pour développer une nouvelle centrale en 1976.

L'électricité provenant de la baie James, dont les centrales hydroélectriques coûteraient au-delà de \$16 millions, coûtera environ 24 milliards aux Québécois et l'on estime à 42 milliards le prix qu'entraînerait la



Un factionnaire en service à la résidence du gouverneur général, M. Jules Léger, s'est mis prestement au garde-à-vous lorsqu'il a vu le vice-roi de retour de sa promenade quotidienne, hier, dans la capitale fédérale. (Téléphoto CP)

La Soufrière fait éruption: trois blessés

POINTE-A-PITRE (AFP) — Trois personnes ont été blessées, hier vers 10 h 15, quand La Soufrière a fait éruption, après avoir plongé la population de La Guadeloupe dans l'incertitude pendant plusieurs semaines.

Les blessés appartiennent à un groupe de 12 experts qui se trouvaient au sommet quand le volcan a connu une "éruption phréatique avec un tremor saturant". Mais on ne rapporte aucune perte de vie humaine.

Deux spécialistes de l'Institut géologique des États-Unis, qui se trouvaient à mi-hauteur de la montagne haute de 4.800 pieds, ont rapporté que l'éruption était très importante et avait provoqué des coulées de lave sur les bords du cratère ainsi que des éjections de scories.

De l'avis de l'Institut, cette éruption était celle que les géologues attendaient, il faut penser désormais à un ralentissement de l'activité de La Soufrière.

Deux des blessés accompagnaient le célèbre vulcanologue français Haroun Tazieff. L'un d'eux aurait été blessé au dos, l'autre aux jambes. L'un des blessés serait le Dr John Tomblin, directeur de l'Institut de physique du Globe à Trinidad qui, depuis deux mois, surveillait les activités du volcan.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat français aux départements et territoires d'outre-mer, a révélé à Paris que M. Tazieff aurait lui-même été légèrement blessé. Il a ajouté que deux chimistes, bloqués sur les pentes du volcan par une coulée de lave, ont pu être évacués par hélicoptère mais dans des conditions difficiles.

Certains spécialistes, sur place pour suivre l'actuel cycle d'activité du volcan qui s'est amorcé le 8 juillet, affirment que les secousses d'hier n'étaient pas aussi fortes que celles qui ont déjà été enregistrées depuis le début du cycle. Ils précisent qu'aucune des scories éjectées par l'éruption n'a été projetée à plus de 300 mètres.

Ces informations semblent cependant contredire les affirmations des deux spécialistes américains, selon lesquels l'éruption était d'une très forte intensité, qu'elle était celle que tout le monde attendait et qu'elle devait préluder à une accalmie du volcan.

Publicité trompeuse: Ford est disculpée

La société Ford du Canada vient d'être disculpée, par le ministère de la Consommation et des Corporations, d'une accusation de publicité trompeuse au sujet de la

construction de nouvelles centrales en 1976.

M. Cournoy estime, par ailleurs, que le Québec se trouvera dans une excellente position pour se défendre si Terre-Neuve porte la cause devant les tribunaux.

EXPLOSION

controverse aux États-Unis, où des voix se sont élevées pour tenter de faire interdire, au moins temporairement, la construction de nouvelles installations. Jusqu'ici, aucun accident mortel n'a encore été enregistré dans la soixantaine d'usines nucléaires privées réparties sur le territoire américain.

Les réacteurs produisent maintenant moins de 10% de toute l'énergie américaine.

L'explosion s'est produite alors que des ouvriers, qui étaient tous revêtus de vêtements de protection, procédaient à l'isolement d'américium. Le réceptacle en plexiglass des déchets a sauté et défoncé une deuxième enveloppe de protection.

Le Jour n'existe plus comme quotidien

En pratique, Le Jour a cessé d'exister comme quotidien.

C'est du moins ce qu'indiquait hier M. André Bélanger, élu président du conseil d'administration de Sodep, société éditrice du journal, en remplacement de M. Jacques Parizeau, démissionnaire.

M. Bélanger a toutefois précisé que le conseil n'arrêtera aucune conclusion définitive d'en référer à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 22 septembre. Rien ne l'oblige légalement à se remettre aux actionnaires, mais le président estime que, dans les circonstances difficiles que traverse l'entreprise, cette voie est "préférable".

Car, a-t-il ajouté, il n'est pas simple de régler rapidement les questions actuelles. Il faut aussi assurer la continuité administrative. À cette fin, le Conseil a prié M. Parizeau et Yves Michaud, directeur démissionnaire, de prêter leurs services à titre de mandataires. Ceux-ci ont accepté de se mettre à la disposition du Conseil qui doit se réunir à nouveau dans la soirée de mercredi pour aviser.

De son côté, M. Parizeau a fait hier une mise au point en réponse à la déclaration publiée la veille par le Syndicat des travailleurs du Jour (journalistes et personnel de soutien) qui le tenait responsable de l'échec financier du journal et lui reprochait de vouloir le camoufler sous des accusations de "sabotage" lancées contre les journalistes.

Il rappelle que la situation financière du Jour, précaire depuis longtemps, exigeait qu'on obtienne périodiquement de nouvelles sources de fonds.

Après l'assemblée des actionnaires du 10 août, poursuit M. Parizeau, la confiance avait manifestement été acquise et la semaine qui a suivi a été marquée par un financement important. Sur cette lancée, dit-il, tout permettait de croire que l'on pouvait traverser l'été et, éventuellement, ajouter au quotidien la publication du "Sixième Jour", un hebdomadaire que MM. Michaud et Parizeau envisageaient toujours de lancer pour remplacer le quotidien.

"En annonçant le 24 août qu'ils s'opposaient à la volonté des actionnaires et reprenaient le contrôle du contenu rédactionnel du journal, à l'exception de l'édi-

torial, les journalistes ont détruit le climat qui avait été établi et ont ainsi provoqué la crise."

La cigarette en régression

WASHINGTON (AFP) —

L'augmentation de la production mondiale de cigarettes continue à se ralentir, déclare le département américain de l'Agriculture dans son dernier bulletin sur le tabac.

3,775 milliards de cigarettes ont été produites dans le monde en 1975, soit une progression de 2,2 pour cent, déclare ce bulletin. Ce taux se compare à 3 pour cent en 1974 et il est le plus faible depuis le taux de 2,1 pour cent enregistré en 1969. Un nouvel enregistrement devrait se produire en 1976, année pour laquelle la production est provisoirement estimée à 3,850 milliards de cigarettes, en progression de 2 pour cent seulement sur l'année dernière.

DÉCÈS

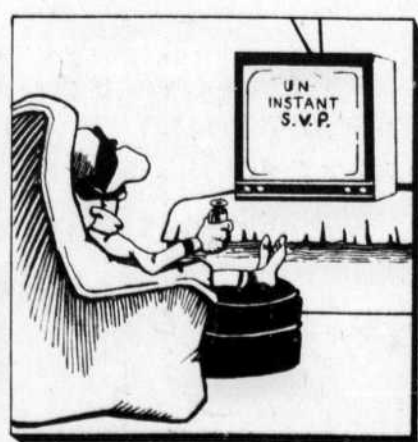
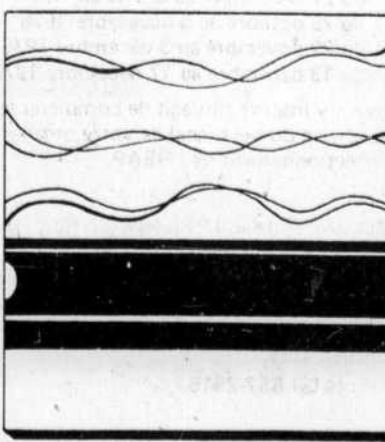
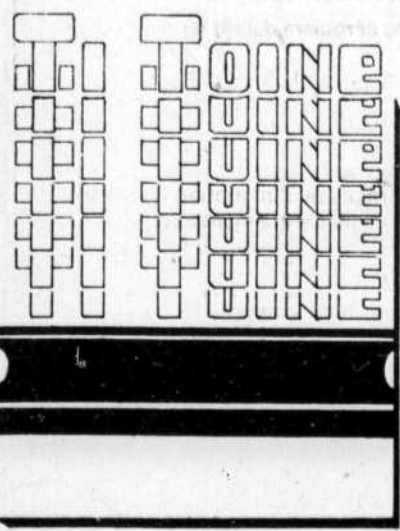
Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LAPLANTE Alfred, C.S.C. — A St-Laurent, le 30 août 1976 à l'âge de 72 ans, est décédé, le Révérend Père Alfred Laplante, C.S.C., religieux de la Congrégation de Ste-Croix. Fils de feu Louise Pelletier et de feu Pierre Laplante. Les funérailles auront lieu jeudi 2 septembre. Le convoi funéraire partira de la Résidence de la Côte-des-Neiges, No 4994 chemin Côte-des-Neiges, Montréal, pour se rendre à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal ou le service sera célébré à 2:00 heures. Et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Boudrias & Cormier Ltée.

LAVALLEE, Azellus. — A Berthierville, subitement le 30 août 1976, à l'âge de 82 ans, est décédé, M. Azellus Lavallee, ex-député provincial du Comté de Berthier. Époux de Eva Denis, demeurant au 641 Rivière Bayonne-Nord, Berthierville. Les funérailles auront lieu mercredi 1er septembre. Le convoi funéraire partira du Salon Jean Lemire Inc, no 528 rue Frontenac, Berthierville, pour se rendre à l'église paroissiale ou le service sera célébré à 2:30 heures p.m. Et de là au cimetière de Berthierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LÉTOURNEAU Père Émilien, O.M.I. — A Ste-Agathe-des-Monts, le 29 août 1976 à l'âge de 77 ans, est décédé, le Père Émilien Létourneau, Missionnaire Oblat Marie-Immaculée. Exposé à la résidence Notre-Dame-Richelieu, Comté Chamby. Les funérailles auront lieu mercredi 1er septembre à 11:00 heures, et de là au cimetière de la Communauté.

MORIN, Mme Hélène. — A Ottawa, le vendredi 27 août 1976, est décédée Hélène Potvin. Outre son époux le Dr Léonard Morin, elle laisse un fils Pierre et une fille Mlle Hélène d'Ottawa, 5 frères: Dr Laurent, Dr André, Dr Robert, Dr Pierre et l'abbé Denis Potvin, P.M.E. du Honduras, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Suivant ses dernières volontés, la célébration eucharistique eut lieu dans l'intimité, lundi le 30 août à Ottawa. Inhumation au cimetière Notre-Dame d'Ottawa. Direction des funérailles était confiée à la Maison Racine, Robert et Gauthier d'Ottawa.



Attentats à Dublin coïncidant avec le débat anti-terroriste

DUBLIN, (AFP et Reuter) — Cinq bombes incendiaires ont fait explosion hier à l'aube, à Dublin, endommageant des bars et des cinémas. Personne n'a été blessé, mais dans au moins deux cas, les dommages matériels sont importants.

Les terroristes ont visé deux cinémas et trois pubs situés dans le centre de la ville. Une sixième bombe, placée devant un bar, n'a pas explosé.

A un moment, tous les effectifs des pompiers de la capitale étaient mobilisés pour combattre les incendies allumés par les explosions.

Dans les milieux autorisés, on estime que la nouvelle vague d'attentats et le débat au Parlement inciteront le gouvernement à prendre des mesures de sécurité supplémentaires pour le reste de la semaine à Dublin.

De l'autre côté de la frontière, une bombe a explosé dimanche soir dans un club de travailleurs à Belfast, faisant cinq blessés.

Tard dans la soirée de dimanche, deux hommes armés ont fait irruption dans une maison du quartier de New Lodge, dans la banlieue de Belfast. Ils ont ouvert le feu sur un jeune homme de vingt-cinq ans, le blessant grièvement.

Cette vague d'attentats va vraisemblablement avoir un effet inverse de celui que recherchaient les terroristes. A la veille de l'important débat au Parlement sur la proclamation de l'état d'urgence, ce renouveau de violence pourrait conduire le parti d'opposition "Fianna Fail" à faire preuve de plus de souplesse vis-à-vis des mesures proposées par le gouvernement.

Il y a quatre ans, dans des circonstances semblables, une première vague de bombes quelques jours avant la discussion au Parlement d'un projet de loi sur des tribunaux spéciaux anti-terroristes avait pratiquement balayé toute opposition aux propositions gouvernementales.

Les chefs du "Fianna Fail" se réunissent dans la capitale irlandaise pour mettre au point leur stratégie dans le débat au Parlement sur l'état d'urgence. Plusieurs leaders ont déjà exprimé des réserves vis-à-vis du projet gouvernemental et on s'attendait généralement à une vive résistance de l'opposition au cours du débat. Mais l'assassinat, le mois dernier, de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Dublin, Christopher Ewart-Biggs, les bombes de lundi ainsi que le succès considérable des deux côtés de la frontière des marches du mouvement des femmes irlandaises pour la paix ont certainement une partie de leur force aux objections du "Fianna Fail".

L'approbation de l'état d'urgence fait maintenant encore moins de doute. Le gouvernement pourra suspendre les articles de la constitution qui font actuellement obstacle aux mesures très sévères que souhaite Dublin contre le terrorisme.

Kissinger et Vorster renoueront à Zurich le 4 septembre le dialogue raté de Bavière

(Par Reuter et AFP) — MM. Henry Kissinger et John Vorster sont convenus de prolonger du 4 au 6 septembre à Zurich les pourparlers qu'ils avaient déjà eus, les 23 et 24 juin, pendant huit heures, en Bavière, sur l'Afrique australe.

A Washington autant qu'à Pretoria, on avait déclaré à l'issue de ces entretiens que le secrétaire d'Etat américain et le premier ministre sud-africain n'étaient parvenus à aucune conclusion commune.

M. Kissinger avait dit que les discussions avaient pour but d'éviter "un conflit menaçant" le sud de l'Afrique. Celles-ci s'étaient déroulées peu après les premiers affrontements dans Soweto, l'immense cité-dortoir de Johannesburg, où, huit semaines plus tard, 285 morts, selon des bilans officiels, ont déjà été dénombrés.

Pour cette seconde série de pourparlers, M. Vorster sera accompagné du ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Hilgard Muller, du haut fonctionnaire le plus proche de ce dernier, M. Brand Fourie, et de l'ambassadeur de Pretoria à Washington, M. R.F. Botha.

De source informée à Pretoria, on déclare que l'initiative de ces nouveaux contacts revient aux Etats-Unis, qui ont été encouragés par les informations envoyées par deux hauts responsables du département d'Etat, en tournée dans les pays africains du sud de l'Afrique, MM. William Schaufele et William Rogers, sous-secrétaires d'Etat respectivement chargés des affaires africaines et des affaires économiques, ont informé les présidents Kenneth Kaunda (Zambie), Mobutu Sese Seko

(Zaire) et Julius Nyerere (Tanzanie) du point de vue de M. Kissinger et cherchaient à gagner leur appui.

Les entretiens de Bavière avaient de la même manière été précédés d'une tournée du secrétaire d'Etat dans plusieurs pays d'Afrique noire, dont le Zaire et la Zambie.

La prochaine rencontre de Zurich pourrait être suivie d'un voyage en Afrique du chef de la diplomatie américaine, apprend-on de source informée.

La décision finale ne sera prise qu'après les entretiens de Zurich et après ceux que le secrétaire d'Etat aura ensuite à Londres avec le secrétaire au Foreign Office, M. Anthony Crossland, déclare-t-on de même source. On précise que l'itinéraire africain de M. Kissinger comprendrait d'une part une visite des Etats noirs de l'Afrique australe, y compris le Mozambique, et ensuite l'Afrique du sud elle-même. Outre le Mozambique, la liste des pays où une visite est envisagée comprend la Zambie, le Zaire, la Tanzanie, le Kenya et le Botswana, dit-on.

Le voyage aurait lieu si M. Kissinger estime que les perspectives de règlement du problème rhodésien sont suffisamment bonnes.

Par ailleurs, six personnes au moins ont été tuées dimanche soir et lundi matin au cours d'affrontements entre Africains et de heurts avec la police à Soweto.

Selon des témoins oculaires, il s'agit d'une vague de règlements de comptes liés aux raids punitifs exécutés jeudi et vendredi dans les districts nord de Soweto par des groupes de travailleurs zoulous résidant dans un dortoir pour célibataires et qui avait été partiellement incendié la semaine dernière par des émeutiers.

Les auteurs des raids ont déclaré par la suite qu'ils entendaient également venger par ces "descentes" armées dans les quartiers de Soweto limitrophes de leur dortoir, la mort de deux de leurs camarades zoulous tués mercredi après avoir été jetés d'un train en marche par des militants chargés de faire appliquer les consignes de grève.

Deux cadavres de résidents zoulous du dortoir de Mzimhlolo ont été découverts dimanche dans un terrain vague à Orlando, l'un des quartiers les plus peuplés de l'immense ville africaine de près d'un million d'habitants.

Deux autres cadavres ont également été découverts dimanche à deux kilomètres d'Orlando-West après que des coups de feu eurent éclaté pendant la nuit de samedi et dimanche près d'un groupe d'échoppes.

Deux autres personnes ont été tuées lundi matin au cours de l'intervention de la police contre un groupe d'émeutiers qui lançaient des pierres contre des non-grevistes, dans les districts de Moroka et Diepkloof.

Selon les déclarations radio-diffusées dimanche soir, du ministre de la police, M. Jimmy Kruger, les émeutes dans les agglomérations noires des zones industrielles de l'Afrique du Sud seraient en voie de s'apaiser sinon de s'achever.

Toute nouvelle flambée de violence devra désormais être selon lui attribuée à l'action préméditée d'un groupe d'agitateurs et d'activistes dont l'objectif est de paralyser la vie économique de l'Afrique du sud et de provoquer un conflit total entre la population noire et les blancs d'Afrique du sud.

Le ministre de la Justice et de la police a annoncé d'autre part qu'il était prêt à rencontrer une délégation de représentants des diverses communautés urbaines noires. Le ministre a cependant formellement exclu de ces consultations les représentants du "pouvoir noir" et de la "conscience noire" étant donné que l'objectif ultime de ces mouvements n'était pas, selon lui, la recherche d'une coexistence totale.

"La torture est devenue un phénomène culturel dans le nord de la Namibie (ou sud-ouest africain)", rapporte

lundi le quotidien britannique le "Guardian".

Citant le témoignage d'un jeune appelé, dans les forces sud-africaines, Bill Anderson, opposant au régime d'apartheid vivant au Cap, le journal fait le récit de plusieurs scènes de tortures.

En juin, lors d'une opération "cobra" dans le nord de la Namibie, où elles ont établi une zone de "libre feu" à la frontière avec l'Angola, les forces armées sud-africaines tiraient sur quiconque fuyait devant elles et arrêtaient ceux qui ne s'enfuyaient pas, ra-

conte le jeune homme, enrôlé l'an dernier, dont le journal dit que le récit a été corroboré par d'autres témoins.

"Tous les hommes qui étaient arrêtés ont été battus, torturés et interrogés... Ils ont tous été envoyés à Ondongwa (une base militaire de soutien logistique) où (...) ils ont été contraints de remplir toute la journée des sacs de sable que les soldats vidaient ensuite".

"J'ai assisté régulièrement à des corrections infligées à coups de poing, de bottes et de fusils... à des brûlures de cigarettes et à un procédé consis-

tant à emplir la bouche de sable". La nuit, ceux qui étaient suspects d'être des agents du M.P.L.A. (Mouvement populaire de libération de l'Angola) ou de la SWAPO (Organisation populaire du Sud-Ouest africain) étaient attachés, menottes au poing, à des arbres et inondés d'eau glacée.

"J'ai vu deux suspects subir la torture de l'eau dans un camp près d'Inahna. Leurs têtes étaient plongées dans des seaux d'eau et y étaient maintenues jusqu'à ce qu'ils cessent de se débattre", dit le militaire.

LOCKHEED

Le Parlement hollandais approuve la ligne suivie par Joop Den Uyl

LA HAYE (AFP) — La Chambre des députés néerlandaise a approuvé hier à la quasi-unanimité la politique du gouvernement de coalition de M. Joop Den Uyl (socialiste) dans l'affaire des "pots-de-vin" de la société Lockheed et du comportement du prince Bernhard des Pays-Bas dans cette affaire.

La grande majorité des quatorze partis politiques représentés à la Chambre basse se sont prononcés contre l'ouverture d'une enquête judiciaire contre le prince Bernhard, comme l'avait décidé le gouvernement.

Le premier ministre a bénéficié de l'appui du principal parti d'opposition, le Parti libéral, dont le chef, M. Hans Wiegel, a dit que "l'intérêt général demandait de renoncer à une enquête judiciaire contre l'époux de la reine d'autant qu'il était très incertain qu'une telle enquête établisse l'existence de faits répréhensibles aux yeux de la loi".

Comme la grande majorité des orateurs, M. Wiegel a rendu un vibrant hommage à la reine Juliana et à la Maison d'Orange. M. Wiegel a même demandé que le prince Bernhard se voit donner la possibilité comme il en avait exprimé le souhait la semaine dernière, de "regagner la confiance du peuple néerlandais".

Le leader libéral a cependant invité le gouvernement à réfléchir sur la question de la responsabilité des membres de la famille royale dont on ne sait pas très bien s'ils jouissent d'une certaine immunité devant la loi. Il a en outre demandé des éclaircissements sur un passage du rapport de la commission des "trois sages", selon lequel la société Lockheed aurait tenté de corrompre des parlementaires néerlandais.

Le petit parti socialiste pacifiste, qui a deux membres à la Chambre basse, a été le seul à exiger l'ouverture d'une requête judiciaire contre le prince Bernhard.

Le face-à-face télévisé: Carter veut un débat ouvert en "territoire neutre"

NEW YORK (AFP) — M. Jimmy Carter a annoncé hier qu'un accord préliminaire était intervenu avec les représentants du président Ford pour l'organisation de trois débats télévisés de 75 minutes chacun et que le premier aurait lieu dans la troisième semaine de septembre.

Le candidat démocrate, qui était interviewé par une chaîne de télévision, a précisé que ces débats auraient, comme il le souhaitait, un caractère général. Le président Ford avait proposé 4 débats (dont le premier avant le 10 septembre) axés sur des thèmes précis: défense nationale, politique intérieure, politique étrangère, politique économique.

M. Carter a estimé que "si le président Ford était préparé à un sujet précis, avec, à l'appui, une masse de documents, cela enlèverait à la confrontation une grande partie de son caractère de débat". Se déclarant favorable à des débats en "territoire neutre", il a ajouté: "Je ne suis pas très chaud pour que le premier débat, par exemple, ait lieu dans l'aura de Washington, où la présidence elle-même pourrait être utilisée à l'avantage de Ford. Nous sommes tous deux candidats à la présidence pour la première fois, et cela nous met sur un pied d'égalité".

Au cours du week-end aussi, Mme Betty Ford, qui, depuis de l'année, apporte à son mari un concours électoral précieux, est entrée de plain-pied dans la campagne, en qualifiant d'"étrange combinaison" le "ticket" démocrate.

Estimant que la campagne sera "très dure", la première dame des Etats-Unis a expli-

qué dans une interview à la presse: "D'un côté, vous avez Carter, supposé être un conservateur baptiste du Sud, et, de l'autre, Mondale, qui se situe à l'autre extrémité de l'éventail politique au Congrès".

Mme Ford s'en est également prise aux candidats démocrates qui, contrairement à

ce qu'ils disent, injectent "de manière très subtile" dans la campagne l'affaire du Watergate et tout particulièrement le pardon accordé par le président Ford à son prédécesseur Richard Nixon.

Mme Ford s'est déclarée "surprise" de la désignation de

M. Dole comme co-listier du président et a reconnu qu'elle aurait préféré M. Nelson Rockefeller. Convaincue que son mari l'emporterait aux élections du 2 novembre "parce qu'il est mieux équipé" pour cette tâche, elle a cependant affirmé qu'une défaite "ne lui briserait pas le coeur".

Sarkis signerait à Damas un "traité de sécurité" régissant la présence militaire syrienne au Liban

On ne considère pas comme exclu qu'un "traité de sécurité" régissant le mouvement des troupes syriennes au Liban soit examiné aujourd'hui à Damas par le président syrien et le président libanais. Cette possibilité a été évoquée par M. Karim Pakradouni, membre du Bureau politique des Kataëb: "ce traité réglerait l'entrée, le séjour et le retrait des troupes syriennes du Liban". M. Pakradouni a estimé qu'on aboutirait "à une normalisation des relations syro-libanaises, qui se traduira par la création de commissions mixtes pour une coordination permanente et à tous les niveaux entre les deux pays".

De nouveaux renforts syriens estimés à vingt mille hommes soutenus par des chars ont pénétré dans la

plaine de la Bekaa (Centre-liban) en route vers des "objectifs déterminés", a annoncé hier après midi la radio musulmane libanaise, captée à Nicosie.

Citant des informations provenant du commandement central commun palestinien-musulman, la radio a ajouté que "des mouvements de troupes sont signalés en montagne, dans la Bekaa et dans le Nord-Liban, où les combats se sont intensifiés sur le front Tripoli (capitale du Liban-Nord) Zghorta (village natal du président Soleiman Frangie)".

La radio a souligné que ces mouvements de troupes "ont lieu à la veille de la visite à Damas de M. Elias Sarkis, président élu de la république libanaise, et alors que le calme relatif enregistré ces derniers jours à Beyrouth et dans sa banlieue se maintenait".

On sait que M. Sarkis se rend aujourd'hui à Dauras. Les forces syriennes qui se trouvaient déjà dans la Bekaa sont estimées à environ quinze mille hommes appuyés par deux à trois cents chars et véhicules blindés, des batteries d'artillerie lourde et légère, de lance-roquettes et de DCA.

Confirmant, de son côté, l'intensification des combats dans le Nord-Liban, Radio-Amchit (fidèle au président Frangie), reçue également à Nicosie, a annoncé que les combats se sont poursuivis durant la journée de lundi le long du front Tripoli-Zghorta-Dennie, (au nord-est de la capitale du Liban-Nord) et Dahr El-Ainbassas (au sud de Tripoli). Ces combats à ajouté la radio étaient accompagnés de "violents bombardements d'artillerie qui se sont poursuivis lundi après-midi".

Radio-Amchit a signalé d'autre part de violents accrochages avec utilisation d'armes de tous calibres sur le

front sud-est de Beyrouth, autour des localités de montagne surplombant la capitale au sud-est (Kahalé et Alek), le long de la ligne de démarcation, à Beyrouth même ainsi que sur les crêtes du Mont-Liban, où les affrontements étaient "intermittents".

Radio-Amchit a annoncé par ailleurs qu'une réunion aura lieu aujourd'hui sous la présidence du chef de l'Etat, M. Soleiman Frangie, et qu'elle groupera MM. Camille Chamoun, ministre des Affaires étrangères et de l'intérieur et chef du Parti national libéral, Pierre Gemayel, chef suprême du Parti phalangiste libanais (Kataëb) et le père Charbel Kassis, supérieur de l'Ordre des moines maronites libanais.

Au cours de cette réunion les dirigeants maronites (catholiques) libanais examineront "un certain nombre de questions importantes relatives aux informations en provenance des capitales arabes concernant la tenue d'un "sommet" arabe destiné à trouver une solution "arabe" à la crise libanaise avant que cette crise ne dégénère en un conflit interarabe risquant de conduire à une conflagration internationale".

La radio a rappelé d'autre part que le président Frangie s'était réuni pendant trois heures avec MM. Chamoun et Gemayel à Beit-Chebab, village de la montagne chrétienne située à quelques kilomètres des lignes de front du Mont-Liban.

MM. Gemayel et Chamoun, avaient examiné, auparavant, les plans de solution proposés par M. Hassan Sabri el Kholi, envoyé de la Ligue arabe au Liban, en compagnie de "représentants des forces libanaises" (milices des partis conservateurs chrétiens et factions de l'armée restées fidèles au chef de l'Etat).

Détournement à Saigon?

BANGKOK (Reuter) — Une prise d'otages dans les circonstances n'ont pas été encore clairement établies, s'est déroulée durant le week-end à bord d'une caravelle d'Air France à l'aéroport de Ho Chi Minh-Ville (ex-Saigon).

Un responsable de la compagnie française à Bangkok a indiqué qu'un Vietnamien en possession de deux grenades était monté samedi à bord de l'appareil, en partance pour Bangkok avec à son bord des détenteurs de passeports français quittant le Vietnam. Selon des informations non confirmées, l'homme s'est suicidé au moment où des policiers vietnamiens tentaient de le maîtriser. Il est cependant possible, a ajouté le porte-parole d'Air France, qu'il ait été abattu par la police.

BILINGUISME FONCTIONNEL

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais ou le français. Méthode "audio-visuelle".

SESSION D'AUTOMNE 1976
Commencant les 11, 13 et 14 sept. 76
7 semaines — 42h — \$78.
Frais d'inscription \$5.

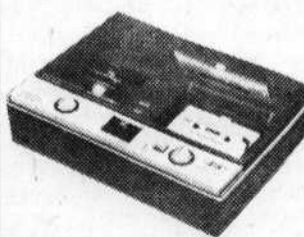
Programmes: l'après-midi, le soir et le samedi.
Niveaux: débutants, intermédiaires et avancés. (01-06)
07 (Carrefour) le mardi seulement
7 semaines — 21h — \$39
Frais d'inscription \$5.

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi, de 9h à 5h
Samedi de 9h à 5h

CENTRE-VILLE 1441, rue Drummond
849-5331. Poste 723

TESTS DE
CLASSEMENT
le jeudi 2 sept.
1976 de 17h à 19h.

POURQUOI NE PAS UTILISER UN TÉLÉPHONE QUI RÉPONDRA POUR VOUS, 24 HEURES PAR JOUR, 7 JOURS PAR SEMAINE



- Prend tous les messages
- Vos messages seront enregistrés au complet, peu importe leur durée
- Enregistre messages et réponses téléphoniques
- Peut-être utilisé pour la dictée.

- Approuvé par le DOC, sans frais supplémentaires
- Aucuns frais d'installation
- Système VOX optionnel
- Garantie d'un an, pièces et service
- Bail de 2 ans, à \$14.00 par mois

Venez visiter notre salle de montre au:

768 ST-PAUL OUEST

ou téléphonez au: 761-9231

ou demandez un de nos représentants, qui pourra vous donner une démonstration, sans aucune obligation de votre part.

TÉLÉPHONIQUE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

* Chaque insertion coûte \$4.20 la ligne
* L'heure de l'annonce est de 10 à 12 heures
* Si n'y a pas de frais pour les illustrations

AIDES DOMESTIQUES DEMANDEES

DEMANDE DAME responsable, 5 jours par semaine pour s'occuper d'un enfant de 2 mois, à la maison, plus ouvrage général. Bon salaire. Références exigées. Snowdon. Tél: 342-9025 1-9-76

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MOBILIER DE CHAMBRE signé Peppers, tête de lit 80" - \$925. Lit Thibault 39" - \$100. Tél: 482-5025 après 6 p.m. 1-9-76

MAGNIFIQUE SALLE A MANGER (Re-naisance) chêne massif sculpté - \$3,000. Luxueux salon Chipendale, tables marbre Provincial français, stéréo console, téléviseur. Le tout impeccable. Tél: 522-5589 1-9-76

MEUBLES NON PEINTS: Vendeurs et fabricants. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) A vous aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne 207 Beaubien Est. Tél: 676-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITES DEMANDEES

ABSOLUMENT BESOIN toutes sortes anciens meubles, aussi porcelaine, bijoux, lustres, fourrures, etc. Tél: 374-1224 15-9-76

APPARTEMENTS A LOUER

LES DAUPHINS, rue Papineau, 5 1/2. Tél: 523-1137 entre 9 et 5 heures. 1-9-76

AUTOS A VENDRE

JAGUAR XJ6, parfaite condition, 1973, cause non utilisation. Tél: 849-5650. Mlle Gagné 4-9-76

HENAU 15, 1974, orange, excellente condition, radio-cassette AM-FM, 4 pneus Michelin. Prix: \$2,800. Tél: après 5 p.m. 674-4745 2-9-76

FIAT XI-9, 13,000 miles. AM-FM, stéréo, convertible, verte avec inscription spéciale, pneus Pirelli, silencieux, neuf, moteur central. Tél: 389-6232 après 18 heures. Prix: \$3,800. 13-9-76

BUREAUX A LOUER

2020 rue UNIVERSITÉ
• Espace de bureaux à sous-louer
• 1 570 pi.ca.
• Idéal pour professionnels
Tél: 288-7984 1-9-76

DORCHESTER

• Espaces de bureaux à louer.
• court terme.
• de 1.500 à 10.000 pieds carrés
Les Immeubles Knowlton (Qué) Ltée.
courtier
861-8306 1-9-76

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavares, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, piscine chauffée, saison, semaine, vacances-repos. (Aussi location pour ski). Tél: 727-9841 ou 1-819-326-5836 1-9-76

CHAMBRES ET PENSIONS

DAME AGEE en bonne santé, recherche chambre et pension, atmosphère de famille; de préférence quartier Côte-des-Neiges, Outremont. Tél: 739-4945 1-9-76

COURS PRIVES

Professeur de musique donnera leçons privées de piano et solfège. Pour informations, appelez à 737-8260. 11-9-76

PROFESSEUR DE MUSIQUE donnera leçons de piano, guitare, flûte à bec, solfège. Tél: 739-3483 après 5 p.m. ou samedi matin 1-9-76

COURS DE LANGUE CHINOISE, par professeur chinois ayant formation linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél: 527-5769. M. Yu 4-9-76

CLINIQUE DE MATHÉMATIQUES: découvrez une méthode de penser et d'action qui vous fera réussir en mathématiques. Enseignement privé, correctif. Niveau élémentaire, secondaire ou collégial. Appelez tôt le matin ou dans la soirée 253-9670 1-9-76

DIVERS

IMPRIMERIE

M. Jean-Claude Leduc, ex-étudiant en art graphique, en quête d'un emploi, est prêt de communiquer avec.

SCRIBEC

387-2486 2-9-76

FOURRURES

ETOILE DE VISON, couleur pastel foncé, modèle exclusif, première qualité, presque neuve. Tél: 284-0137 1-9-76

GARDERIES

GARDERIE CHEZ MAMMY
Pour enfants de 3 mois à 5 ans.
831, ave Rockland
(près Van Horne) Outremont
Deeservira aussi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et environs.
Pour informations et inscriptions
731-7290 4-9-76

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

GARDERIES

GARDERIE LE PITCHOUNET: enfants de 2 à 5 ans, 8 a.m. à 6 p.m. Repas chaud, collation, activités préscolaires. 6926 Sherbrooke ouest. N.D.G. Tél: 486-2565 7-9-76

LOGEMENTS DEMANDES

RECHERCHE: logement dans N.D.G., Outremont, boul. St-Joseph. Bonne récompense. Locataire responsable. Tél: 642-0648 1-9-76

LOGEMENT 6 PIECES, dans N.D.G., Vieux-Outremont, personne responsable. Appelez entre 7 et 9 p.m. 737-8051 3-9-76

LOGEMENTS A LOUER

ST-LEONARD: secteur résidentiel, près centres d'achats et autobus, 4 1/2, chauffé, haut de triplex, tranquille. Libre immédiatement. Tél: 255-3779 3-9-76

2342 CHEMIN CÔTE SIE-CATHERINE, près Université de Montréal, haut, grand duplex, chauffé, eau chaude fournie, terrain 32,000 pi. ca. \$700. par mois. Tél: 731-8304 1-9-76

MAISONS A LOUER

ST-BRUNO: secteur résidentiel, bungalow semi-meublé, trois chambres à coucher, salle de séjour finie, grand terrain clôturé. Près autobus et train. Tél: 677-1664 3-9-76

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JUNIOR, temps partiel, bilingue, près de l'Université de Montréal. Tél: 738-4614 1-9-76

AVONS BESOINS PROFESSEURS de français, avec expérience audiovisuelle, à Ottawa, et Halifax. Prolongua Ltée, 737-2894 1-9-76

SECRÉTAIRE MÉDICALE bilingue, connaissance de l'italien préférable, 3 jours par semaine de 1 à 20 heures. Tél: 274-5583 8-9-76

JEUNE FILLE ou jeune femme, dactylo rapide, travail varié, doit être intelligente, posséder un minimum de culture et une bonne connaissance de l'anglais et du français écrits. Capable d'initiative et prête à travailler sans surveillance et selon un horaire irrégulier. Salaire à discuter. Tél: 739-2239 1-9-76

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JUNIOR BILINGUE

Excellent français pour département relations publiques, compagnie artistique, Secteur Snowdon.

Mme Bouchereau
487-1232 1-9-76

COMMIS-COMPTABLE

Compagnie recherche secrétaire ayant une formation scolaire en comptabilité. La jeune femme devra être bilingue, disponible immédiatement, posséder 2 ans d'expérience dans les travaux comptables, avoir une bonne connaissance de la grammaire française et anglaise et du dactylo.

Salaire: selon compétence
Endroit: Montréal-Est
Appelez Mme Harvey
645-9271 1-9-76

PERSONNEL

AMASO Service de rencontres. Sérieux, 822 Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. p.d. b.p.n./es lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RÉCOMPENSE

Rectificatif
Dans le Devoir de samedi, 28 août, une erreur s'est malheureusement glissée dans le prix de la récompense. Le montant aurait dû se lire comme suit:

\$1,000. DE RÉCOMPENSE

Pour l'information donnée pour le recouvrement de 159 bouteilles de mercure, volées à l'entrepôt, le 1er août 1976.

Récompense proportionnelle selon la quantité récupérée.

Toute information sera traitée confidentiellement.

TÉL: 866-1801

1-9-76

ANNONCES CLASSÉES

SERVICE . . . IMPECCABLE

ATTENTION . . . SOUTENUE

RÉSULTAT . . . ASSURÉ

844-3361

Compétence: Mme Turgeon

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

* Chaque insertion coûte \$2.00, maximum 25 mots.
* Tout mot supplémentaire coûte 0.55 cent.
* L'heure de l'annonce est de 10 à 12 heures.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

OUTREMONT
"Sur la montagne"
Cottage en pierre semi-détaché, 8 pièces, salle de jeux avec foyer, garage, Grand terrain. Occupation rapide. Exclusif. M. Savoie
273-3653.

AUDETTE & AUDETTE
courtier
1-9-76

OUTREMONT
Triplex double, près Bernard, bas transférable en bureau. \$119,000.
CHRISTOPHE-COLOMB
Près Beaubien, duplex exceptionnel, bas transférable en bureau, sous-sol. Seulement \$62,500.
Tél: 271-5532, soir 273-2323

SAUVÉ
Près du métro, boutique-variétés, stable et rentable. \$78,000. annuel. Aubaine à \$32,000.
Tél: 271-5532, soir 273-2323

IMMEUBLES DU QUÉBEC
courtier
1-9-76

ROUGEMONT, maison de 6 1/2-pièces, garage, grand terrain paysagé, piscine creusée chauffée, située dans village. Tél: 1-514-469-2562. 8-9-76

LONGUEUIL: bungalow pierre, brique, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, garage, piscine creusée, tout pour votre confort. Exclusif. Judith Barrette: 655-9400 ou 583-3429 Immeubles Triton, courtier 1-9-76

TERRASSE MAISONNEUVE: Bungalow 10 pièces. Air climatisé central, bain sauna, bibliothèque encastrée incluant système de son et télévision. Piscine creusée, chauffée. Cour arrière donnant sur le parc Cité Jardin. Idéal pour professionnel. M.L.S. Monique Bonnier: 354-2950 Desrosiers, courtier 1-9-76

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

BROSSARD: réduisez votre revenu imposable de \$12,000, pour 1976. 8 logements neufs, terminés. Revenu: \$19,000. Comptant: \$12,000. Pierre Soulat: 651-1904 ou 672-4332 Desrosiers, courtier 2-9-76

ST-ANDRÉ, près Cherrier, entre Parc Lafontaine et métro Sherbrooke, maison de 3 logements de 9 pièces (conviendrait bien condominium). Revenu: \$10,000. Comptant: \$20,000. Prix: \$48,000. Tél: 525-4272 1-9-76

TAILLEURS
DROLET: Tailleurs spécialistes, habits et costumes sur mesure: 361 rue Guizot. Tél: 866-2972. 1-9-76

TERRAINS A VENDRE

GLEN SUTTON: Chemin Eastman, terrain boisé, 55 acres en montage, \$25,000. Tél: 845-0958 ou 1-538-3576 6-9-76

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterait petits déménagements, ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. 1-10-76

TRAVAIL DEMANDE

JEUNE HOMME de 35 ans, sérieux cherche emploi à temps partiel, ville ou campagne. Ecrire à: C.P. 383, Station Rosemont, Montréal H1X 3C6 3-9-76

VOYAGES

DAME CHERCHE compagne du troisième âge, pour voyage sur la Côte d'Azur. Appelez après 13 heures seulement 932-7639 1-9-76

RÉCOMPENSE

Direction des contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

La soumission doit être accompagnée, au choix du soumissionnaire, d'une des garanties suivantes:

a) un chèque de garantie de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition,

OU

b) un bon de garantie de soumission d'un montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000) et une convention relative à l'émission d'un bon de garantie d'exécution de contrat et d'un bon de garantie de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux, tous deux préparés sur les formules fournies avec le document d'appel d'offres et émis par une des compagnies, choisie par le soumissionnaire, parmi celles apparaissant sur la liste des compagnies, incluse au document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction des contrats de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 août 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à C'EST MOI ENR, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20 jour d'août 1976, sous le numéro 271782.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-05440-755
DAME LUCIENNE BELISLE, Requérante,

GERALD SPLUDE, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est, par la présente, signifié à l'intimé, GERALD SPLUDE, que le jugement conditionnel de divorce a été prononcé le 17 juin 1976, après enquête et audition par défaut, par l'honorable Juge Denis Lévesque.
Avis est également donné à l'intimé que, à défaut par lui d'en appeler de ce jugement conditionnel ou de demander qu'il soit révoqué dans les 30 jours de la seconde publication du présent avis, la requérante demandera que le jugement conditionnel devienne irrévocable sans autre avis ni délai. MONTREAL, le 26 août 1976.

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-060155-763
DAME LOVERINA (LOVINA) ELZEINE HARRISON, embaïseuse, domiciliée et résidente au 7555 avenue Stewart, app. 2, dans le Cité et District de Montréal, requérante,

vs
Henry Gunning Grant, chauffeur, domicilié et résident en Jamaïque, Antilles, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Henry Gunning Grant, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au Bureau d'enregistrement des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL le 26 août 1976. M. A. Beaulieu, Procureur adjoint, Me Ethel Goldfield, 1764 avenue Van Horne, Montréal, P.Q. faisant partie de l'étude Boisvert, Dion & Ass. 59 ouest, St-Jacques, chambre 200, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062928-761
DAME MARIE-ROSE PÉTRE, ménagère, épouse commune en biens de Cyrille Pelletier, résidant et domiciliée au 5654 rue des Narcisses, #4, Montréal, district de Montréal

vs
CYRILLE PELLETIER, d'adresse inconnue

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Cyrille Pelletier est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 27 août 1976

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

Maitre Hélène Leduc
HARBOURS MONETTE,
TRADE LUDIC
6850, rue Sherbrooke est
Suite 350
Montréal, Québec

APPEL D'OFFRES
SEB 76-1782
Date de fermeture:
pour 15h30
heure de Montréal
le mardi 14 septembre 1976

Centrale nucléaire
Gentilly 2
Comité de Nicolet

SERVICE DE NETTOYAGE RÉGULIER DE BÂTIMENTS TEMPORAIRES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction des contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TRENTÉ MILLE DOLLARS (\$30,000) est requis sous forme de:

a) Chèque visé, tiré sur une banque à charte ou caisse populaire canadiennes, ou

b) Cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisie par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins CINQ POUR CENT (5%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Les termes et conditions relatifs à ces dépôts de soumission et aux engagements requis quant aux garanties subséquentes sont décrits dans le document d'appel d'offres.

Le dépôt de soumission de l'engagement relatif à l'émission de garanties subséquentes, tels que choisis par le soumissionnaire, doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction des contrats de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

Vous êtes par les présentes avisés que le cinquième jour d'octobre, mil neuf cent soixante et seize, qu'une pétition sera présentée à la Cour Supérieure du district de Montréal, au 1 rue Notre-Dame est, chambre 216, à 9:30 A.M. aux fins d'homologuer la modification du régime matrimonial entre Alex August Theobald et Dame Gerda Maria Hoffman, tous deux domiciliés au 15697 avenue DuBois, Pierrefonds, Québec, lequel accord est stipulé dans l'acte de modification du régime matrimonial exécuté le sixième jour d'octobre, mil neuf cent soixante et quinze, passé devant le notaire Wilbur Rothwell Patterson, sous le no. 8278 de ses Minutes, Duncan Kisilewicz, C.R. Procureur des requérants, 6600 route Trans-Canada, suite 615, Pointe-Claire, Québec. Ce vingt-cinquième jour d'août, mil neuf cent soixante et seize.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-05440-755
DAME LUCIENNE BELISLE, Requérante,

GERALD SPLUDE, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
AVIS DE DEMANDE DE TRANSFERT
RÈGLEMENT 2 (1976) — ARTICLE 2.59.1
PRENEZ AVIS que, le Requêteur-Octant MAC'S DELIVERY SERVICE (McConville, John & Thomas, faisant affaires sous le nom de) s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer tous ses biens, titres, intérêts et privilèges se rattachant au permis no. 18714-V, des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire, MAC'S DELIVERY SERVICE (A Division of Personalized Leasing Services Ltd), le tout conformément au Règlement 2 (1976), Article 2.59.1.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert, déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours à compter de la 3ème parution de cet Avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 Rue Sherbrooke Est — Place du Cercle — Montréal.

SIGNE: Me Benoît GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU
200 Rue Saint-Jacques Ouest — Suite 900
MONTREAL (P.Q.)

1ère publication: 30 août 76

2ème publication: 31 août 76

3ème publication: 1er septembre 1976

APPEL D'OFFRES POUR
La construction d'un passage inférieure, autoroute 30, milliaire 39.54 de la subdivision Valleyfield, Valleyfield, Québec.

Nature des travaux: fouille, pieux d'acier en H, infrastructure et tablier en béton armé, garde-fous, etc. Projet 4-534.
Les soumissions cachetées seront acceptées jusqu'au mercredi, le 15 septembre, 1976, à l'E. à midi.
Les documents pertinents aux soumissions seront fournis sur demande à la salle des plans des services techniques, 14e étage, 935, rue de La Gauchetière ouest, Montréal, H3C 3N4 le 31 août, 1976 moyennant dépôt d'un chèque certifié de cinquante dollars (\$50), payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce dépôt sera rendu aux intéressés qui auront renvoyé

Choquette entend répliquer aux propos des unionistes

La dernière offense des dirigeants de l'Union nationale à l'endroit du Parti national populaire amènera, aujourd'hui ou demain, une mise au point de Me Jérôme Choquette.

Après avoir consulté son entourage, M. Choquette commentera les déclarations faites au cours du week-end par MM. Fernand Grenier et Maurice Bellemare.

Dans un premier temps, l'organisateur en chef de l'UN,

M. Fernand Grenier, déclarait, samedi à Drummondville, que le congrès de fusion projeté pour les 1er, 2 et 3 octobre, n'aurait pas lieu si M. Choquette ne se soumettait pas inconditionnellement au leadership de M. Rodrigue Biron.

Puis, dimanche, à Saint-Antoine de Tilly, près de Québec, l'ex-chef de l'UN, M. Maurice Bellemare y est allé d'une virulente attaque, qui risque de compromettre sérieuse-

ment le projet de fusion des deux partis.

Parlant à l'occasion de la mise en candidature de M. Rodrigue Biron pour le comté de Lotbinière, M. Bellemare a prédit que M. Choquette ne dirigerait pas le parti après le congrès de fusion et plus encore qu'il perdrait son siège du comté d'Outremont à l'Assemblée nationale des prochaines élections générales.

Le lendemain, lundi, M. Grenier revenait à la charge et diffusait un communiqué pour préciser sa pensée et réaffirmer que l'Union nationale n'entendait pas "laisser la porte ouverte à des manigances de rouges".

De plus, M. Grenier a mis fin, sans équivoque, aux espoirs que M. Choquette entretenait jusqu'ici de voir un congrès de leadership suivre de près le congrès de fusion d'octobre. Le jour de la signature du protocole d'entente à Québec, M. Choquette avait déclaré, devant les journalistes et sans être contredit par MM. Biron et Bellemare assis à ses côtés, qu'un congrès au leadership devait nécessairement découler de l'alliance et du congrès de fusion.

Pour la première fois, hier, M. Grenier indiquait que ce n'est pas dans les plans de l'Union nationale: "Le congrès à

la direction s'est fait en mai et l'Union nationale ne le répètera pas. C'est clair. Les offres de se présenter à l'Union nationale ont été faites en novembre 1975 et en mai dernier et ceux qui n'ont pas voulu en profiter à ce moment, n'ont qu'à le regretter aujourd'hui."

Membre du comité paritaire technique chargé de préparer le congrès de fusion, M. Grenier a expliqué comment il perçoit ce mandat. "J'irai à la table de négociations pour discuter d'un programme commun mais non pour remettre en question la direction de notre parti et faire en sorte de laisser la porte ouverte à des manigances de rouges."

Après les premiers accrochages publics qui ont suivi la signature de l'entente, le 3 août, M. Choquette s'était promis de ne plus répliquer pour ne pas compromettre le congrès de fusion. Interrogé hier sur les nouvelles sorties de MM. Bellemare et Grenier, il a confirmé au DEVOIR qu'il n'entendait pas laisser les choses là.

La Régie des alcools du Manitoba devra verser \$300,000 au fédéral

OTTAWA (PC) — L'administrateur de la loi anti-inflation a ordonné à la Régie des alcools du Manitoba de verser \$300,000 au gouvernement fédéral pour avoir dérogé, depuis le 1er janvier, aux normes anti-inflation.

Rendue publique hier, cette décision est la première touchant une agence gouvernementale provinciale qui doit, en vertu du programme anti-inflation, rembourser de l'argent à Ottawa pour avoir violé le contrôle des prix et des salaires.

Selon l'administrateur, M. Donald Tansley, il faut rembourser \$60,000, puis dans les salaires payés à 401 employés de la régie, le reste devant être acquitté par l'agence du Manitoba.

Dans un communiqué, M. Tansley ajoute qu'il approuve une décision, rendue plus tôt ce mois-ci par la Commission de lutte à l'inflation (CLI), limitant à 12% les augmentations consenties à des salaires durant la présente année.

La Régie des alcools et, au nom des employés, l'Association des fonctionnaires du

Manitoba, avaient conclu une entente prévoyant une hausse compensatoire de 24,7% en un an.

Cette compensation comprenait à la fois les bénéfices salariaux et marginaux.

Habituellement, selon les normes anti-inflation, des augmentations de salaire de huit pour cent sont permises, avec un deux pour cent supplémentaire pour une productivité accrue et un autre

deux pour cent pour tenir compte de la compétence acquise.

Des augmentations plus substantielles peuvent être accordées si on peut prouver qu'il existe un "rapport historique" avec les salaires d'autres catégories de travailleurs.

Dans son jugement, toutefois, M. Tansley dit qu'on n'a pas prouvé l'existence d'un rapport historique entre les

employés de la régie des alcools et la fonction publique du Manitoba ou la Commission de contrôle des alcools de la Saskatchewan.

A la fin de juillet, les employés de la régie ont quitté le travail pour protester contre la décision de leur employeur d'accepter la réduction imposée par la CLI. On a ensuite porté cette décision en appel auprès de M. Tansley.

La pluie ramène "l'été anglais"

LONDRES (AFP) — Succédant à la sécheresse, des pluies souvent torrentielles se sont abattues durant le week-end sur la majeure partie de l'Angleterre.

La région la plus touchée semble avoir été le sud-ouest, notamment le Devon et la Cornouailles où des dizaines d'habitations ont été inondées. Sur les routes près d'Exeter les automobilistes ont été contraints à l'arrêt, la visibilité étant devenue nulle. Beaucoup de moteurs noyés n'ont pu ensuite repartir.

Les orages ont également

touché, dimanche soir, le Norfolk et le Suffolk dans l'est du pays. La ligne de chemin de fer Ipswich-Londres a été coupée par un glissement de terrain provoqué par les pluies.

En dépit de ces inondations, la presse britannique salue avec plaisir ce qu'elle appelle le retour à "l'été anglais" avec ses ciels changeants et ses ondes intermittentes. Les journaux soulignent cependant que les eaux recueillies dimanche sont tout à fait insuffisantes pour compenser la sécheresse qui a régné tout l'été.

Une section du SCFP appuie le mouvement du 14 octobre

VANCOUVER (PC) — La journée de protestation du 14 octobre contre le contrôle fédéral des salaires a reçu l'appui du conseil de direction de la section de la Colombie-Britannique du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

La présidente de la section, Mme Muriel Overgaard, a déclaré que le conseil de direction du SCFP recommandera instamment à toutes ses unités syndicales de prendre part aux arrêts de travail, de même qu'aux manifestations et aux sessions d'études reliées aux débrayages décidés par le Congrès du travail

du Canada et appuyés par le conseil national de direction du SCFP.

"La majorité des travailleurs de la Colombie-Britannique, a dit Mme Overgaard, en ont marre du contrôle des salaires alors que les prix continuent de monter sans faire l'objet de contrôles."

Selon Mme Overgaard, l'alimentation, l'énergie et le logement sont les grandes causes de l'inflation au Canada. Elle a ajouté que les mesures de contrôle n'ont pas empêché les prix de monter en spirale et elles ont créé un taux de chômage élevé.

cours de base de FINE CUISINE familiale

PROFESSEUR Henri Bernard
inscription après la 1ère leçon de présentation, qui se répète les mardis et mercredis jusqu'au 17 septembre.

DEPLIANT
RESERVATION 1ère LEÇON
843-6481
Institut Culinaire de Bernard
Permis d'enseignement de culture personnelle
2015 de la Montagne, 2: 610
Montréal, métro Peel

Avis publics

Voir autres Avis Légaux, en page 8

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 août 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CREATIONS ALDINO INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23 jour d'août 1976, sous le numéro 271867.
Ce 25 jour d'août 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 juillet 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à RAVEL LACE COMPANY (CANADA) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20 jour d'août 1976, sous le numéro 2717625.
Ce 24 jour d'août 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL.
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur RAOUIL SEGUIN et son épouse Dame IRENE DEPATIE, tous deux domiciliés à 1028 rue Guilford, en la Cité de Montréal, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du district de Montréal, Division de Pratique, Chambre 216 du Nouveau Palais de Justice, à Montréal, le onze octobre mil neuf cent soixante-seize, à 10:00 heures de l'avant-midi, le tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de cette Province et de ceux auquel il se rapporte.
Montréal, le 26 août 1976
MICHEL CLAVEAU, NOTAIRE ET
CONSEILLER JURIDIQUE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-026370-762
RENTMOBIL INC.

Demandeur,
ARTHUR BISSONNETTE, MAURICE MORIN &
JEAN-PIERRE AUDET INC.
Défenderesses
Solidaires

PAR ORDRE DE LA COUR
Les Défenseurs, ARTHUR BISSONNETTE, MAURICE MORIN et JEAN-PIERRE AUDET INC. sont par la présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la Déclaration a été laissée à la Cour Provinciale, 10 rue Craig à Montréal, à leur intention.
Robinson, Cutler, Sheppard & Ass.
AVOCATS DU DEMANDEUR.
MONTREAL le 23 août, 1976

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-014 425-761
JULIETA DA CONCEICAO CHORA ARAUJO,

DANIEL DE SOUSA FARIAS, Défendeur
ET
LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Mise-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur DANIEL DE SOUSA FARIAS, est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
ST-HUBERT, ce 23 août 1976

A. BEAULIEU
P.A.C.S.M.
COUSINEAU & FERNANDEZ
Avocats
3629 Boul. Taschereau
St-Hubert, Qué.
SERGE FERNANDEZ
procureur de la demanderesse

Une entreprise en expansion recherche une
TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION
— avec expérience minimum de trois (3) ans
— poste à Montréal
Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dossier 2646
LE DEVOIR
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

The Laurentian School Board demande des

PROFESSEURS BILINGUES

légalement qualifiés pour l'enseignement du français comme langue seconde au niveau élémentaire.

S'adresser au:

Bureau du personnel
THE LAURENTIAN SCHOOL BOARD
171 rue Mary
Lachute, P.Q.
Tél.: (514) 562-3721

PRINCIPAL ADJOINT

Polyvalente 2ème cycle (2,600 élèves)

Qualifications:
— l'autorisation permanente d'enseigner
— formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité
— une expérience de cinq (5) ans comme enseignant
— une expérience dans un domaine particulier pour résoudre des problèmes d'ordres techniques et administratifs, complexes, de préférence dans un poste de chef d'équipe ou de chef de département, de section ou de groupe.

Traitement:
18.400 à 29.100

Faire parvenir votre offre de service avant 16:30h. le 15 septembre 1976 au:

Directeur des services du personnel
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'YAMASKA
2270 Malhiot
St-Hyacinthe, P.Q.
J2S 4G3

CEGEP FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

CONCOURS NO: 07-176-10-B

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE SERVICE: PÉDAGOGIQUE

FONCTIONS CARACTÉRISTIQUES:

Sous l'autorité du supérieur immédiat, le conseiller affecté à la recherche et au développement pédagogique doit entre autres:

- proposer, soutenir, évaluer des recherches sur les différentes pratiques pédagogiques en usage;
- préparer des dossiers de recherche à l'intention des Services pédagogiques;
- assurer du support aux départements et aux professeurs en vue du développement des méthodes d'enseignement;
- faire connaître les expériences pédagogiques en cours ou en préparation;
- soutenir et évaluer les expériences pédagogiques autorisées par la D.G.E.C.;
- proposer des méthodes d'évaluation de l'enseignement;
- collaborer à la structuration d'un centre de documentation pédagogique.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation;
- Expérience dans l'enseignement au niveau collégial;
- Expérience pertinente au poste décrit: docimologie, méthodes audio-visuelles, enseignement programmé, animation pédagogique, etc.

CANDIDATURES:

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un bref curriculum vitae avant le 3 septembre 1976, à 16:00 heures, en mentionnant le numéro du concours a:

RICHARD GAUTHIER
Secrétaire général et
Directeur du Personnel
CEGEP F.-X. Garneau
1660, boul. de l'Entente
C.P. 6300, Sillery, G1T 2S5

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



Entreprise manufacturière de tissus et vêtements recherche un

INGÉNIEUR TEXTILE

Ingénieur de formation technique générale pour division études et méthodes

Fonctions:

- Le candidat idéal ayant quelques années de pratique en usine aura pour responsabilité principale:
- étude des mesures
- calcul du prix de revient
- planning et contrôle de production
- ordonnance et lancement des fabrications

Le poste pourra évoluer rapidement vers la coordination technique de l'usine.

Qualifications:

Formation reconnue et capacité de travailler en équipe

Salaire:

A évaluer avec le candidat.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 10 septembre 1976.

SOCIÉTÉ POPULAIRE TRICOFIL
Service du personnel
55 Castonguay
St-Jérôme, Québec



L'UNION RÉGIONALE DE QUÉBEC

DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

AGENT DE FORMATION

Service de l'Éducation
Division Formation et Animation

Fonction:

Sous l'autorité du chef de la division formation,

- collabore à l'élaboration, à l'implantation et au suivi des actions de formation auprès du personnel et des dirigeants des caisses populaires;
- participe aux recherches, analyses et études de division;
- agit comme personne ressource dans la diffusion des programmes et voit à l'évaluation des résultats obtenus;
- est sensibilisé à la double dimension des caisses populaires comme entreprise coopérative.

Les exigences:

Ce poste nécessite habituellement quinze années de scolarité et trois ans d'expérience pertinente reliée au domaine de la formation. Toutefois, une plus grande expérience pourra compenser pour la scolarité.

La personne choisie possèdera les qualités personnelles telles que:

- La facilité de communication verbale et écrite;
- une très bonne expression;
- une belle présentation;
- une bonne capacité d'analyse
- des goûts et aptitudes pour travailler en équipe;
- du tact, de l'initiative et un souci du travail bien fait.

Les personnes choisies peuvent être appelées à se déplacer dans le territoire de l'Union Régionale de Québec.

Les conditions:

Plan complet d'avantages sociaux.

Toute personne intéressée doit faire sa demande, par écrit, avant le 8 septembre 1976, au:

Service du Personnel
L'UNION RÉGIONALE DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS
59 avenue Bégin,
Lévis (Québec)

L'automne et la Laine

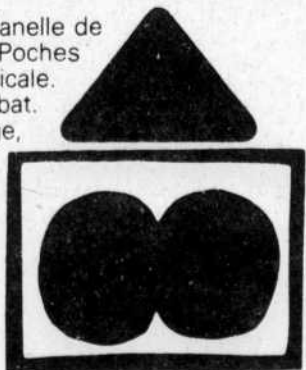
LA LAINE le choix naturel

le choix naturel... jamais regrette

PURE LAINE VERGE

Pour elle pantalon en flanelle de pure laine vierge.
Rabats latéraux à boutons.
En noir, gris, bourgogne, marine, rouille ou anthracite. \$29.95

Pour lui pantalon en flanelle de pure laine vierge. Poches latérales à fente verticale.
Poche arrière à rabat.
En brun, anthracite, beige, menthe, marine ou bleu. \$29.95



LE CHÂTEAU

Montréal, La Salle, Laval, Rosemère, St-Jérôme, Greenfield Park, Joliette, Dollard-des-Ormeaux, Ville Brossard, Repentigny, Trois-Rivières, Ste-Foy, Québec, Lévis, Chicoutimi, Jonquière, Sept-Îles, Valleyfield, Sherbrooke.

télévision

Une émission de qualité

par Jean Basile

La télévision a un rôle d'amplificateur. Parfois, elle le joue mal. Parfois, elle le joue bien, comme ce dimanche soir (à 20 h) où Radio-Canada, profitant du Festival du film d'animation d'Ottawa, nous présente une émission de qualité sur ce sujet.

Emission simple, il est vrai: quelques entrevues rapides entrecoupées de films animés. Du moins, nous avons tous pu profiter un peu de cet événement qui, sans cela, nous aurait complètement échappé.

A-t-on fait bien? Je pense que l'on aurait pu faire un peu mieux. Surtout en ce qui concerne l'information pure. En effet, si nous avons eu le plaisir de voir certains "grands" de l'animation, leurs propos furent souvent sibyllins. Je pense en particulier à Alexiaeff qui nous parla de son "écran d'épingles", procédé bien mystérieux, l'en suis sûr, pour la plupart. De même Caroline Leaf nous apprit (avec son petit film à l'appui) qu'elle travaillait avec du sable! Mais comment? Enfin, parmi d'autres, on vit encore apparaître Lotte Reiniger, l'une des pionnières du genre; quelques courtes images de son oeuvre nous auraient certainement rappelé avec bonheur le film que l'on vit d'elle à Radio-Canada lors d'un Ciné-club.

Disons, en bref, que l'intérêt que suscitèrent toutes ces personnes me fit souhaiter d'en savoir un peu plus. Un peu plus de technique surtout, puisque le dessin animé fait appel à toutes sortes de moyens curieux, de la simple animation de dessins au travail par ordinateur. A ce propos, tiens, il fut heureux que McLaren remît les choses en place en précisant que cette technique est fort loin de l'animation pure. D'ailleurs, le travail d'animation par feedback sur écran cathodique est beaucoup plus un travail de télévision que de cinéma. Il y avait là un genre à découvrir et à expliquer. On pense immédiatement au livre, encore valable de Youngblood, *Expanded Cinema*.

De même, pourquoi ne nous a-t-on pas expliqué le début des critères de sélection. Après tout, on vit moins de dix films alors que le Festival en présentait un grand nombre. Pourquoi la médiocre participation des États-Unis, par exemple? Il est inutile de faire la fine bouche: le divertissement était intéressant. On a revu l'illusion, de Frédéric Back qui m'a paru beau-

coup plus riche à ce second visionnement. On a découvert un jeune homme lyrique, Jacques Drouin, dont le visage dense est bien à l'image des paysages mentaux qu'il nous propose, paysages qui semblent sortir tout en même temps des pointillés de Seurat et des toiles de Margritte.

Mais le dessin animé est devenu un monde étranger. Pensons à la participation de la Pologne, ce repas à l'envers où ce sont les mets qui mangent les convives! Un monde riche aussi et divers où tous les sentiments prennent place. Ainsi, la Bulgarie présentait un film très amusant par son ton de satire légère. Ou la Hongrie avec quelques images d'une grande beauté formelle.

Enfin, cette émission nous révéla opportunément que l'école canadienne d'animation est vivante et qu'elle se situe même à la pointe de la recherche. Nous avons le fauvisme social de Frédéric Back, le formalisme poétique de Jacques Drouin, la recherche pur sur le matériel de Caroline Leaf et la fantaisie de l'auteur d'un *Monsieur Pointu* fort amusant où les objets deviennent vivants, sans oublier les tentatives électroniques de Foldes. Merci à l'ONF.

Et puis, j'ai vu le visage de celui qui anime les petites séquences de transition que l'on voit sans trop les regarder sur les écrans de Radio-Canada: Graem Ross. J'admire depuis si longtemps son travail que je suis content qu'on l'ait sorti de l'ombre.

Jack London et le Klondyke: je n'ai aucune idée de la date de fabrication de ce film qui, sous prétexte de nous parler de Jack London, nous amène à faire une petite visite au Yukon, quelques décennies après la célèbre ruée vers l'or. Il semble que ce soit une co-production TFI (France) et Radio-Canada. D'ou, sans doute, le choix d'un commentateur qui réunit à lui tout seul les tics parisiens les plus insupportables.

On ne parla que de Jack London; c'est dommage car cet auteur est peu connu ici, malgré quelques admirations fanatiques comme celle de Patrick Straram. Le nord, pourtant, c'est un peu notre affaire.

Note: Radio-Canada deviendrait-il "camp"? En tout cas, la petite bande-annonce pour les films dramatiques est parfaite de joie et de petites insolences. Du beau travail de montage.

la boîte à échos

Quelque 24 artistes québécois ont reçu des subventions du ministère des Affaires culturelles totalisant \$23,170, pour la tenue d'expositions en arts plastiques. D'un montant maximum de \$1,500, ces subventions permettent aux artistes de défrayer certains coûts que les galeries d'art laissent généralement à la charge des exposants. L'aide vise surtout à aider les jeunes artistes dans la tenue de leurs premières expositions. L'inscription à ce programme se fait deux fois par année: du 1er mai au 1er juin et du 15 novembre au 15 décembre. Lors de la précédente inscription, 40 artistes s'étaient partagé \$32,000. Les artistes aidés sont: Jean-Claude Bergeron, de Gati-neau; Graham Cantieni et Nicole Morin, de Sherbrooke; Jocelyne Gauvreau et son groupe, de Rivière du Loup; Jacques Gauvreau, de Joliette; Michel Hébert et son groupe, de Baie-des-Sables; Angèle Rul-Angelot, de Saint-Wenceslas, comté de Nicolet; Marc Morel, de Giffard; Sylvie Guimont, de Val d'Or ainsi que Marie-André Cossette, de Québec et Eric Davidson, Tom Dean, Pierre Guivin, Isabelle Groulx, Paul Lussier, Alexandre Magrini, Armand Picard, Denis Rousseau et Norma Spector, de Montréal.

Au moins 22 chorales ont été sélectionnées dans le cadre du premier concours de chorales amateur de la radio, qui se déroulera dans le cadre de cinq émissions radiophoniques, dont la première sera présentée au réseau anglais a.m. de Radio-Canada, le 18 septembre à 11 h et la dernière, le 16 octobre. Parmi elles, on remarque quelques groupes provenant du Québec: le Petit ensemble vocal du Module de musique, de l'Université du Québec, dirigé par Miklos Ta-

kacs (le 25 septembre); la Maîtrise Notre-Dame-du-Cap, sous la direction de Marcel Chénier; l'Ensemble vocal Katimavik de Montréal, dirigé par André Beaumier (le 2 octobre) et les Stewart Hall Singers, de Pointe-Claire, sous la direction de Pierre Perron (le 16 octobre).

La Galerie l'Art français exposera des oeuvres de Galbraith-Cornell, du 9 au 25 septembre, au 370 ouest, rue Laurier. Elle inaugurera également une nouvelle salle d'exposition consacrée à la gravure contemporaine et présentera à cette occasion des sérigraphies d'Alfred Pellan.

Le cirque Hippodrome donnera 11 représentations au Forum de Montréal, entre le 29 septembre et le 3 octobre.

La troupe folklorique Les Sortilèges, fondée en 1966 à l'école secondaire Saint-Stanislas de Montréal, a reçu une subvention de \$15,000 du ministère des Affaires culturelles. Depuis sa tournée en France en 1969, elle s'occupe de la diffusion des arts populaires traditionnels, (surtout la danse) au Québec et à l'étranger.

La commission canadienne pour l'Unesco apportera son concours à "l'Alliance For Environmental Education" dans

l'organisation d'un séminaire régional de l'Amérique du Nord portant sur l'éducation de l'environnement, qui se déroulera à Saint-Louis, Missouri, du 5 au 8 octobre. Ces séminaires permettront à quelque 500 personnes des États-Unis et du Canada de prendre connaissance des recommandations de l'Atelier de Belgrade tenu en 1975 et qui faisait suite à une enquête menée dans 111 pays sur les besoins en éducation de l'environnement.

Le réseau de télévision éducative du Vermont ETV sur UHF 33 présente chaque samedi à 21 h et les jeudis à partir du 16 octobre, une série de cent films classiques européens, dont plusieurs films français (et plusieurs en version française sous-titrée en anglais). Mentionnons *La grande illusion* de Jean Renoir présenté le 11 septembre; *Jules et Jim*, les 400 coups et *Peau douce* de François Truffaut; *Jeux interdits*, de René Clément; et *Le Casque d'or*, de Jacques Becker.

Le Centre national des arts à Ottawa offrira un concert gratuit à l'heure du déjeuner le vendredi 1er octobre à 12 h 15, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la musique. Il sera donné par le quintette à vent Ayo-



TRIPLEX

Cette lithographie, *Triplex*, exécutée par Casandre (Adolphe Mouron, 1901-1968) sera exposée à partir du 17 septembre au Musée des Beaux-Arts de Montréal, dans le cadre de *Trois siècles d'affiches françaises*, un prêt du musée des Arts décoratifs de Paris. On retrouvera notamment des oeuvres de Toulouse-Lautrec, Jules Chéret et Alphonse Mucha. Dès 1890, l'affiche était considérée comme une estampe de qualité.

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 2

1.00 Ouverture et horaire
1.05 En mouvement
1.10 Topino
1.15 La souris verte
1.20 Cinq minutes
1.25 La maison des bois
1.30 Les chevaux du soleil
1.35 Le chasseur de pain
1.40 Sur des roulettes
1.45 Téléjournal
1.50 Réseau-soleil
2.00 Cinéma

"Naissance de la vie" (Documentaire Français)
1.00 Sesame
1.05 Le Major Plum-pouding
1.10 Daniel Boone
1.15 Le soir
1.20 Les mariés du bout du monde
1.25 Les kouchis, nomades du bout du monde
1.30 Le monde merveilleux de Disney
1.35 "Le voleur malgré lui"
1.40 La pite semaine
1.45 Erreurs judiciaires
1.50 "Des temoins dignes de foi"
1.55 Les Mohicans de Paris
2.00 Documents
2.05 "Citoyens en uniforme"
2.10 Téléjournal
2.15 Nouvelles du sport
2.20 Amis à la vie
2.25 Cinéma
2.30 Téléjournal

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

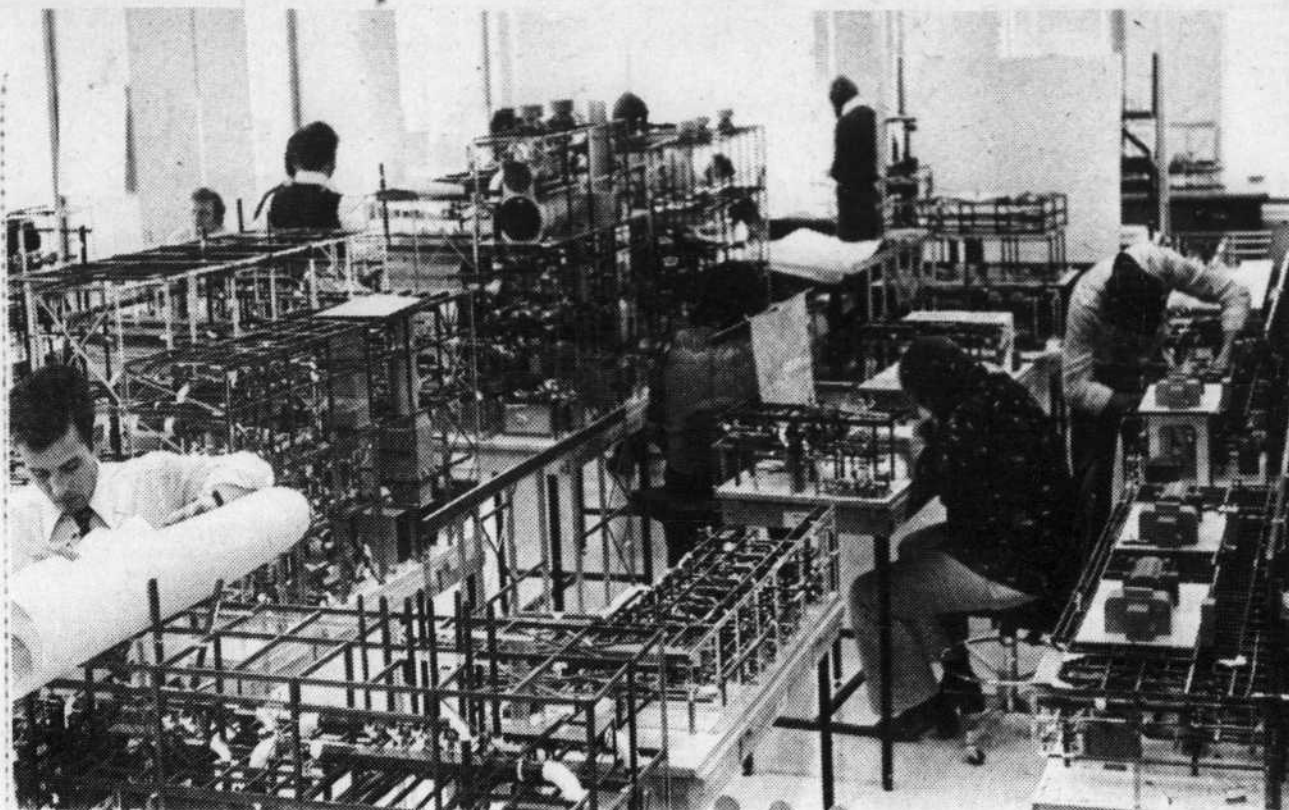
1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.10 "Ottawa à Vancouver"
2.15 CFL News
2.20 The National
2.25 Mary Hartman
2.30 Station closing

1.00 Forest rangers
1.05 Mr. Dressup
1.10 It's Your Choice
1.15 The Partridge Family
1.20 Love American Style
1.25 The City
1.30 Bon appetit
1.35 Celebration
1.40 Money means menaces
1.45 Saturated revue
1.50 CFL Football: "Hamilton à Edmonton"
1.55 North from the loyng
2.00 CFL News
2.05 CFL Football
2.



Quelque 40.000 heures-homme ont été requises à la fabrication du modèle qui apparaît ci-haut d'une centrale qui alimentera en énergie électrique et en vapeur le projet Synchrone. Monenco réalise la totalité de l'ingénierie et de l'approvisionnement pour cette centrale qui sera une des plus importantes du genre dans le monde.

Pétrole: raffineurs et distributeurs jugent la hausse de prix insuffisante

par Michel Vestel

L'augmentation de 5 cents le gallon d'essence ne satisfait pas plus les raffineurs que les distributeurs. Les deux se sont empressés de rappeler hier que de 3.5 à 3.8 cents iront aux producteurs, et un demi-cent correspond à une hausse de la taxe de vente fédérale sur le gallon d'essence.

L'Association des services de l'Automobile, ASA, qui regroupe la majorité des propriétaires et locataires de stations services du Québec a déclaré hier que "les détaillants ne retireront pas un sou de l'augmentation décrétée par les compagnies pétrolières avec la bénédiction de la Commission de lutte à l'inflation".

Ces compagnies ont, pour leur part, obtenu 7 cent pour couvrir l'augmentation des coûts d'exploitation, augmentation jugée "insuffisante" par

un porte-parole de la compagnie Gulf.

L'augmentation de 4.3 cents le gallon avait été décidée par le gouvernement fédéral le 1er juillet mais la hausse avait été gelée, sur le marché canadien, pour une période de 60 jours. Certaines provinces avaient annoncé leur intention de prolonger ce gel des prix des produits pétroliers: hier, seule la province de Nouvelle-Écosse a décidé de prolonger le gel des prix de l'essence et de l'huile à chauffage pour une période supplémentaire de 30 jours.

Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, a déclaré que cette décision est "incroyable". Au cours de la dernière conférence fédérale provinciale sur l'Énergie, huit premiers ministres sur dix avaient accepté l'augmentation de \$1.05 le baril de pétrole brut décrétée pour le premier juillet mais avaient suggéré un

gel de 40 à 50 jours pour permettre l'écoulement des inventaires stockés avant la hausse. C'est à la demande même de la Nouvelle-Écosse que M. Gillespie avait prolongé ce gel de 50 à 60 jours. "Cette décision, a commenté le ministre fédéral, place la Nouvelle-Écosse dans une situation extraordinairement vulnérable et les autres premiers ministres pourront accuser M. Gerald Regan de négociation de mauvaise foi".

Les hausses du prix du pétrole sur le marché canadien entraîneront une diminution correspondante de la surtaxe fédérale à l'exportation de \$1.25 le baril.

Le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta tiennent fermement à l'établissement d'un prix unique du pétrole au Canada. La décision de la Nouvelle-Écosse retarde encore cette échéance et le

ministre des Ressources naturelles de l'Alberta craint un effet de "domino". Cependant, la Colombie-Britannique, qui s'était elle-même donnée les pouvoirs de geler le prix des produits pétroliers, a annoncé hier qu'elle acceptait la hausse intervenue dimanche.

Le prix de l'huile à chauffage devrait augmenter de 5 cent de moins que celui de l'essence puisque la hausse de la taxe de vente fédérale ne s'y applique pas. Selon les compagnies, les augmentations varient autour de 4.9 ou 5 cents pour l'essence et l'huile diesel, et 4.5 cents pour l'huile à chauffage.

Quant aux détaillants d'essence, ils envisagent de s'adresser à la Commission Pén pour lui demander de réviser sa décision. Les détaillants se plaignent de n'avoir pas connu une seule hausse de leur commission depuis 20 ans. Ils rappellent, par exemple, qu'en 1965, alors que le prix de l'essence était de 35.4 cents le gallon, le détaillant réussissait à tirer un pourcentage de profit d'environ 20%, soit plus de 7 cents. En 1976, alors que le prix du gallon d'essence a plus que doublé, les détaillants tirent toujours 7.5 cents de profit par gallon d'essence vendu.

Actuellement, il en coûterait 23.5% du prix de détail du gallon d'essence pour le distributeur aux pompes. Le propriétaire d'une station service en tirant 9.5%, il en résulte une perte nette de 14% du prix de détail pour les détaillants indépendants.

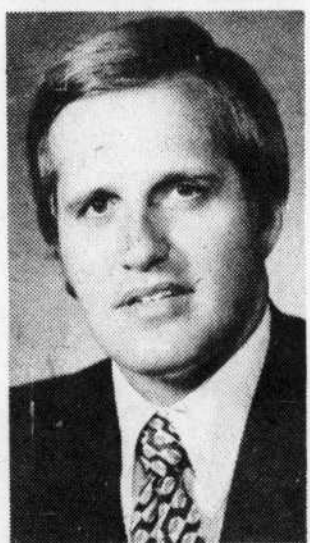
Ainsi, même si le prix de l'essence doit être révisé en 1977, et faire l'objet d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale, il est possible que compagnies pétrolières et distributeurs demandent, à la Commission anti inflation, une nouvelle augmentation pour couvrir leurs frais d'exploitation.

Soquém, il s'agit de l'organisation et de la mise en opération d'une entreprise publique iranienne dont les objectifs seraient semblables à ceux de l'entreprise québécoise.

L'Hydro a pour sa part signé un accord avec le ministère iranien de l'Énergie prévoyant une assistance technique à la Teheran Regional Electric, le perfectionnement du personnel de la Khumastan Water and Power authority et de Tavanir Co.

Enfin, dans le secteur de la santé, des professeurs québécois iront enseigner la médecine dans les universités et centres médicaux iraniens. Le programme prévoit encore l'accueil au Québec de médecins iraniens pour une formation spécialisée en médecine interne, radio-thérapie et médecine nucléaire.

L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE MEUBLES DU QUÉBEC



JEAN FOURNIER

On annonce l'élection de Jean Fournier au poste de président de l'Association des fabricants de meubles du Québec à la suite de la récente Assemblée Annuelle de cette Association.

Monsieur Fournier est vice-président exécutif de Tréco Inc., une importante compagnie de fabrication de meubles au Québec, située à Saint-Romuald.

L'Association des fabricants de meubles du Québec s'occupe activement de la recherche, du développement, de la production et de la promotion des meubles résidentiels et de bureau, de concert avec plusieurs programmes gouvernementaux, tant fédéral que provincial.

L'Association regroupe présentement plus de deux cent soixante-dix manufacturiers et fournisseurs à l'industrie.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.

7035 AVE. DU PARC

270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE

Robic, Robic ET ASSOCIÉS

2100, rue DUMONT

Montréal H3G 1X5 288-2152

721-9630 ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN

JEAN K. MALOUF INC.

entretien industriel - commercial résidentiel

Plus de 25 ans d'expérience

Bureau 6305, 25e Ave, Rosemont

Montréal



Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier
Me. A. Earl Kimmel

Me. Fernand Poirier
Me. Pierre Filion

Étude

500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 820 est. Mont-Royal, tél.: 527-0034

Côte St-Luc, 5569 Randell, tél.: 484-8941

FRÉGEAU & PARENT

notaires
conseillers juridiques

103 boul. de la concorde o.

suite #6

laval (I.d.r.)

Qué.

H7N 1H8

robert frégeau

d.e.c., I.I.I., d.d.n.

jean-marc parent

d.e.c., I.I.I., d.d.n.

(514) 669-3591

Croissance nulle du PNB

L'accumulation des stocks stoppe la reprise économique

par Vic Parsons

OTTAWA (PC) — Le second trimestre de 1976 a connu un taux de croissance nul, a révélé hier Statistique Canada. La croissance de 3.3% enregistrée d'avril à juin a en effet été annulée par le taux d'inflation. La valeur du PNB au second trimestre a été de \$182.9 milliards.

Le taux de croissance réel au cours du premier trimestre avait été de 2.7%, un taux exceptionnellement élevé. Après combinaison des résultats pour les deux premiers trimestres, le taux réel de croissance de l'économie canadienne se situe à 1.3%, "un taux respectable" estime Statistique Canada.

Le ralentissement consistait au cours du second trimestre s'explique par une accumulation anormale des inventaires au premier. Ceux-ci s'étaient accumulés au cours des trois premiers mois pour atteindre \$1.6 milliard et l'économie a relativement produit moins de biens et services pour écouler une partie de ces stocks.

Selon Statistique Canada, il ne faut pas interpréter la croissance nulle du second trimestre comme un signe d'essoufflement de l'économie. Au contraire, l'Agence fédérale note que les bases de la reprise économique se sont considérablement élargies: le renforcement de la demande extérieure et le ralentissement des importations ont entraîné une amélioration de la balance commerciale et les dépenses de consommation personnelle ont atteint un taux de croissance appréciable, après être demeurées relativement modérées au premier trimestre.

Les exportations de biens et services ont augmenté de 8.7% au deuxième trimestre, en raison notamment des ventes plus fortes à destination des

Etats-Unis. Les plus fortes augmentations des exportations ont été celles du minéral de fer, d'automobiles et de papier journal.

Par ailleurs, la consommation en biens et services a fait un bond de 3.3% pour atteindre \$106.3 milliards, après désaisonnalisation. En termes réels, l'augmentation des dépenses personnelles a atteint 1.7%, comparativement à 0.6% au cours du premier trimestre.

Les achats de biens durables ont augmenté de 5.4% au second trimestre après avoir accusé une baisse de 7.5% pendant les trois premiers mois de 1976. Les ventes d'automobiles ont également connu une forte reprise avec une augmentation de plus de 15% par rapport à celles du premier

trimestre, mais cela ne les situe pas encore au niveau record du quatrième trimestre de 1975.

Du côté de l'investissement, l'élément le plus dynamique a encore une fois été la construction domiciliaire, qui a augmenté de 2.6% en termes réels par rapport au trimestre précédent. Après une baisse continue au cours des deux trimestres précédents, les investissements des entreprises en machinerie et en matériel ont cru de 1.6%.

Le revenu personnel des Canadiens a augmenté de 2.7%. Le ralentissement, par rapport aux 4.7% obtenus au premier trimestre, s'explique, selon Statistique Canada, par une réduction du revenu des agriculteurs et une nette diminution des dividendes, intérêts et

autres revenus versés aux particuliers.

D'autre part, la rémunération des salariés a enregistré une hausse de 4.7% en moyenne au cours du deuxième trimestre, mais près de la moitié de cette somme est constituée par des paiements rétroactifs de salaires dans le secteur public.

Quant aux bénéfices des sociétés avant impôt, ils n'ont pratiquement pas changé, après avoir subi une baisse de 3.9% au cours du premier trimestre.

Enfin les dépenses des gouvernements ont augmenté de 3% au second trimestre, soit à peu près au rythme de progression du PNB. Au cours des trois premiers mois de 1976, les dépenses publiques avaient augmenté de 4%.

BCN: les dépôts passent le cap des \$5 milliards

Le total des dépôts de la Banque Canadienne Nationale a franchi le cap des \$5 milliards, accusant une hausse de 17.7%, tandis que les prêts augmentaient pour leur part de 24.2%.

L'actif de la BCN au 31 juillet 1976 s'établissait à \$5.5 milliards, soit une progression de 17.3% par rapport à 1975. Le resserrement de la fourchette des taux d'intérêt et l'augmentation des frais d'exploitation ont entraîné une légère diminution des revenus au cours du troisième trimestre.

L'ensemble des revenus pour les neuf premiers mois s'établissait à \$365.5 millions, soit une augmentation de près de \$53 millions par rapport à la même période de 1975. Ce sont les revenus des prêts qui ont le plus progressé, approchant les \$300 millions en 1976, par rapport à \$246 millions l'an dernier.

Au chapitre des dépenses, en augmentation de \$53 millions par rapport à 1975, les versements d'intérêt sur les dépôts et débentures ont augmenté de \$34 millions. La BCN ne prévoit pas d'amélioration sensible dans les taux d'intérêt d'ici la fin de l'année et, compte tenu du rythme de croissance de ses frais d'exploitation, elle prévoit des résultats, en 1976, comparables à ceux de 1975.

Banque Toronto Dominion

La banque Toronto Dominion a déclaré hier un solde de revenus, après impôt, de \$62.2 millions pour les neuf premiers mois de 1976, soit une augmentation de 5% par rapport à l'an dernier. Cela repré-

sente une légère augmentation de 2 cents l'action, par rapport aux \$1.78 obtenus au cours des neuf premiers mois de 1975.

Le bénéfice net de TD pour le troisième trimestre terminé le 31 juillet, s'établissait à \$22.1 millions, comparativement à \$20.6 millions au second trimestre. Les profits de TD sont en baisse par rapport aux \$23.8

millions réalisés au troisième trimestre de 1975.

Selon M. Allen Lambert, président du Conseil de la banque torontoise, les résultats se ressentent d'une augmentation du volume des prêts mais la réduction des taux d'intérêt a entraîné la baisse des profits par rapport au troisième trimestre de 1975.

Première série d'accords entre l'Iran et le Québec

Faisant suite à un protocole d'entente signé en octobre dernier entre le Premier ministre, M. Robert Bourassa et son homologue iranien, Amir Abbas Hoveyda, le ministère des Affaires intergouvernementales annonçait hier une série d'accords économiques entre l'Iran et le Québec.

Ces accords ont été négociés par un comité bi-partite mis en place à la suite de la visite de M. Bourassa en Iran. En février dernier, une mission économique québécoise se rendait d'ailleurs en Iran, conduite par le coordonnateur général du comité, M. Demetrius Michaelides, directeur général des relations internationales.

Au plan économique, un accord porte sur l'exportation en Iran, sur une période de cinq ans, de 10.000 tonnes de lait en poudre écrémé. Deux firmes québécoises ont déjà présenté des soumissions au ministère de l'Agriculture iranien.

En juin dernier, un contrat de \$35 millions était signé pour la fourniture de 15 unités

semi-mobiles de formation d'ouvriers semi-qualifiés. Le gouvernement iranien compte installer ces unités dans des villes de moyenne importance et un total de 22 métiers seraient enseignés. Le contrat prévoit l'envoi d'accompagnateurs pédagogiques pour la formation des professeurs iraniens, la livraison du matériel didactique et la construction de 62.000 mètres carrés d'ateliers.

D'ici décembre, un autre contrat, de \$150 millions, devrait être conclu pour la mise en place en Iran d'une usine de construction de maisons préfabriquées. A la fois la Société pour l'expansion des exportations du gouvernement fédéral et le ministère de l'Industrie et du Commerce aident les industriels québécois à préparer leurs soumissions au gouvernement iranien.

Deux sociétés d'Etat, Soquém et l'Hydro Québec, ont, par ailleurs signé des accords de coopération avec des ministères iraniens. Dans le cas de

ADMINISTRATION DE L'ENTREPRISE

STAGES INTENSIFS
À L'INTENTION DES CADRES INTERMÉDIAIRES

Du 5 octobre au 4 décembre 1976
9 mardis soirs
5 vendredis et 5 samedis

Le programme propose une étude et une intégration des différentes fonctions de façon à constituer un ensemble organisé et efficace: L'ENTREPRISE.

THÈMES

- Administration
- Finance
- Marketing
- Relations de travail
- Relations humaines
- Personnel
- Politiques générales d'administration

Date limite d'inscription: 17 septembre 1976

RENSEIGNEMENTS: (514) 343-4497

CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal H3T 1V6

JEAN FOURNIER

On annonce l'élection de Jean Fournier au poste de président de l'Association des fabricants de meubles du Québec à la suite de la récente Assemblée Annuelle de cette Association.

Monsieur Fournier est vice-président exécutif de Tréco Inc., une importante compagnie de fabrication de meubles au Québec, située à Saint-Romuald.

L'Association des fabricants de meubles du Québec s'occupe activement de la recherche, du développement, de la production et de la promotion des meubles résidentiels et de bureau, de concert avec plusieurs programmes gouvernementaux, tant fédéral que provincial.

L'Association regroupe présentement plus de deux cent soixante-dix manufacturiers et fournisseurs à l'industrie.

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.

7035 AVE. DU PARC

270-1141

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier
Me. A. Earl Kimmel

Me. Fernand Poirier
Me. Pierre Filion

Étude

500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 820 est. Mont-Royal, tél.: 527-0034

Côte St-Luc, 5569 Randell, tél.: 484-8941

FRÉGEAU & PARENT

notaires
conseillers juridiques

103 boul. de la concorde o.

suite #6

laval (I.d.r.)

Qué.

H7N 1H8

robert frégeau

d.e.c., I.I.I., d.d.n.

jean-marc parent

d.e.c., I.I.I., d.d.n.

(514) 669-3591

La BFD prête ou investit pour financer:

la conversion métrique

l'achat d'équipement

l'achat ou la construction de bâtiments

le fonds de roulement

le lancement d'une nouvelle entreprise

La BFD offre à l'entreprise les services suivants:

- Consultation (CASE)
- Formation en gestion
- Information sur les programmes d'aide gouvernementale destinés à l'entreprise



BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

800, square Victoria, Montréal, P.Q. H4Z 1C8 (514) 878-9571

Place Frontenac, (514) 878-9571
2600 est. rue Ontario
Montréal, P.Q. H2K 4K4

750, boul. Laurentien, (514) 748-7323
St-Laurent, P.Q. H4M 2M4

101, Place Charles Lemoyne, (514) 670-9550
Longueuil, P.Q. J4K 2T3

5960 est. rue Jean-Talon, (514) 254-6073
St-Léonard, P.Q. H1S 1M2

85, rue Champlain, (514) 371-0611
Valleyfield, P.Q. J6T 1W4

Galerie des Laurentides, (514) 436-6441
St-Anoine des Laurentides, P.Q.

EATON



Rendez-vous

**Cuir et automne vont de pair pour
Jeno of Paris de Crown Leather Inc.**

Soudain l'automne et sa féerie de couleurs et de jours dorés, mais aussi son cortège de brises piquantes et de matins frileux. Pour ce rendez-vous avec l'automne, Jeno of Paris de Crown Leather Inc. dessine des manteaux de cuir qui savent contrer le froid avec élégance.

À gauche : un trench réchauffé d'un col de fourrure. Empiècement au dos, patte aux poignets et ceinture. Noir avec chat sauvage noir ou brun avec chat sauvage argenté. Tailles 8 à 16. **415.00**

Au centre : ce manteau à chaude doublure matelassée se porte avec ou sans ceinture ou avec martingale. Intéressants détails de plis piqués. Havane ou

brun foncé. Tailles 8 à 16. **285.00**

À droite: un modèle original fait de bandes de cuir et de suède avec taille coupée et ceinture. Noir ou brun. Tailles 8 à 18. **295.00**

Eaton Centre-ville (3e étage) et un choix à tous les autres magasins Eaton. Achats en personne seulement. Utilisez votre carte-comptable Eaton. (744)